
2022
LBP AM & Tocqueville Finance

RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RAPPORT ÉTABLI SELON LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

LBPAM 


TOCQUEVILLE
Finance

Édito



Emmanuelle Mourey
Présidente du Directoire
de LBP AM



Vincent Cornet
Directeur général
de Tocqueville Finance

2022 a été une année d'engagements forts pour LBP AM¹ et sa filiale Tocqueville Finance.

Dans le cadre notre participation à la Net Zero Asset Management Initiative, nous avons établi une trajectoire de décarbonation de nos portefeuilles avec un objectif ambitieux :

80 % de nos encours totaux seront alignés sur une cible de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris dès 2030. Cette ambition s'appuie

notamment sur une politique systématique et transparente de gestion des allocations dans les énergies fossiles, déclinée depuis 2022 par des mesures pour le pétrole et le gaz.

En parallèle, nous avons renforcé nos engagements en faveur de la préservation de la biodiversité, avec le déploiement d'une politique et un fonds dédié.

Nous nous engageons ainsi

à intégrer systématiquement l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans notre politique d'investissement et nous nous attachons, en particulier, à sensibiliser et accompagner les entreprises dans la mise en place d'un plan de maîtrise de leurs risques et impacts sur la biodiversité.

« En 2022, nous avons franchi des jalons importants, notamment en faveur du climat et de la biodiversité, qui réaffirment notre position de pionnier de la finance durable. Ce sont des engagements exigeants, comme nous l'attendons de la part des sociétés investies. »

Nos engagements pour une transition juste se sont aussi matérialisés au cœur de nos offres, notamment : notre fonds de Dette Infrastructure à impact sur la transition énergétique, qui poursuit une stratégie d'investissement dans des projets bas-carbone,

notre nouveau fonds de Dette Corporate, le LBP AM Mid Cap Senior Debt, qui ambitionne d'accompagner des entreprises dans leur transition, ou encore nos fonds de partage -dont trois nouvellement créés en 2022- qui sont venus compléter la gamme citoyenne de La Banque Postale.

Pour la finance durable, à l'échelle européenne, cette année a aussi été celle du renforcement du cadre réglementaire. Nous soutenons la nécessité d'un socle, ambitieux et clair en matière de durabilité. **Nos équipes œuvrent pour appliquer ces exigences évolutives à notre**

propre fonctionnement et pour accompagner nos clients dans leur mise en œuvre réglementaire, comme cela a été le cas pour les critères de classification de nos fonds Article 9 selon la Réglementation SFDR, ou pour les règles MiFid en matière de durabilité pour la distribution de nos produits.

Nous avons été très actifs dans les **initiatives de développement de standards de la finance durable,** à l'instar de la Glasgow Finance Allianz Net (GFANZ). LBP AM a été ainsi la seule société de gestion européenne à avoir été sélectionnée par la GFANZ, pour participer au déploiement des plans de transition des entreprises.

En 2023, nos ambitions évoluent, notre image aussi. La Banque Postale Asset Management devient LBP AM. Une modernisation de marque pour accompagner notre développement et affirmer nos ambitions de croissance, notre développement en Europe **avec l'acquisition de La Financière de l'Echiquier,** en gardant **notre ADN en tant que gérants de conviction multi-spécialistes, 100 % ISR.**

Ce rapport ISR² est en ligne avec nos engagements. Il explicite notre démarche d'investisseur responsable et notre conviction : mobiliser l'ensemble des leviers dont nous disposons pour encourager une transition, organisée et juste, contribuer à l'intérêt général et apporter à nos clients des performances financières, environnementales et sociales.

1. La Banque Postale Asset Management devient LBP AM à partir du 1er juillet 2023.

2. Ce rapport répond à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Présentation

du groupe LBP AM

Le groupe LBP AM est aujourd'hui détenu à hauteur de :

75 %

par La Banque Postale et

25 %

par Aegon Asset Management.

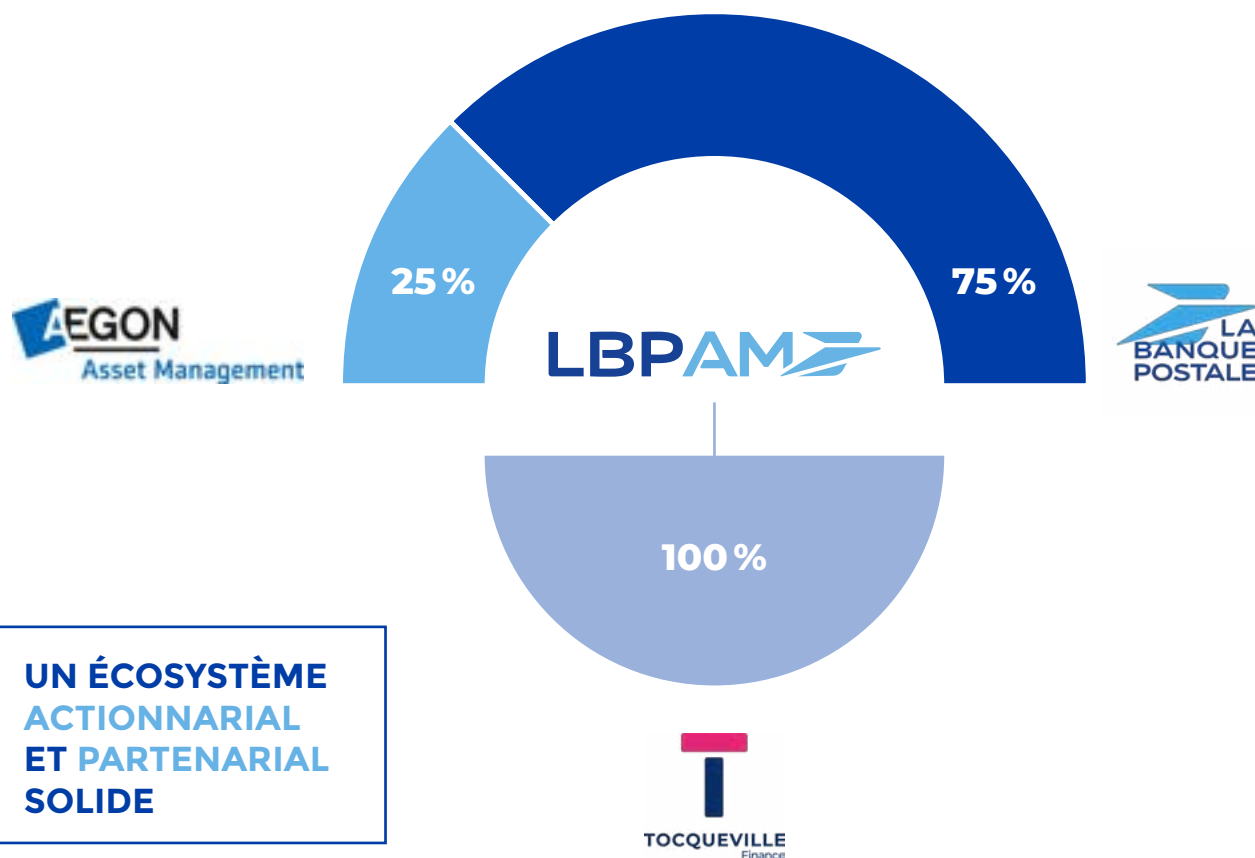
Au 31 décembre 2022, les encours consolidés de LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance s'élèvent à

63

milliards d'euros d'actifs

gérés et distribués

(périmètre LBP AM et TFSA).



Nos expertises en gestion

Le groupe LBP AM :
une gamme 100 % label¹ ISR



Gérant de conviction multi-spécialiste et pionnier de l'ISR, le groupe LBP AM est organisé autour de quatre pôles d'investissements :



Actions Tocqueville Finance

- Une gestion de conviction en actions européennes et thématiques
- Une connaissance approfondie des entreprises de la zone Euro/Europe

Value • Small & Mid Cap • Croissance • Blend • Thématiques



Actifs réels & privés

- Un financement responsable des actifs réels et de l'économie
- Une stratégie de diversification et de rendement, avec une origination multicanale

Dette privée Infrastructure, Immobilier, Corporate PME/ETI • Dutch Mortgages



Multi-actifs & performance absolue

- Des expertises multiples pour adapter les objectifs d'investissement et les profils de risque
- Une compétence historique dans la construction de solutions dédiées

Allocation dynamique • Actions internationales



Solutions quantitatives

- Une gamme internationale Smart beta, exhaustive et labellisée Label ISR
- Une gestion structurée pour diversifier ses actifs avec des objectifs sur-mesure

Smart beta • Gestion structurée

Ce rapport présente la politique d'investissement responsable de LBP AM et de Tocqueville Finance, ses évolutions, son pilotage et sa mise en œuvre, selon les exigences de transparence définies par la loi énergie climat française.

La section 4.4 fournit une vision synthétique du lien entre le contenu de ce bilan et les critères d'application de l'article 29-LEC, ainsi que des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures.

Nos faits marquants 2022

1

Une trajectoire vers la neutralité carbone

En juillet 2022, nous avons annoncé une trajectoire de décarbonation de nos portefeuilles à horizon 2050, avec un objectif ambitieux de 80% de nos encours totaux alignés sur une cible compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris dès 2030.

Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur une politique systématique et transparente de gestion de ses allocations dans les énergies fossiles. Le groupe LBP AM complète sa politique sectorielle sur le charbon thermique avec une politique sur le pétrole et le gaz.

2

Notre contribution à la lutte contre l'érosion de la biodiversité

Le groupe LBP AM lance le fonds Tocqueville Biodiversity ISR, classé article 9 selon le règlement européen SFDR, qui cible les sociétés apportant des solutions aux enjeux de la préservation de la biodiversité. En concomitance de sa participation à la COP-15 sur la biodiversité, le groupe LBP AM dévoile sa politique biodiversité contribuant aux objectifs du projet de Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après-2020.

3

Un engagement en faveur de standards exigeants en faveur de l'environnement

Le groupe LBP AM s'engage dans le déploiement des nouvelles normes en matière de finance durable (Règlement SFDR, Directive MiFID 2, Taxonomie verte européenne) et contribue activement et de manière publique aux échanges et consultations sur l'évolution des cadres nationaux et internationaux : standards GFANZ sur les plans de transition, évolutions des labels, standards de reporting des entreprises, développement des Say on Climate.

Sommaire

Édito2
 Présentation du groupe LBP AM3
 Nos faits marquants 20225



Nos démarches d'investisseur responsable

1.1 Notre politique d'investissement responsable 8
 1.2 Notre gouvernance d'entreprise, pensée pour l'investissement responsable 13
 1.3 Notre responsabilité au quotidien 17

Nos actions d'investissement responsable

2.1 Intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse 31
 2.2 Intégration des enjeux de durabilité dans les processus de gestion 42
 2.3 Dialogue et engagement avec les entreprises 54
 2.4 Gestion des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance 69

Focus environnement

3.1 Notre politique climat.....74
 3.2 Notre politique biodiversité 99

Des clés pour comprendre

4.1 Cartographie des informations LEC..... 112
 4.2 Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1 (KPI) 114
 4.3 Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité..... 120
 4.4 Taxonomie 149
 4.5 Lexique 150
 4.6 Pour en savoir plus 151

Nos démarches d'investisseur responsable



LBP AM et Tocqueville Finance mettent la notion de responsabilité au cœur de leur stratégie. Depuis notre choix structurant du 100 % ISR en 2018 qui a permis de façonner une société de gestion dédiée à l'investissement responsable, nous avons renforcé nos ambitions en dessinant un nouveau cap stratégique : celui de la neutralité carbone de nos portefeuilles.

Dans ce chapitre, nous vous présentons en détail notre politique d'investissement responsable. Vous découvrirez comment ces engagements se déclinent dans notre gouvernance d'entreprise, nos outils, nos produits, nos expertises et le quotidien de nos collaborateurs.

1.1 Notre politique d'investissement responsable

1.1.1 Le fondement de notre approche, le 100 % ISR

PERMETTRE À TOUS D'ÊTRE ACTEURS D'UNE FINANCE DURABLE

C'est l'ambition du groupe LBP AM, gérant de l'épargne des Français via le réseau de La Banque Postale et accompagnant ses clients distributeurs et institutionnels dans leur démarche d'investissement responsable. Après un engagement pionnier dans l'ISR dès les années 90 avec des premiers fonds éthiques et dans les années 2000 avec des premiers fonds thématiques, le groupe LBP AM a fait en 2018 le choix stratégique d'obtenir le label ISR public français pour tous ses fonds ouverts éligibles, afin :

- De garantir un engagement de sélectivité et de transparence à ses clients,
- Mais aussi d'intégrer l'ISR à tous ses processus de gestion et au travers de toutes ses équipes.

UNE EXIGENCE DE QUALITÉ

Ce cadre définit des principes engageants pour la société de gestion :

- Seuils quantitatifs de sélectivité,
- Obligations de transparence sur ses pratiques,
- Reporting sur ses résultats, en particulier pour la 2nde version du label.

Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant, accrédité par le label.

[Pour en savoir plus : le Label ISR](#)

UN VECTEUR DE TRANSFORMATION VERS UNE FINANCE PLUS DURABLE

Le projet de labellisation ISR des fonds ouverts a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de LBP AM et de TFSA sur plus de deux ans pour transformer l'organisation, depuis la déclinaison du processus de gestion du label sur toutes les classes d'actifs, l'adaptation du modèle d'analyse ISR quantitative, la formation des analystes, l'évolution des outils de gestion, de suivi des risques et des bases de données, jusqu'à l'évolution des produits. Cet engagement a été atteint dès la fin de l'année 2020. Le groupe LBP AM est aujourd'hui la seule société de gestion française diversifiée et de taille significative à avoir réussi la certification ISR par un tiers indépendant de sa gamme de produits ouverts, dans sa variété¹.

Avec 137 fonds labellisés ISR (mandats inclus), elle propose ainsi le plus grand nombre de fonds bénéficiant du label ISR français.

UN SOCLE ROBUSTE POUR DES OFFRES ADAPTÉES À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

Ces processus ISR intégrés, outils ISR, bases de données et expertises, sont enrichis et flexibilisés au fil des ans pour permettre à LBP AM et TFSA de proposer systématiquement, pour les mandats et les fonds dédiés, leur savoir-faire ISR de manière adaptée aux besoins exprimés par leurs clients. LBP AM et TFSA développent des solutions ISR au cas par cas pour répondre à leurs demandes spécifiques.



137

fonds labellisés ISR,
le plus grand nombre
de fonds bénéficiant
du label ISR français

1. Les fonds ouverts éligibles ne bénéficiant pas à date du label ISR représentent moins de 5 % des encours de LBP AM et TFSA.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, PORTEUR DE SENS



1.1.2. Nos trois leviers ISR

L'ANALYSE ET L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SELON LA MÉTHODOLOGIE PROPRIÉTAIRE GREaT

L'objectif : identifier les entreprises qui ont une gestion responsable et qui proposent une offre de produits ou services contribuant à répondre aux enjeux sociétaux clés, en particulier une transition juste, et celles qui ont des pratiques moins robustes sur ces deux dimensions.

Pour ce faire, LBP AM se base sur les quatre piliers de notre méthodologie d'analyse ISR propriétaire GREaT :

- G-Gouvernance responsable,
- R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines,
- E-transition Énergétique,
- T-développement des Territoires.

« L'approche GREaT a été déclinée à toutes les classes d'actifs et permet de noter les **pratiques de développement durable de près de 10 000 entreprises.** »

L'intégration de ces notes ISR a notamment lieu par le biais des seuils quantitatifs établis et audités dans le cadre du label ISR. Ce cadre exigeant définit des principes engageants pour la société de gestion : seuils quantitatifs à suivre, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting. Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant accrédité par le label.

L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AFIN DE LES INCITER À AMÉLIORER LEURS PRATIQUES DANS CES QUATRE THÈMES

Notre politique d'engagement constitue l'un des leviers de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG et l'exclusion.

Ce dialogue, tout au long de l'année, vise à affiner la compréhension des pratiques des sociétés en matière de développement durable, mais également à encourager leurs

améliorations sur des domaines spécifiques. Les rencontres avec les entreprises s'articulent avec les décisions de vote du groupe LBP AM aux assemblées générales, reposant sur une politique de vote engagée, et dont les résultats sont publiés.

La politique d'engagement s'articule avec nos politiques ISR thématiques, dans lesquelles sont présentées nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes vis-à-vis des sociétés investies :

- **Politique de vote**
- **Politique charbon**
- **Politique pétrole et gaz**
- **Politique biodiversité**

En 2022, nous avons ainsi renforcé notre politique d'engagement actionnarial en précisant nos exigences sur les énergies fossiles avec l'application d'une politique pétrole et gaz, en systématisant les attentes liées aux ambitions climatiques dans notre politique de vote ainsi qu'en décrivant comment elle intègre la biodiversité dans le dialogue avec les entreprises.

1. Les fonds ouverts éligibles ne bénéficiant pas à date du label ISR représentent moins de 5 % des encours de LBP AM et TFSA.



Focus

Un objectif transformant : la neutralité carbone de nos portefeuilles d'ici 2050

Membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, LBP AM a publié en 2022 un objectif ambitieux : 80 % de nos encours totaux seront alignés sur une cible de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris dès 2030, un objectif parmi les plus élevés du secteur de la gestion d'actifs.

Pour s'assurer de la robustesse de notre approche, nous avons choisi d'utiliser la méthodologie de « portfolio coverage » établie par la Science-Based Targets initiative (SBTi) pour les sociétés financières. Ainsi, dès 2030, l'objectif de 80 % des encours totaux alignés se traduit en une cible d'investissement de 90 % des encours éligibles dans des sociétés dont les trajectoires de décarbonation auront été validées par la SBTi comme compatibles avec les scénarios de réduction d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

UNE AMBITION DÉCLINÉE DANS UNE NOUVELLE POLITIQUE SECTORIELLE SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

La mise en œuvre de cette ambition de transition de nos portefeuilles s'appuie notamment sur une politique systématique et transparente de gestion de nos allocations dans les entreprises et projets exposées aux énergies fossiles. Ainsi, nous avons complété notre politique sectorielle sur le charbon thermique par la publication en 2022 d'une politique sur le pétrole et le gaz.

En adoptant le scénario Net Zero by 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) comme cadre de référence de la transition énergétique de ces secteurs, nous mettons en place plusieurs leviers d'actions complémentaires :

• Une politique d'exclusion

Nous n'investirons pas dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20 % aux énergies non conventionnelles (gaz de schistes, pétrole issu des sables bitumineux et pétrole lourd, forages marins très profonds, ressources issues de la zone Arctique) et dans les projets dédiés à ces énergies. Nous excluons également les nouveaux

projets dans les énergies fossiles, ne refinancerons aucun projet existant dans ces énergies dont le mix énergétique n'est pas aligné avec celui préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE, et excluons les entreprises du secteur qui n'ont pas engagé leur transition énergétique.

• Une politique d'engagement

Nous demandons aux entreprises pétrolières et gazières d'adopter une stratégie de transition alignée sur un scénario 1,5°C transparente et crédible, reposant sur :

- des objectifs de réduction des émissions de GES exhaustifs, transparents et alignés avec l'objectif de neutralité carbone mondiale à 2050 ;
- une réorientation du modèle d'affaires vers les énergies et services décarbonés, notamment la fin de l'exploration et du développement de nouveaux champs, avec un point d'étape en 2025. À partir de cette date, l'arrêt des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ainsi que l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, deviendront un critère de cession au cas par cas des portefeuilles ;

- une transparence sur l'exposition de la société aux risques climatiques et une stratégie de transition énergétique permettant de les maîtriser ;
- une vigilance particulière quant au développement des énergies non conventionnelles ;
- une politique d'influence favorable à la transition énergétique ;
- une gouvernance claire et cohérente avec le déploiement des ambitions climatiques.

• Une politique d'analyse et de sélection

Nous analysons tout investissement dans les projets et entreprises du secteur au regard de leur niveau d'alignement avec la transition énergétique. Ces analyses, fondées sur un modèle de notation propriétaire comportant une trentaine de critères, alimentent la sélection de nos investissements.

Pour en savoir plus :

[*«The Net Zero Asset Managers initiative»*](#)
[*Publication de l'objectif de décarbonation des portefeuilles LBP AM*](#)



Focus

Préservation de la biodiversité : publication d'une politique transversale

En 2022, nous avons renforcé nos engagements en faveur de la protection du vivant avec la publication de notre politique biodiversité, contribuant aux objectifs du projet de Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après-2020. Avec cette politique, nous intégrons désormais systématiquement l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans notre politique d'investissement et nous mobilisons l'ensemble des leviers d'action dont nous disposons :

- **Une politique d'intégration :** nous intégrons systématiquement la biodiversité à notre grille d'évaluation ISR propriétaire des investissements (GREaT). En outre, nous calculons l'empreinte biodiversité des portefeuilles grâce à la méthodologie Global Biodiversity Score¹, créée par CDC Biodiversité ;
- **Une politique d'exclusion :** nous excluons les sociétés ayant une incidence conséquente sur la biodiversité et qui ne mettent pas en place de plans de remédiation. Pour cela, nous nous appuyons sur différentes sources de données : outil ENCORE, base de données BIA-GBS, indicateurs

de controverses publiés par Moody's ESG, ISS et MSCI ; rapports d'ONG spécialisées (cf détails dans le paragraphe "notre politique d'exclusion")

- **Une politique d'engagement actionnarial :** nous dialoguons avec les entreprises investies afin de les inciter à réduire leurs impacts sur la biodiversité et contrôler leurs dépendances au capital naturel. Cette politique s'articule autour d'une pluralité d'engagements collaboratifs adressant des thématiques ciblées – telles que la publication des plans d'action des entreprises en matière de circularité, de déforestation – et d'engagements bilatéraux avec des sociétés dont le changement de pratiques peut représenter un enjeu significatif ;
- **Une politique RSE :** nous sensibilisons et formons nos collaborateurs afin de les encourager aux écogestes pour réduire notre propre empreinte biodiversité ;
- **Une politique d'influence :** nous soutenons des initiatives réglementaires qui visent à renforcer l'action des entreprises – y compris financières –

en faveur de la biodiversité, en répondant à des consultations sur des cadres comme la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) ou les standards de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) en matière de reporting de durabilité et sur des réglementations comme celle concernant la déforestation importée en Union Européenne.

Pour en savoir plus :

[*Notre politique biodiversité*](#)



1. Le Global Biodiversity Score est une mesure d'incidence des activités d'une entreprise sur la biodiversité reposant sur les 5 pressions principales qui s'exercent sur la biodiversité. Il se décompose en 4 mesures d'impact évalués en msa.km² (statiques aquatiques et terrestres ; et dynamiques aquatiques et terrestres) ; c'est-à-dire en abondance moyenne d'espèce au km² en comparaison avec son état primaire ; quantifiant ainsi la perte de diversité biologique liée aux activités de l'entreprise. Ces 4 points de données sont agrégés en une mesure unique : le msa.ppb qui permet d'agrèger mathématiquement des impacts de natures différentes. <https://www.cdc-biodiversite.fr/le-global-biodiversity-score-pour-les-institutions-financieres/>

L'EXCLUSION DES ENTREPRISES

Le comité d'Exclusion du groupe LBP AM est l'instance qui décide de l'exclusion de sociétés exposées à des controverses majeures liées à des violations des normes et traités internationaux et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique et une partie des sociétés pétrolières et gazières), en application des politiques de LBP AM et de TFSA qui sont exigeantes et régulièrement actualisées.

En 2019, nous nous sommes engagés à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon thermique, et non engagées à en sortir d'ici 2030 - 2040, en fonction des zones géographiques. Cet engagement s'est durci en 2021 pour s'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec ce charbon, et en 2022 pour formaliser la fin de l'exposition du groupe LBP AM à cette énergie sur ces horizons.

En 2022, nous avons renforcé notre politique d'exclusions sectorielles, sur deux thématiques :

• Pétrole et gaz

À travers notre politique sectorielle pétrole et gaz, nous nous engageons à :

- ne pas investir pas dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20 % aux énergies non conventionnelles (gaz de schistes, pétrole issu des sables bitumineux et pétrole lourd, forages marins très profonds, ressources issues de la zone Arctique) et dans les projets dédiés à ces énergies ;
- exclure les nouveaux projets dans les énergies fossiles ;
- ne refinancer aucun projet existant dans ces énergies dont le mix énergétique n'est pas aligné avec celui préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE ;
- exclure les entreprises du secteur qui n'ont pas engagé leur transition énergétique.

• Préservation de la biodiversité

Nous nous engageons à exclure les sociétés ayant les incidences les plus graves et irréremédiables sur la biodiversité et qui ne mettent pas en place de mesures de remédiation appuyées d'un plan d'action crédible. Afin de détecter les sociétés présentant les incidences les plus graves et irréremédiables, nous nous appuyons sur :
 → une analyse des secteurs présentant des enjeux critiques en matière de biodiversité en employant l'outil ENCORE

des Nations Unies ; afin de prioriser les secteurs à plus forts enjeux ;

→ la base de données BIA-GBS13

permettant d'apprécier l'incidence sur la biodiversité des activités d'une entreprise ;

→ des indicateurs de controverses publiés par les fournisseurs de données comme Moody's ESG, ISS et MSCI ;

→ des rapports d'ONG spécialisées

analysant les pratiques de certaines entreprises.

Cette maîtrise de l'exposition à des sociétés ayant un impact grave sur la biodiversité contribue à la mise en oeuvre volontaire du devoir de vigilance tel qu'établi par les principes de l'OCDE à l'attention des multinationales ; à la prise en compte des impacts négatifs sur la biodiversité tels que définis par la directive SFDR et du critère de « Do No Significant Harm » de la Taxonomie Européenne ; ainsi qu'à la gestion du risque réputationnel et financier qui peut être issu de l'investissement dans des sociétés ayant des pratiques très controversées (litiges, risque commercial...).

Cette politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble des fonds ouverts et s'articule avec la politique d'engagement en matière de biodiversité.

Pour en savoir plus :

[Notre politique biodiversité](#)

[Notre politique d'exclusion](#)

« Nous nous engageons à exclure les sociétés ayant les incidences les plus graves et irréremédiables sur la biodiversité et qui ne mettent pas en place de mesures de remédiation appuyées d'un plan d'action crédible. ».



1.2 Notre gouvernance d'entreprise, pensée pour l'ISR et la RSE

1.2.1 Des instances de décision sur mesure pour garantir notre démarche d'investisseur responsable

Le pilotage de la définition et mise en œuvre de la politique d'investissement responsable relève, chez LBP AM et TFSA, d'une gouvernance transversale et au plus haut niveau, portée par le Directoire.

Présidé par Emmanuelle Mourey, il est composé de membres ayant une longue expérience dans la gestion d'actifs et plus particulièrement au sein de sociétés de gestions spécialistes en ISR. Ils ont par ailleurs des rôles actifs au sein d'associations professionnelles (AFG) ou de Commissions (AMF) qui participent à l'évolution des normes réglementaires ESG tant françaises qu'européennes. Ils suivent enfin, à l'instar de l'ensemble des salariés des formations comme ce fut le cas en 2021 sur la fresque du climat.

Cette gouvernance s'ancre notamment sur trois comités dédiés, aux missions complémentaires.

LE COMITÉ FINANCE DURABLE

Ce comité réunit les membres du Directoire, les responsables des équipes de gestion et d'analyse, des équipes commerciales et des risques, pour définir les orientations stratégiques en matière de finance durable et RSE et piloter leur mise en œuvre.

Placé sous la responsabilité de l'adjoint au directeur des gestions, et composé de 14 membres de droit représentant l'ensemble des compétences et lignes métiers clés de la société de gestion, le comité se réunit toutes les trois semaines et dispose des compétences d'orientation et de validation des politiques ISR du groupe LBP AM.

Il valide également les décisions clés d'application de ces politiques, telles que de nouveaux engagements pris par du groupe LBP AM en matière d'ISR, les principes clés guidant les dialogues actionnaires les plus significatifs, les principes d'évolution de procédures ou outils structurants.

Enfin, ce comité est une instance de veille et partage d'information sur les évolutions réglementaires et de marché, et de diffusion des politiques, actions et résultats ISR du groupe LBP AM.

Ses décisions sont fréquemment préparées par des groupes de travail ad hoc pour instruire un projet spécifique, à l'instar du comité de pilotage réglementaire ESG mis en place en 2020.

Les supports de délibération sont élaborés par la responsable de l'équipe Solutions ISR, ayant 13 ans d'expérience en ISR, et rattachée à l'adjoint au directeur des gestions et à la présidente du Directoire.



LE COMITÉ D'EXCLUSION

Placé sous la présidence de l'adjoint au directeur des gestions, ce comité réunit les responsables et représentants des équipes de gestion, d'analyse et de risque sur une fréquence trimestrielle afin de valider l'évolution des politiques d'exclusions de LBP AM et TFSA et leur mise en œuvre en termes d'exclusion, gel ou réintégration d'un émetteur, avec l'objectif d'éviter d'être exposés à des entreprises présentant un risque majeur qu'il soit financier ou de durabilité. Il comporte deux collèges, votant respectivement pour LBP AM et TFSA.

Le président est responsable de la diffusion du relevé de décisions du comité et de l'intégration opérationnelle des décisions prises dans les systèmes de gestion et de contrôle.

Les analystes de l'équipe Solutions ISR et de l'équipe Analyse Fondamentale et Durable assurent la veille continue des émetteurs en fonction des critères de la politique et produisent le support de délibération.

La Direction des Risques dispose d'un droit d'alerte en cas de désaccord avec la décision du comité afin de faire arbitrer le sujet par le Directoire.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

Ce comité thématique réunit spécialistes ISR, gérants-analystes et responsables juridiques et des risques, une ou plusieurs fois en amont de la saison des assemblées générales pour valider l'évolution de la politique de vote et de son application. Il est placé sous la responsabilité de la responsable de l'équipe Solutions ISR.



Processus de décision du comité d'exclusion



Identification des exclusions :

- Réglementaires
- Normatives
- Sectorielles
- Spécifiques



Analyses et discussions sur les dossiers présentés



Évaluation de chaque cas par le comité d'Exclusion selon 3 niveaux :

- Exclusion du titre → Vente
- Suspension → Interdiction à l'achat
- Alerte → Vigilance renforcée



Impact sur les décisions d'investissement de LBP AM et TFSA

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance du groupe LBP AM est présidé par le président du Directoire de La Banque Postale, et comprend 17 membres :

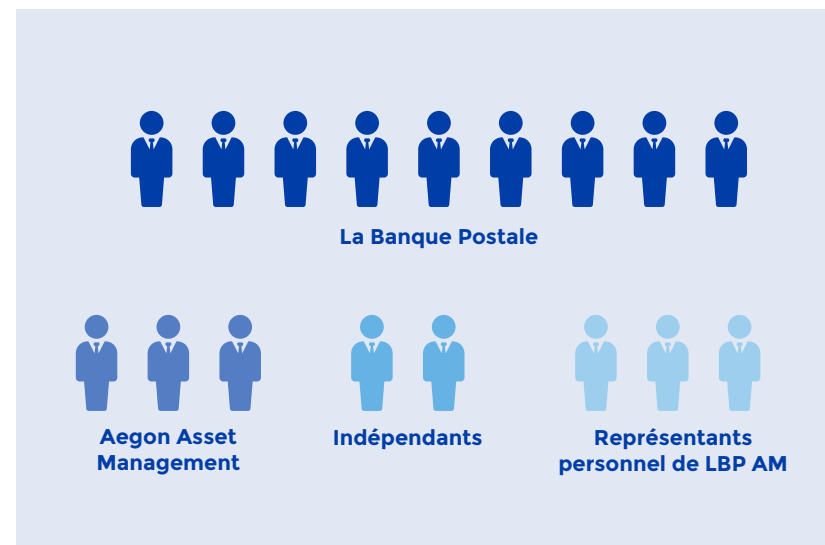
- 9 membres exerçant des fonctions au sein du Groupe La Banque Postale,
- 3 exerçant des fonctions au sein du Groupe Aegon Asset Management,
- 2 membres indépendants,
- 3 représentants les salariés de La Banque Postale Asset Management.

Il veille en particulier à ce que le groupe LBP AM remplisse son rôle d'acteur financier responsable, en validant la stratégie et la feuille de route ISR fixée par le Directoire et les comités dédiés. Pour cela, il peut notamment s'appuyer sur certains membres ayant une longue expérience dans la gestion d'actifs, le contrôle des risques ou encore la veille réglementaire. Les membres sont régulièrement sensibilisés par le Directoire aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des présentations régulières sur l'évolution de la réglementation en la matière, sur la politique d'engagement de LBP AM et à l'enjeu de neutralité carbone (« Net Zero ») sont faites aux Conseils de Surveillance chaque année.

Le Conseil de Surveillance a ainsi notamment traité des sujets suivants en 2022 :

- **Impact de la guerre en Ukraine** et de la crise énergétique sur la gestion ISR ;
- **Stratégie ISR & Tech** et démonstration de l'outil de recherche et de notation ISR interne (GREaT) ;
- **Présentation de l'ambition ISR 2025** by LBP AM, incluant l'engagement de trajectoire Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI), l'intégration des contraintes réglementaires (notamment SFDR) et la nouvelle politique pétrole et gaz ;
- **Présentation de la stratégie sur la biodiversité** incluant notamment le lancement du fonds Tocqueville ISR Biodiversity et nos interventions en tant qu'invité à la COP15 Biodiversité à Montréal ;
- **Politique de vote de LBP AM et de TFSA.**

Membres du conseil de Surveillance



1.2.2 Une démarche d'investisseur responsable intégrée jusqu'à notre politique de rémunération

Depuis 2021, notre politique de rémunération indique comment LBP AM et TFSA intègrent les risques en matière de durabilité dans l'évaluation de la performance.

INTÉGRATION DANS LES OBJECTIFS « COLLECTIFS » SUR LA PERFORMANCE GLOBALE

Depuis 2021, l'ensemble des salariés de LBP AM ont un objectif commun sur les performances globales de l'entreprise, au sein duquel sont définis plusieurs des objectifs ISR qui sont ajustés chaque année (taux de formation sur les enjeux RSE & ISR, accomplissement des objectifs fixés dans la feuille de route stratégique sur l'ISR et la RSE, ...). Ils représentent 10 % des critères de performance pour le calcul de la rémunération variable de tous les salariés ou collaborateurs.

En 2021, il s'agissait d'un critère qualitatif pondéré évaluant la réalisation du chantier portant sur l'élaboration et la mise en place de la stratégie climat de la feuille de route finance durable du groupe LBP AM.

INTÉGRATION DANS LES ACTES DE GESTION

Par ailleurs, les gérants de placements collectifs ou de mandats individuels de LBP AM respectent à minima des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement. De plus, les gérants assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR qui les conduit à prendre en compte des enjeux de durabilité dans leurs actes de gestion : ces gérants d'OPC ont pour objectif la performance financière des OPC en respectant le cadre exigeant du label ISR. Les gérants sont, en outre, en charge de la gestion d'OPC qui assurent la promotion des caractéristiques E et/ou S (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR).

La méthode GREaT mise en œuvre par les gérants d'OPC ou de mandats de LBP AM inclut la prise en compte des risques de durabilité liés aux pratiques des entreprises via notamment les piliers G (Gouvernance responsable), R (gestion durable des Ressources) et E de Transition Énergétique (avec le risque climat).

Par le biais de cette méthodologie propriétaire, les gérants d'OPC ou de mandats procèdent ainsi à une évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur le rendement des portefeuilles dont ils assurent la gestion financière.

Pour en savoir plus :

Politiques de rémunération LBP AM & Tocqueville Finance



Témoignage

« En 2023, nous irons plus loin dans l'implication de chaque collaborateur »



Lily Desnoes,
Directrice des Ressources Humaines, groupe LBP AM

Selon les métiers, la part variable peut représenter jusqu'à 60 % de la rémunération. En cumulant l'objectivation collective et individuelle, nous mobilisons un levier pour contribuer à l'atteinte des ambitions fixées par LBP AM. En 2023, nous irons plus loin dans l'implication de chaque collaborateur en formulant un objectif individuel ESG spécifique, en rapport avec les enjeux RSE de son métier. Pour les années futures, **notre objectif est que 40 % des objectifs de nos collaborateurs soient basés sur des critères ESG.**

1.3 Notre responsabilité au quotidien

1.3.1 Des équipes dédiées et une politique de formation pensée pour garantir notre démarche responsable

UNE EXPERTISE ISR DIFFUSÉE DANS TOUS NOS MÉTIERS ET AUPRÈS DE TOUS NOS COLLABORATEURS

L'ISR est l'approche de gestion transversale et intégrée de LBP AM, au travers de la diversité de ses métiers sur ses 63 Md€ d'encours sous gestion. Pour la développer et la déployer, LBP AM et TFSA s'appuient sur :

- **Une équipe de Recherche comprenant des analystes quantitatifs**, ainsi que des analystes fondamentaux et durables qui regroupe des expertises financières et ESG, pour intégrer les deux approches au service de la gestion.

Ses fonctions : enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour intégrer les risques et les opportunités ISR, production des analyses pour appuyer les gérants dans la génération d'idées d'investissement.

- **Une équipe de spécialistes de l'ISR, Solutions ISR**, qui coordonne l'élaboration des politiques et méthodologies transversales.

Ses fonctions : développement continu des méthodologies de notation ISR et d'impact, des politiques thématiques, des politiques d'engagement et de votes, gestion de la prestation de services ISR, conduite des engagements et vote, coordination des chantiers transversaux notamment réglementaires et data, relation avec les parties-prenantes.

- **Leurs gérants et analystes-gérants, au cœur de la gestion ISR.**

Leurs fonctions : déployer les stratégies ISR des fonds LBP AM et TFSA en appliquant les règles de gestion ESG et conduisant un dialogue actionnarial intégrant systématiquement les enjeux ESG.

Le succès de cette intégration passe également par la création d'instances de gouvernance où analystes et gérants sont au cœur des réflexions sur les méthodologies et politiques ISR, de manière

ad hoc ou pérenne. Plus largement, l'ISR est également au quotidien de l'ensemble des équipes : sélection de fonds, risk managers, IT, structureurs, commerciaux, communication, RH... Chaque collaborateur de LBP AM et de TFSA est acteur de la dynamique ISR des sociétés de gestion.

UN APPRENTISSAGE CONTINU POUR CONSOLIDER NOTRE CONNAISSANCE ET NOTRE COMPRÉHENSION DES ENJEUX DE L'ISR & RSE

Créer de l'adhésion et une synergie d'entreprise autour des sujets ESG est un des piliers RH et RSE de LBP AM et Tocqueville Finance. La Direction des Ressources Humaines a développé un parcours de sensibilisation et de formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux clés de l'ESG. C'est ainsi qu'en 2021, nous avons déployé la Fresque du Climat auprès de 100 % de nos collaborateurs, puis pour chaque nouveau arrivant en 2022.



16,3 %
d'ETP sont dédiés
au déploiement de
la stratégie ESG



En 2022, de nouveaux dispositifs ont été mis en place. Une communauté de 15 collaborateurs désignés comme « Champions Climat » a été constituée début 2022. Cette communauté est composée de collaborateurs issus de différents métiers pour mettre en œuvre notre approche sur le sujet primordial du réchauffement climatique mais également pour être des facilitateurs dans la diffusion et l'échange autour de ce thème. A ce titre, ils ont bénéficié d'un parcours de formation poussé de 16h auprès de l'organisme Carbone 4 pour 2022.



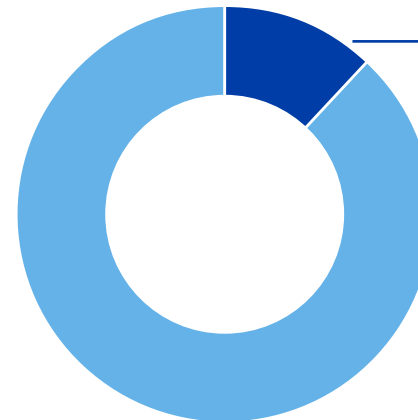
LA FRESQUE DU CLIMAT

Tout nouveau collaborateur est inscrit à la Fresque du climat ; après en avoir fait profiter l'ensemble des collaborateurs présents, en septembre 2021.

RENCONTRES IMPACT

Un nouveau format de sensibilisation a également été lancé en octobre 2022 : les Rencontres IMPACT. Pendant 1h/1h30, 3 – 4 collaborateurs échangent autour d'une thématique en lien avec nos 4 piliers GREaT afin d'y sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs. En novembre 2022, la première rencontre a porté sur la biodiversité, trois autres rencontres étant prévues sur 2023.

Un plan de formation spécifique ESG/ RSE est en cours d'élaboration pour 2023, incluant différents sujets tels que la biodiversité, le climat, la sobriété énergétique notamment, afin de maintenir ses collaborateurs dans une dynamique de montée en compétences permanente.



En 2022,
le budget des formations ESG représentait
12 %
du budget total
de formations, soit

18 500 €

1.3.2 Des outils de gestion sur-mesure pour mettre notre démarche responsable au cœur de la gestion

GREAT 360, UNE PLATEFORME PROPRIÉTAIRE POUR INTÉGRER L'ISR À TOUTES NOS ANALYSES





Le groupe LBP AM a intégré l'analyse ISR au centre de ses outils de gestion, pour accompagner la mise en œuvre des processus d'analyse et de gestion. Au cœur de ce dispositif, la plateforme propriétaire GREaT 360 est un outil complet d'aide à la décision qui permet aux gérants d'assurer aisément le pilotage ISR de leur portefeuille, grâce à une large gamme de fonctionnalités.



930 000 €

par an sont consacrés à la donnée et la recherche ESG, soit 7,7 % du budget de recherche et donnée de LBP AM et 1,5 % de celui de TFSA. GREaT est alimentée par de multiples sources de données.

Plateforme GREaT 360

 DEEP DIVE	Outil de visualisation, de compréhension et d'interprétation des scores GREaT (notes globales, par piliers et par indicateurs).
 SIMULATION	Outil de simulation d'impact de nouvelles transactions sur les métriques de durabilité et les ratios à respecter.
 EXCLUSION	Outil de gestion, de visualisation et de mesure d'impacts des politiques d'exclusion.
 LABEL ISR	Outil d'aide à la décision et de suivi du label ISR.

Cette plateforme est alimentée par de nombreux points de données



En outre le processus d'analyse est enrichi par la recherche ISR de courtiers et de prestataires dédiés.

Collaboration avec les fournisseurs ou prestataires :

GREAt360, notamment, est alimenté par des prestataires de données couvrant notamment des besoins relatifs à la mise en oeuvre des exclusions, des besoins relatifs à l'évaluation des sociétés, et des besoins de points de données bruts pour le suivi de kpi réglementaires.

Ces contrats représentent près de 380 000€.

	Accès à la recherche sur l'évaluation des controverses normatives; ainsi qu'à des données sur les activités controversées (industrie de l'armement, de tabac et des jeux d'argent)
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs et analyse de données et construction de modèles d'analyse de risque climat.
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs
	Accès à des données sur la trajectoire et l'alignement Net Zero des entreprises
	Données relatives à l'empreinte biodiversité via la méthodologie BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™)
	Données relatives à l'impact environnemental des entreprises, en particulier sur les activités liées aux énergies fossiles
	Accès à des données ESG brutes
	Accès à des données sur les entreprises ayant des activités liées au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles
	Données taxonomie

DES OUTILS EN PERPÉTUEL DÉVELOPPEMENT POUR APPROFONDIR NOTRE DÉMARCHE

Enrichissement du Datahub ISR

Face à l'enjeu lié à la croissance des données ESG et la multiplication des fournisseurs de données, le groupe LBP AM a opté pour la mise en place d'une solution innovante basée sur la technologie développée par MarkLogic, qui propose une solution unique pour l'intégration et la consommation agile de données. Cette solution permet d'ingérer, stocker, harmoniser et faciliter la recherche des données tout en les sécurisant.

Le Datahub ISR permet au groupe LBP AM d'appliquer des standards élevés sur toute la chaîne de vie de la donnée, en termes d'intégration et harmonisation de nouveaux points de données, de contrôles de la fiabilité de la donnée et d'amélioration de l'accessibilité pour de nombreuses utilisations. Le Datahub ISR, alimenté par une vingtaine de sources de données différentes, est relié à notre outil propriétaire GREAt360.

En 2022, le Datahub ISR a été enrichi de plus de 1100 nouveaux points de données. Nous disposons ainsi de 3373 points de données, couvrant plus de 64 000 émetteurs. Par ailleurs, son accès a été ouvert aux collaborateurs afin de leur permet de consulter l'ensemble des données stockées. Dans une approche d'amélioration continue de la qualité des données, des évolutions du

Datahub ISR sont prévues, notamment afin de développer des contrôles de cohérence et de fiabilité.

*« Nous disposons ainsi de **3373 points de données, couvrant plus de 64 000 émetteurs** »*

Évolution continue du modèle de notation interne GREAt

Au terme d'un chantier riche en synergie et transversalité, le groupe LBP AM a amélioré son modèle GREAt. L'ensemble de la grille d'analyse a été revu (cf 2.1.1) de manière qualitative et quantitative, ainsi que l'algorithme de calcul, afin de fournir une version plus robuste, flexible et actualisée. La version 2.0 de notre modèle est rentrée en production fin 2021. Le Datahub ISR facilitera de futures évolutions.

Des outils au service de la prestation ISR

La prestation ISR du groupe LBP AM s'est développée pour accompagner nos clients dans leur désir de piloter la performance ISR de leur portefeuille sur des KPIs clés de leur choix.



1.3.3 Nos initiatives publiques et initiatives de place

L'OBJECTIF :

être acteurs de l'avancée de la recherche académique, de l'amélioration de la transparence environnementale des émetteurs, du développement de l'ISR, du développement des standards de demain en matière de gestion ISR ou encore d'initiative collaborative de pointe en matière d'engagement actionnarial.

« LBP AM et TFSA s'engagent depuis plus de 20 ans avec la communauté financière sur l'ISR et la Transition Énergétique et écologique. »

Nos initiatives 1/3

	<p>La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif est d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet.</p>
	<p>Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM/TFSA) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. LBP AM/TFSA est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernement d'entreprise. D'autres collaborateurs de LBP AM/TFSA participent également à d'autres Commissions de l'AFG.</p>
	<p>LBP AM/TFSA est membre de la commission consultative climat et finance durable, qui a débuté une nouvelle mandature fin 2022. À cette occasion, LBP AM a activement participé au développement de la position de la commission sur les say-on-climate.</p>
	<p>LBP AM/TFSA a contribué en mécénat au programme Nature 2050, géré par CDC Biodiversité, pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. Une partie des frais de gestion générés par l'activité Dette Privée de LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature.</p>
	<p>Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Trois fonds Actions LBP AM/TFSA en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense Climetrics délivrée par l'initiative. LBP AM participe également aux campagnes d'engagements collaboratives: Transition Plan, SBTi Targets organisées par le CDP.</p>
	<p>Le Ceres est un organisme américain ayant pour mission d'encourager le dialogue entre les investisseurs, les entreprises afin d'agir sur les problèmes de durabilité. LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisées par le CERES : Utilisation des sols et climat, déforestation et sur la biodiversité.</p>
	<p>L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, LBP AM/TFSA s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.</p>
	<p>Les membres du Club des 30 % français a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. L'objectif est d'atteindre au moins 30 % de femme dans les équipes dirigeantes d'ici 2025.</p>
	<p>Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen - englobant l'UE, l'Espace économique européen élargi (EEE) et le Royaume-Uni (UK). Les activités d'Eurosif consistent à contribuer de manière substantielle aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité.</p>

Nos initiatives 2/3

	<p>Cette initiative vise à faire évoluer le secteur de l'agriculture animale. LBP AM/TFSA participe aux groupes de travail suivants : aquaculture Durable, protéines Durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.</p>
	<p>Depuis 2022, LBP AM/TFSA est signataire du finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail suivants: Mesure d'impact Biodiversité: engagement actionnarial autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité, actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité</p>
	<p>Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. LBP AM/TFSA a rejoint le FIR en 2014. Hélène Charrier (directrice Solutions ISR à LBP AM/TFSA) et Nicholas Vantreese (responsable RSE à La Banque Postale) ont été réélus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena est l'une des vice-présidentes. LBP AM/TFSA participent au groupe de travail du FIR sur le say-on-climate, et à l'engagement collaboratif sur le travail forcé et le travail des enfants.</p>
	<p>LBP AM est membre de la Commission Sustainability de France Invest, organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.</p>
	<p>GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, LBP AM a très activement participé aux groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».</p>
	<p>Anciennement Finance for Tomorrow, l'IFD est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM/TFSA est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et des groupes de travail Impact, Transition Juste, Biodiversité & Déforestation.</p>
	<p>IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. LBP AM/TFSA participent aux consultations et aux groupes de travail, notamment au groupe de travail « Investors Expectations » visant à évaluer l'état de l'art sur les données Climat, en comparant les solutions de 16 prestataires de données et leurs complétudes, couverture et qualité.</p>
	<p>La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. LBP AM/TFSA s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD.</p>

Nos initiatives 3/3

	<p>L'alliance a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. LBP AM/TFSA participe aux groupes de travail sur « Corporate Human Rights Benchmark », « Rating Digital Rights » et « Uyghur Forced Labour ».</p>
	<p>Initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. LBP AM/TFSA s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance.</p>
	<p>La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM/TFSA assure la Présidence de la Chaire.</p>
	<p>Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, LBP AM/TFSA participe aux groupes de travail et aux action d'engagement collaboratives suivantes : responsabilité fiscale et la production de matières premières responsable</p>
	<p>Les investisseurs et sociétés de gestion, dont le groupe LBP AM, s'engagent à mesurer et rendre public chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.</p>
	<p>ShareAction est une organisation non gouvernementale qui mène des campagnes d'engagement afin de susciter des changements au cœur du système financier, contribuer aux politiques publiques et créer un mouvement diversifié d'épargnants et d'investisseurs en faveur de l'investissement responsable. En 2022, LBP AM/TFSA a participé un engagement auprès d'une société bancaire via ShareAction</p>
	<p>Ce groupe de travail a pour objectif d'interpeller l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur automobile, des producteurs de composants aux assembleurs afin de les inciter à maîtriser la déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement.</p>
	<p>Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.</p>
	<p>En 2022, LBP AM/TFSA a participé à une campagne d'engagement collaborative ayant pour but de promouvoir une meilleure prise en compte des risques sociaux et droits humains liés au secteur du soin (notamment des maisons de retraite).</p>

1.3.4 Informations aux investisseurs

Guidés par la volonté d'être le plus transparent possible sur nos engagements et méthodologie, nous publions :

→ **les politiques ISR des sociétés de gestion** : politique de vote, politique d'engagement, politique d'exclusion, politique sectorielle sur le pétrole et le gaz et le charbon, politique de gestion des risques de durabilité ;

En savoir plus

→ **un reporting sur leur exécution sur une base annuelle** : rapport de vote et d'engagement, et le présent rapport 29 LEC ;

En savoir plus

→ **régulièrement des informations à destination de nos clients**, par le biais de newsletter et articles mais également de vidéo pédagogiques sur le site internet de LBP AM ;

→ **le code de transparence de nos fonds labellisés ainsi qu'un rapport annuel ESGDH**, et bien entendu le prospectus, le document d'information clé, les annexes précontractuelles SFDR des fonds et le cas échéant leur rapport 29 LEC.

Nous menons également des actions de formation auprès de nos équipes (cf. Nos engagements RSE, p. 27)

Pour les mandats en gestion discrétionnaire, des rapports de gestion réguliers sont transmis aux clients avec une fréquence définie contractuellement par les parties. Ils peuvent être complétés de points réguliers sur les enjeux ISR, selon la fréquence souhaitée par le client. (semestrielle, trimestrielle, mensuelle, et même hebdomadaire pour un appui renforcé à un projet ISR structurant de nos clients).

1.3.5 Une entreprise responsable et citoyenne : notre politique RSE

L'objectif affiché du groupe LBP AM est d'être exemplaire dans son métier d'investisseur responsable, et attentif à ses parties prenantes et à ses impacts.

La responsabilité est ainsi une valeur cardinale pour sa gestion d'actifs mais aussi pour la gestion de sa société. Notre Comité Finance Durable veille à l'intégration systématique et transparente de l'ISR et de la RSE au cœur du projet d'entreprise.

À l'instar de sa politique d'investissement durable et dans une logique d'exigence partagée, la politique RSE et diversité de LBP AM prend appui sur la méthodologie GREaT. La politique RSE de LBP AM repose donc sur 4 piliers, s'accompagnant pour chacun d'ambitions fixées, d'objectifs définis et de plans d'action spécifiques.





Focus

Les 4 piliers de notre politique RSE et les ambitions associées



PILIER 1 :
AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR RESPONSABLE



PILIER 2 :
RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE SUR L'ENVIRONNEMENT



PILIER 3 :
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



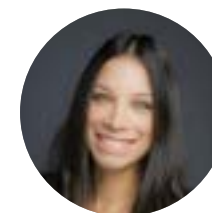
PILIER 4 :
AVOIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE



Témoignage

« Nous déployons nos actions RSE avec toujours une volonté forte : **accorder nos engagements à nos propres pratiques.** En 2022, cela s'est notamment matérialisé par l'installation des équipes LBP AM et Tocqueville Finance sur le nouveau site Morland à Paris. Répondant aux meilleurs standards environnementaux, cet ensemble immobilier éco-responsable est totalement aligné avec nos engagements en matière de transition énergétique et incarne parfaitement notre ambition RSE.

En 2023, nous avons défini une nouvelle feuille de route RSE à horizon 2025, qui renforce nos engagements et leur impact, vis-à-vis de nos collaborateurs, de la planète et de la société »



Carolina Viguet,
Directrice Communication & RSE, LBP AM

Nos engagements RSE 1/2

PILERS DE NOTRE POLITIQUE RSE		KPI 2022
 AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR RESPONSABLE		
Assurer de bonnes conditions de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> → Signature de l'accord de télétravail de 2 jours par semaine en 2022 → Aménagement de l'espace de travail pour devenir plus collaboratif. En 2022, LBP AM a déménagé au bâtiment Morland proposant des espaces ouverts et en flex office, dans lequel chaque collaborateur est libre de travailler où il veut) 	
Assurer l'employabilité et l'évolution professionnelle des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> → Formation de 88 % des collaborateurs en 2022 → Accompagnement de 12 nouveaux salariés dans le cadre du programme de parrainage des dirigeants 	
Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> → Participation au Duo Day (journée de sensibilisation sur l'handicap) organisée par le Groupe LBP : une personne RQTH (auparavant conseillère bancaire) souhaitant s'orienter vers les Ressources Humaines a suivi notre quotidien de RH pendant une journée 	
Rendre chaque collaborateur acteur de la stratégie RSE	<ul style="list-style-type: none"> → Formation de 100 % de nouveaux collaborateurs à la fresque du climat → Formation de 15 collaborateurs à Carbon 4 (Champions du climat) → Lancement d'un nouveau format de formation et sensibilisation autour de l'ISR = les Rencontres IMPACT Novembre 2022 sur le sujet de la biodiversité et avril 2023 sur Territoires → Mise en place de critères d'évaluation ISR pour les gérants 	
 RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE SUR L'ENVIRONNEMENT		
Réduire l'impact environnemental de nos activités (Scopes 1,2, 3) CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> → Lancement du bilan carbone avec Greenly en 2022 → Changement de nos locaux et déménagement au bâtiment Morland. L'immeuble bénéficie des dispositifs techniques les plus innovants en matière d'énergie, de recyclage et de valorisation locale des bio-déchets et dans le respect du plan Climat de la Ville de Paris. Il détient les labels NF HQE Bâtiments tertiaires neufs, millésime 2015 niveau Excellent, BREEAM Bespoke International 2013 niveau Excellent et Wiredscore. → Réduction du nombre d'imprimants par étage - 3 en total pour l'ensemble des collaborateurs 	
Limiter l'empreinte environnementale du numérique	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction de la moitié de portables par collaborateurs à partir de la mise en place de la double puce (perso et pro) 	
Encourager une mobilité plus durable auprès de nos salariés	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place du forfait mobilité durable en remplacement de l'indemnité kilométrique vélo afin d'inclure les dispositifs d'abonnement de location trottinette/ vélo et/ou utilisation d'une trottinette perso / Cumul forfait mobilité durable et remboursement pass navigo + création d'un partenariat avec Zeride afin de permettre aux collaborateurs de disposer d'un vélo / trottinette/accessoires à un prix plus avantageux afin de privilégier les trajets domicile / bureau plus éco responsable. → Souscription auprès de G7 à un contrat de taxis hybrides (G7 green) – pour les déplacements qui ne peuvent pas se faire en transport en commun → Aménagement d'un parking vélo (disponible dans le nouveau bâtiment Morland) et mise en place d'un partenariat avec Zeride, magasin de réparation et vente des vélos et trottinettes électriques. Mise en place d'une flotte de 10 vélos électriques pour les déplacements pro afin de réduire les déplacements en taxis par le biais de Zeride 	

Nos engagements RSE 2/2



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Soutenir des organisations contribuant au développement des territoires	→ Versement d'une partie de frais de gestion de nos fonds de partage thématiques à nos 3 associations partenaires (environ 100 000 euros par association)
Contribuer à l'amélioration de notre chaîne de valeurs et partenaires	→ Organisation des groupes de travail pour l'intégration de critères RSE dans le choix de prestataires (formalisation de la grille de partenaires en 2023)
Contribuer à développer le secteur de manière durable (plaidoyer)	<p>→ LBP AM a étendu ses démarches d'engagement auprès des régulateurs financiers et des organisations professionnelles financières, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché, dans les réglementations et des normes spécifiques propices à la finance durable.</p> <p>→ En 2022, LBP AM a notamment développé une action de plaidoyer sur les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La revue du Label ISR <i>LBP AM a répondu à la consultation sur les orientations de la révision du label ISR français. LBP AM soutient pleinement la nécessité de réviser le référentiel, en particulier en ce qui concerne son niveau d'exigence, afin que le label reste un repère clair pour les investisseurs, repère plus que nécessaire aujourd'hui avec l'entrée en application d'une réglementation européenne. LBP AM s'est activement impliqué dans un groupe de travail sur la révision du label, en proposant des critères pour le suivi des controverses et l'engagement actionnarial. Ils ont également cherché à contribuer aux positions de l'AFG sur ce sujet.</i> ● Consultation EFRAG <i>LBP AM a répondu à la consultation publique du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) sur la première série de projets de normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS), via des organisations dont elle est membre et via le groupe CDC. LBP AM a également contribué au développement des propositions sur les standards EFRAG et IFRS via l'initiative Eurosif.)</i> ● Consultations ESMA <i>Sur les fournisseurs de données ESG et sur le Greenwashing.</i> ● Global Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) <i>LBP AM a rejoint l'initiative en 2022 et participé à la rédaction de trois standards sur les plans de transition, destinés à alimenter les réglementations et les pratiques des alliances Net Zero et standards de place nationaux.</i> ● La promotion des say-on-climate <i>par la publication d'une Tribune, coordonnée par le FIR.</i> ● La promotion d'une ambition pour la COP15 <i>via une tribune afin d'appeler à un cadre mondial ambitieux et expliquer le rôle que les investisseurs peuvent jouer en faveur de la biodiversité.</i> ● Net Zero Data Public Utility (NZDPU) <i>participation aux consultations portant sur la création d'une plateforme en open data qui recense les données climat des corporates et des acteurs financiers.</i> ● Consultations TNFD <i>Réponse aux consultations sur le projet de cadre de la TNFD dans ses versions 1 et 2 via l'Institut de la Finance Durable et la Finance for Biodiversity Foundation.</i>



AVOIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

S'engager dans une démarche d'amélioration continue en toute transparence	→ Cadrage de la feuille de route RSE 2023 - 2025
S'aligner avec les exigences européennes de mesure d'impact et de reporting de durabilité	→ Actualisation de la politique de vote annuelle pour inclure la nouvelle politique de pétrole et gaz et une politique biodiversité



Focus

Un nouveau site éco-responsable pour LBP AM et Tocqueville Finance

En avril 2022, les équipes de LBP AM et Tocqueville Finance se sont installées sur le nouveau site Morland, en plein cœur de Paris. Ces locaux, conçus selon les derniers standards écoresponsables, reflètent le choix d'un site cohérent avec nos valeurs et notre ambition de faire vivre en actes une finance durable.

Un site aligné avec les valeurs ISR de LBP AM

Réhabilitant un ancien site de la préfecture de Paris, Morland Mixité Capitale, projet lauréat de Réinventer Paris, en 2016, est un ensemble écoresponsable de sa conception à son usage quotidien. Grâce à une construction favorisant le réemploi de matériaux provenant de l'ancien site, la mise en place de solutions de valorisation des biodéchets et de boucles d'énergie, il est totalement aligné avec les engagements de LBP AM en matière de transition énergétique.

Une finance engagée, au cœur d'une cité novatrice

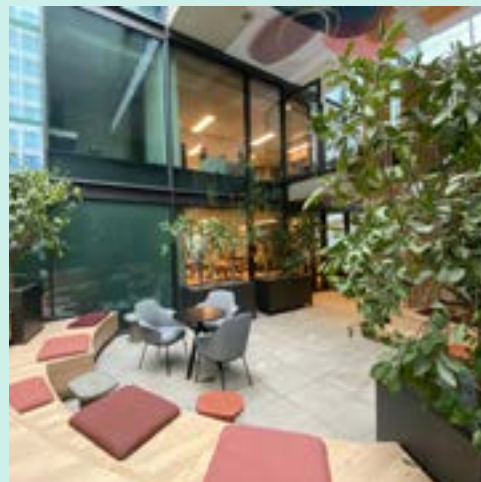
Le site de Morland est également conforme avec l'ambition de LBP AM de remettre la finance au cœur de la cité. Ce programme immobilier assume une mixité des usages et des publics. Il abritera des lieux variés et directement

intégrés à la vie du quartier : logements, commerces, crèche, centre artistique, hôtel, restaurant, auberge de jeunesse,...

Une qualité de vie au travail unique

Les collaborateurs de LBP AM et de Tocqueville Finance bénéficient d'un tout nouvel environnement de travail qui allie innovation, collaboration et confort.

Les locaux sont répartis sur plus de 3 300m², dans un immeuble neuf et végétalisé avec vue sur la Seine, au milieu de 7 000 m² d'espaces végétalisés. Les espaces de travail sont réalisés avec des matériaux durables, de grande qualité, et un design ergonomique.



Nos actions d'investissement responsable



Notre raison d'être est de valoriser le capital financier, naturel et humain, pour accompagner les transitions durables des clients. Nous innovons constamment pour pouvoir, sur l'ensemble de nos fonds, déployer une démarche d'investissement 100 % responsable.

Dans ce chapitre, vous découvrirez comment nos engagements se traduisent en actions concrètes. Nous détaillons comment nos méthodes d'intégration des enjeux de durabilité s'incorporent à nos analyses, nos processus de gestion, notre dialogue et engagement avec les entreprises et notre gestion des risques.

2.1 Intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse

Le groupe LBP AM souhaite identifier, sélectionner et suivre les entreprises, les États ou tout autre émetteur qui agissent en faveur du développement durable. Pour ce faire, il a défini la méthodologie d'analyse ISR GREaT, issue de plusieurs années de recherche, qui repose sur quatre piliers (cf schéma ci-dessus).

Ce cadre traduit, via l'attention portée au développement des territoires, la sensibilité du groupe aux enjeux d'inclusion et de soutenabilité à l'échelle locale, partagée avec le groupe public auquel il appartient. Les enjeux de relocalisation, de lutte contre les fractures territoriales, de soutien aux acteurs locaux, sont pleinement intégrés à notre analyse des émetteurs.

Il est décliné en des outils et cadres adaptés à chaque classe d'actifs gérée par LBP AM et TFSA.

Les 4 piliers de la méthodologie GREaT



G

GOVERNANCE RESPONSABLE

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.



R

GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, protection de l'environnement.



E

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle de consommation sobre, résilient et décarboné.



T

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Gérer durablement les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.)



2.1.1 Méthodologie d'analyse ISR des entreprises cotées et parapubliques

La méthodologie GREaT se décline pour les entreprises privées et parapubliques. Elle repose sur une étape de recherche quantitative fondée sur un modèle propriétaire, complétée d'analyses qualitatives.

La force de son modèle repose sur :

- une couverture large de près de 10 000 émetteurs,
- une fiabilité et une réactivité accrues grâce à la multiplicité et la complémentarité des sources d'évaluation,
- une finesse et une adhésion accrue par la combinaison d'une étape d'analyse quantitative et d'une étape qualitative conduite par nos gérants et analystes,
- un modèle qui évalue à la fois les politiques et pratiques RSE et la durabilité des modèles d'affaires, notamment par le biais des produits et services.

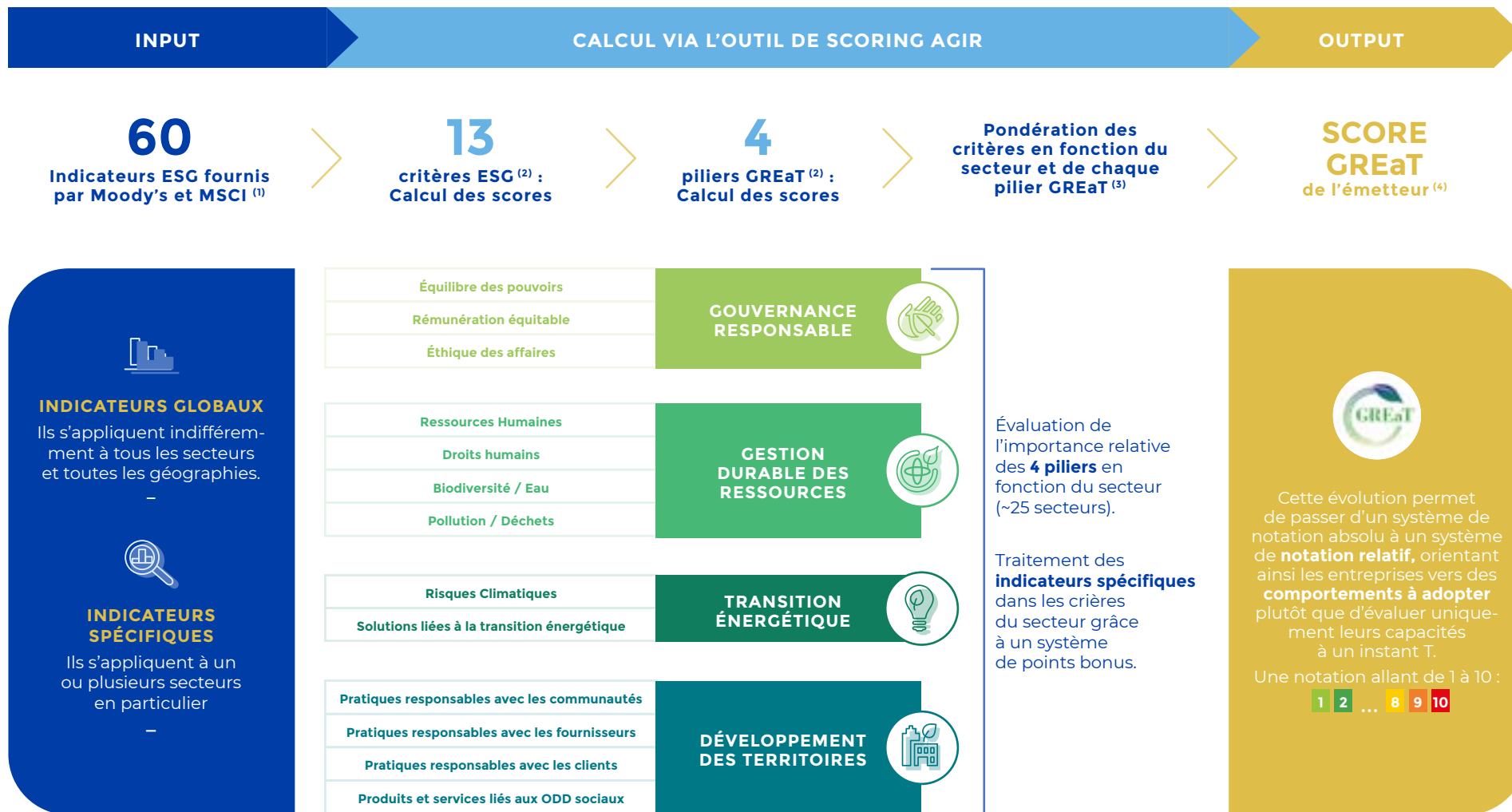
ANALYSE QUANTITATIVE

La notation quantitative ISR est construite sur 13 critères, évalués via 60 indicateurs, alimentés par des indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées telles que Moody's ESG et MSCI ESG, choisies pour leur complémentarité. Ils sont agrégés par l'outil de calcul propriétaire, baptisé AGIR, selon des modalités permettant de traiter de manière spécifique les différentes zones géographiques et tailles de société.

Pour paramétrer AGIR, nos spécialistes ISR évaluent la matérialité de chaque pilier GREaT pour chaque secteur afin de définir une pondération, comprise entre 15 et 35 %.

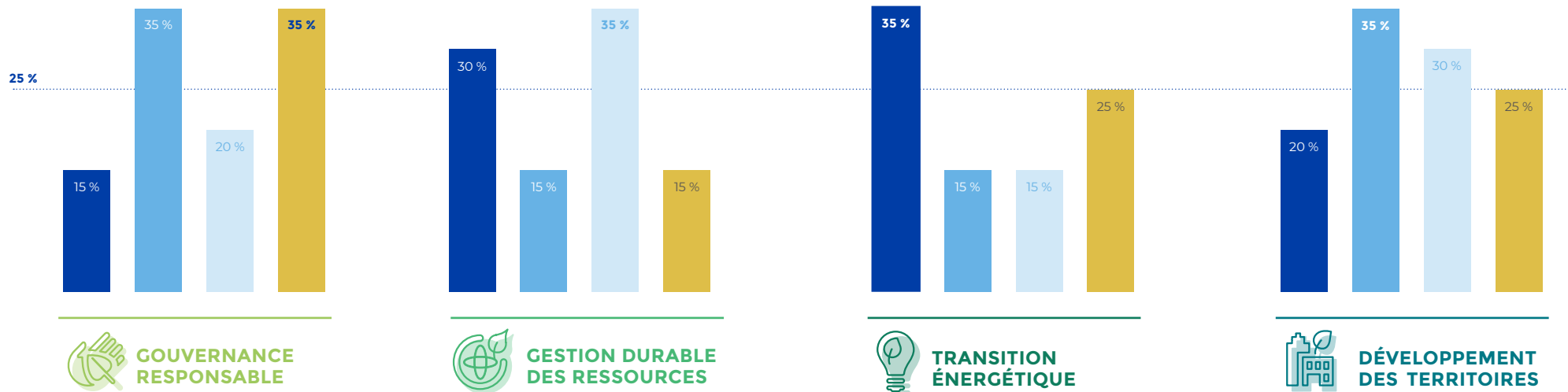
Au terme de ce processus, chaque émetteur de l'univers dispose d'une Note GREaT sur une échelle de 1 (qualité ISR forte) à 10 (qualité ISR faible).

Modèle de notation quantitative GREaT



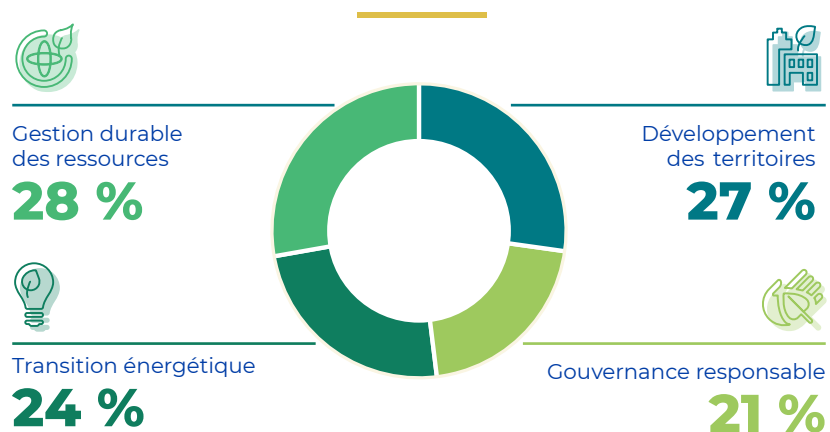
(1) Couverture d'un univers de 10 000 émetteurs. (2) Moyenne arithmétique des scores des critères. (3) Application d'un % en fonction du secteur. (4) Somme des scores pondérés et dispersion par région.

Exemples de pondération sectorielle des piliers GREaT



Au global, le modèle de notation GREaT du groupe LBP AM est très équilibré :

Poids moyen des piliers sur l'ensemble des secteurs



Analyse ISR qualitative



ANALYSE QUALITATIVE

Suite et en parallèle à l'analyse quantitative, les analystes et gérants mènent une analyse qualitative des émetteurs, en se basant sur des sources de recherche internes et externes reconnues et sur leur connaissance détaillée des émetteurs.

Ils peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, médias, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises. Les analystes disposent également des données provenant de fournisseurs spécialisés (par exemple : Trucost pour les impacts environnementaux, ISS pour les pratiques de gouvernance), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

L'analyse qualitative vise notamment à alimenter le processus de gestion via :

- **L'ajustement des notes ISR issues de l'analyse quantitative.** Ces ajustements, qui peuvent être proposés par les gérants et analystes, doivent remplir les conditions prédéfinies pour être retenues par l'équipe d'Analyse Fondamentale et Durable, responsable d'étudier et valider ou rejeter les propositions reçues :
 - intégrer des informations récentes qui ne se reflètent pas encore chez les agences, permettant ainsi un gain en réactivité ;
 - arbitrer entre des informations contradictoires apportées par les sources externes, permettant ainsi un gain en fiabilité ;

- tenir compte d'informations publiques complémentaires recueillies dans le cadre du dialogue régulier avec l'émetteur, permettant ainsi une pleine intégration des processus d'engagement actionnarial, de suivi et de sélection ;
- approfondir certains enjeux auprès des parties prenantes de l'émetteur, pour apporter des perspectives complémentaires.

→ **Afin de garantir rigueur et suivi, ces demandes d'ajustement sont systématiquement tracées.**

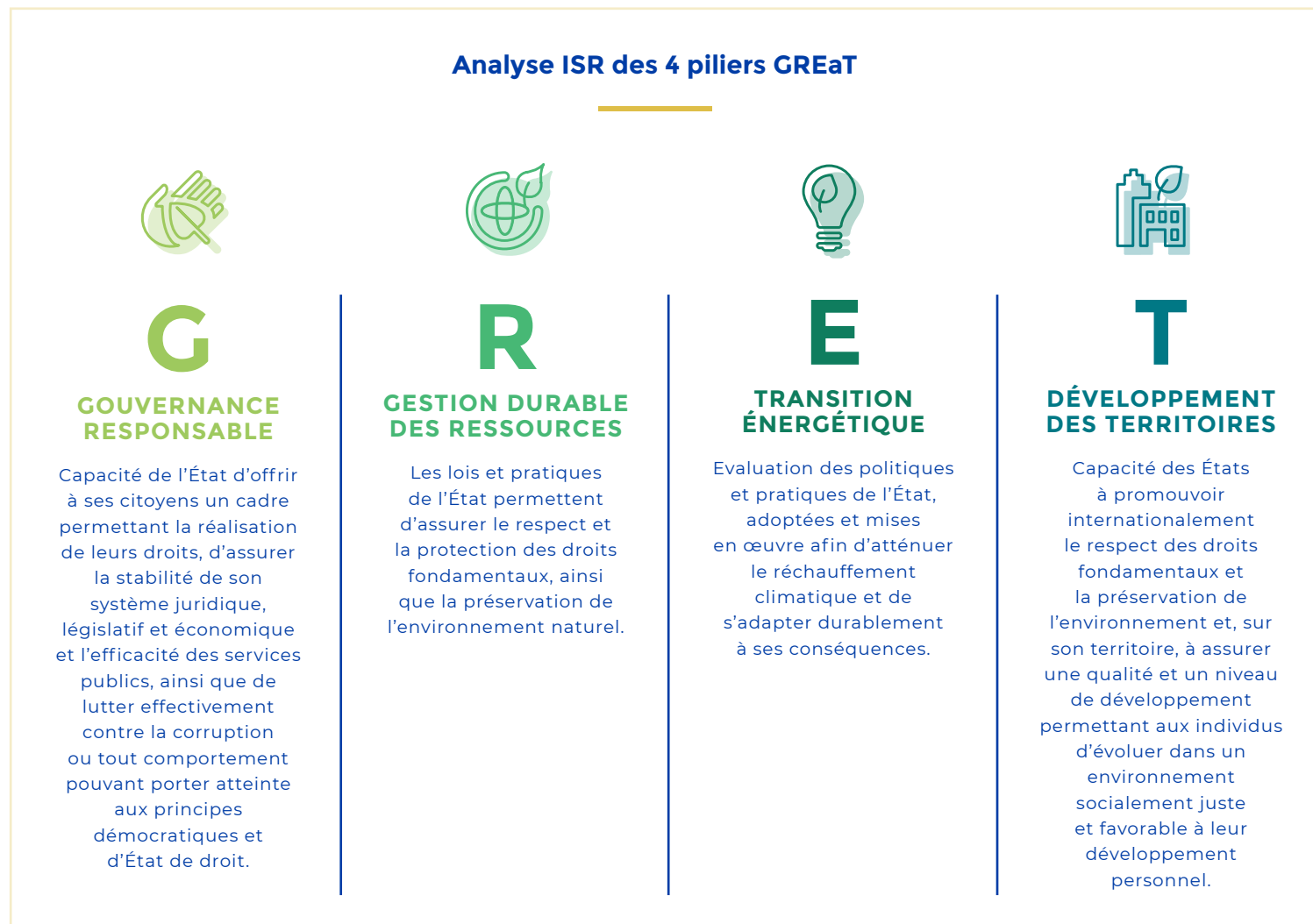
→ **L'intégration de l'analyse ISR dans l'analyse financière, par le biais de l'analyse de l'impact financier potentiel des enjeux de durabilité** (analyse dite de « matérialité »). Cette démarche d'analyse parallèle vise à permettre aux gérants et aux analystes financiers de faire un usage complémentaire de l'analyse ISR en enrichissant leur analyse financière. Les analystes financiers sont ainsi encouragés à prendre en compte les enjeux ISR pour établir leur « Opinion » crédit ou action, en particulier lorsque ces enjeux peuvent avoir un impact dit « matériel » sur leur profil fondamental (tels que des litiges ou des changements réglementaires). La notion de matérialité s'articule autour de quatre axes : la probabilité de survenance, la sévérité, l'horizon temporel, la visibilité.

2.1.2 Méthodologie d'analyse ISR des émetteurs souverains

Cette analyse vise à évaluer les États qui, à travers leurs politiques publiques, apportent des réponses durables aux grands enjeux de notre société. L'analyse se réalise autour des quatre piliers

GREaT. À partir des indicateurs collectés auprès de sources variées (organismes publics internationaux, think tanks, ONG), nous cherchons à identifier les États qui respectent les droits humains et l'environnement, promeuvent internationalement ces droits et principes, ceux qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement, et socialement juste.

Les États sont évalués selon 100 indicateurs, organisés en 18 critères sous 4 piliers, équipondérés. Les indicateurs sont collectés auprès d'organisations internationales : OCDE, Banque Mondiale, Nations Unies... ; auprès d'ONG reconnues : Transparency International, Reporters Sans Frontières... ; et auprès d'instituts de recherche tels que le World Justice Project, Notre Dame Gain initiative...



2.1.3 Méthodologie d'analyse ISR adaptée aux actifs réels et privés

LBP AM a établi une pratique pionnière de prise en compte des critères de durabilité dans les actifs réels et privés depuis 2014.

La dimension long terme des investissements réalisés motive fortement cette intégration dans les processus d'analyse. Les équipes de gestion, conjointement avec les spécialistes ISR, ont élaboré des grilles d'analyse basées sur les quatre piliers GREaT et adaptées à chaque classe d'actifs réels : corporate, infrastructure et immobilier. Ces grilles permettent d'identifier les contributions des entreprises et des projets aux enjeux du développement durable et l'intégration des pratiques responsables dans leurs modèles d'affaires.

Les grilles GREaT sont renseignées par les gérants et analystes de l'équipe Actifs réels et privés, à partir des documents de due diligence à disposition et, le cas échéant, d'un échange avec les porteurs du projet ou les représentants de l'entreprise. Une vérification indépendante de la grille est opérée par nos spécialistes ISR, mettant en évidence les forces et les axes d'amélioration potentiels en matière de performance ESG. Enfin, une note GREaT globale est produite pour chaque transaction, celle-ci étant obtenue par pondération des scores attribués à chaque pilier d'analyse.

DETTE PRIVÉE CORPORATE

Dans le cadre de ses diligences ISR, LBP AM demande aux entreprises de remplir une grille d'évaluation ISR GREaT afin d'indiquer, pour chaque pilier, si une politique est mise en œuvre pour maîtriser les risques sous-jacents, les moyens mobilisés pour son déploiement et les métriques utilisées pour évaluer l'efficacité de sa mise en œuvre. Cet exercice donne fréquemment lieu à un dialogue entre l'entreprise, les gérants Dette privée Corporate et les spécialistes ISR afin de clarifier certaines réponses et affiner la note GREaT globale. En outre, il devient de plus en plus fréquent que les gérants Dette privée Corporate et les spécialistes ISR œuvrent pour la mise en place de covenants ESG afin d'encourager, par la structuration même du contrat de prêt, l'amélioration des pratiques de durabilité de l'entreprise. Très concrètement, il s'agit d'instaurer un système de bonus/malus sur la marge d'intérêts, en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG pertinents au regard de l'activité pour inciter l'entreprise à améliorer sa performance sur un horizon temporel correspondant généralement à la durée du financement.



Un Sustainability-Linked Loan pour le climat et la biodiversité dans le secteur agricole

Lors du déploiement de ses stratégies, la gestion Dette privée Corporate et l'équipe Solutions ISR de LBP AM ont collaboré avec un acteur du secteur agricole sur l'adossement de critères ESG au contrat de prêt dans le cadre d'un *Sustainability-Linked Loan*. Cette entreprise, leader dans son domaine d'activité, produit une matière agricole dont les dérivés contribuent à la souveraineté nationale en matière d'alimentation, d'énergie et de santé. Aussi, elle a d'importants enjeux de durabilité en matière d'émissions de GES, de consommation d'eau, et de biodiversité. L'analyse GREaT démontrait que la société avait identifié les risques en découlant et qu'elle s'était dotée de politiques, plans d'action, et indicateurs satisfaisants pour les piloter. Il ressortait notamment que l'entreprise souhaitait se fixer des ambitieux objectifs pour

atteindre la neutralité carbone et devenir autonome en eau en réutilisant 100 % de l'eau de la matière agricole pour le processus industriel et l'irrigation des champs. Les équipes de LBP AM ont donc choisi d'accompagner l'entreprise dans l'exécution de ces orientations stratégiques en adossant des trajectoires d'amélioration au prêt sur les trois thématiques suivantes : mise en place d'une cible de décarbonation validée par le SBTi, diminution des prélèvements d'eau en milieu naturel, et hausse des surfaces cultivées en bio. Des objectifs annuels ont été déterminés sur la durée du financement pour valider la progression de la société. Le cas échéant, leur atteinte permettra à la société de bénéficier d'une baisse de la marge d'intérêt. Sinon, celle-ci sera impactée à la hausse.

DETTE PRIVÉE INFRASTRUCTURE

L'analyse ISR est d'autant plus importante pour cette classe d'actifs que les financements consentis peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs, les actifs sous-jacents relevant de secteurs essentiels au développement économique et social des territoires (énergie, transport, télécommunications, santé).

Les principaux critères d'analyse du projet portent sur l'engagement de long terme des sponsors, l'impact sur la biodiversité, l'exposition aux risques physiques et de transition liés au climat, la contribution à la lutte contre le changement climatique, la qualité des pratiques sociales chez les sous-traitants, l'acceptation du projet par les communautés locales et sa contribution au développement économique du territoire d'implantation. Tous les dossiers font l'objet d'une notation GREaT et d'un avis ISR présentés en comité d'investissement. Néanmoins, au regard des contraintes accrues en matière de disponibilité et d'accessibilité à la donnée pour les projets d'actifs réels, les gérants prennent la charge de remplir la grille d'analyse sur la base de la documentation mise à disposition lors de la phase de due diligence. Celle-ci est alors transmise aux spécialistes ISR qui revoient les réponses proposées par la gestion, produisent la note GREaT et rédigent l'avis.

Au-delà de l'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement, les stratégies les plus récentes de la gestion Dette privée Infrastructure ambitionnent de mesurer les contributions environnementales et sociales des projets financés. Parmi celles-ci se trouve le fonds European Responsible Investment (ERI), qui est doté de trois indicateurs innovants pour quantifier les externalités positives des créances en portefeuille.

Fin 2022, 20 créances (dans les domaines des énergies renouvelables, du transport ferroviaire stations de charge pour véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid, et des télécommunications) étaient dans le fonds.

L'analyse du risque de transition, effectuée par Carbone 4, a démontré que le portefeuille était aligné avec un scénario de réchauffement de +1,6°C, en phase avec l'objectif de l'Accord de Paris.

De plus, il a été estimé que les actifs en portefeuille devraient éviter, sur leur cycle de vie, l'émission de 98 000 tonnes de CO₂ par an rapport à un scénario de réchauffement de +2°C.

3 indicateurs pour quantifier les externalités positives des créances en portefeuille du fonds European Responsible Investment (ERI)



Impact socio-économique, qui estime le nombre d'emplois soutenus et le PIB créé par le projet.



Température de portefeuille, issu des travaux menés avec Carbone 4 dans le cadre du 2^e Infra-Challenge, qui évalue la contribution de chaque créance à la décarbonation pour la restituer sous la forme d'une température qui se veut cohérente avec l'Accord de Paris.



Empreinte carbone, qui évalue la quantité de CO₂ évitée par créance.



Focus

La stratégie à impact sur le climat de LBP AM : un fonds de dette privée infrastructure classifié article 9 selon SFDR

Lancée au début de l'année 2022, l'intentionnalité de cette stratégie à impact est de contribuer à la réduction des émissions de GES de l'économie réelle pour permettre l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement global bien en dessous de 2°C. Elle répond ainsi à l'ODD 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques en réalisant des investissements de long terme dans des infrastructures appartenant à une ou plusieurs de ces trois catégories :

- décarbonation du mix énergétique,
- électrification des usages,
- amélioration de l'efficacité énergétique.

En effet, afin d'assurer l'additionnalité la plus forte en matière de réduction des émissions de GES, la sélection se concentre exclusivement sur des actifs, projets et/ou entreprises, déjà performants d'un point de vue climatique.

La stratégie se réfère donc à la taxonomie verte européenne pour ne sélectionner que les infrastructures dont la performance démontre une contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique de ce référentiel, et vise par ailleurs un minimum de 70 % d'encours alignés en fin de période d'investissement.

Ainsi, un premier investissement a été réalisé dans un projet 100 % aligné de production de chaleur et d'électricité à partir de déchets de biomasse.

La mesure de l'impact, au niveau de l'actif et pour l'ensemble du portefeuille, est faite via trois indicateurs :

- le pourcentage d'alignement avec le premier objectif de la taxonomie verte européenne,
- l'empreinte carbone,
- la température implicite.

Ce fonds est le fruit d'une collaboration étroite en la gestion de Dette privée Infrastructure et l'équipe Solutions ISR de LBP AM, les premiers ayant apporté leur connaissance des secteurs d'activités ciblés et les seconds leur expertise sur les fondamentaux d'une démarche à impact. Ce travail conjoint a ainsi abouti à l'établissement d'outils méthodologiques visant à évaluer la robustesse de la stratégie sur les trois piliers de l'impact

(intentionnalité, additionnalité, et mesurabilité), et le potentiel de contribution des projets financés à l'atteinte de l'objectif du fonds.

Au regard de cette structuration, qui fixe un objectif d'investissement durable précis tout en veillant à ce que les externalités négatives soient maîtrisées, la stratégie a donc été classifiée article 9 au sens de SFDR.



DETTE PRIVÉE IMMOBILIER

LBP AM peut investir dans des dettes adossées à des immeubles à usage de bureaux, de logements, de commerces, de logistique, de santé, d'hôtels et de data centers dans une douzaine de pays européens. Dans la due diligence, LBP AM utilise une grille d'analyse ISR adaptée aux actifs immobiliers. L'immobilier étant une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (environ 30 % pour la France), les critères liés à la transition énergétique sont prépondérants : existence d'une certification environnementale pour la construction et l'exploitation, investissements prévus pour l'amélioration énergétique. Le confort pour les utilisateurs du bâtiment ainsi que la gestion responsable des ressources des investisseurs / sponsors sont également pris en compte. La gouvernance, aussi bien dans son aspect juridique qu'opérationnel, ainsi que le développement des territoires (insertion du bâtiment et association des parties prenantes locales) sont aussi des piliers de la méthodologie. Il s'avère parfois difficile d'avoir toutes les

informations nécessaires pour procéder à une analyse complète : pas d'informations, ou pas d'informations récentes sur la consommation énergétique ou les émissions de gaz à effet de serre ; certaines certifications (HQE, BREEAM, LEED) ou labels (HPE, BBC, Effinergie, BBCA) trop anciens ; identité de certains prestataires (property et facility management) pas toujours connue. Les gérants de Dette privée Immobilière renseignent la grille GREaT sur la base des informations fournies en phase de due diligence. Dans le cadre des échanges réguliers de l'équipe Dette privée Immobilière avec les arrangeurs et conseils en financement, nous portons une attention particulière à ce que les valorisations immobilières intègrent un paragraphe détaillé sur la thématique environnementale. La grille complétée est alors transmise aux analystes ISR qui revoient les réponses proposées par la gestion, produisent la note GREaT et rédigent l'avis.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ISR ET D'IMPACT DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble de structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. La réponse aux besoins environnementaux et sociaux est au cœur de la raison d'être de ces entreprises. Leurs activités contribuent souvent au développement des territoires, en améliorant l'accès à l'habitat et au logement pour les populations fragiles, en encourageant l'insertion par l'emploi, en favorisant la revitalisation de zones rurales ou en promouvant les circuits courts de consommation. De taille généralement relativement modeste, elles ne sont pas cotées sur les marchés financiers mais peuvent faire appel aux investisseurs afin de développer leurs activités, via les fonds solidaires.

Pour guider la sélection des structures, LBP AM et TFSA ont mis en place une grille d'analyse adaptée à l'ESS, constituée de deux volets :

1

ANALYSE D'IMPACT
l'entreprise solidaire, qui couvre principalement les enjeux suivants :

- **Qualité** de la réponse apportée au besoin social
- **Population** des bénéficiaires concernés
- **Transparence** sur l'utilisation des fonds

2

ANALYSE DES POLITIQUES ET PRATIQUES DE DURABILITÉ
de l'entreprise solidaire, selon les quatre piliers GREaT

- **Ressources** : intégration stratégique de la qualité de la gestion des ressources humaines et la diversité, pratiques de l'entreprise en matière de recyclage, de gestion des déchets et éventuelle contribution positive que le projet solidaire peut avoir en matière de biodiversité.
- **Transition Énergétique** : démarche et objectif d'atténuation du réchauffement climatique.
- **Territoires** : pilier central dans l'analyse des organismes solidaires, pour apprécier la pertinence du projet au regard de ses parties prenantes tels que les fournisseurs, les clients, la société civile et les communautés locales, emploi et ancrage territorial.

2.2 Intégration des enjeux de durabilité dans les processus de gestion

Regards croisés



Mathilde Sauvé,

Directrice du développement
et marketing



Léonard Pirollet,

Sustainable finance public
affairs officer

« *Le déploiement du nouveau cadre en matière de finance durable est un levier de transformation* »

2022 a marqué une nouvelle phase de déploiement réglementaire en matière de finance durable : poursuite du déploiement du Règlement SFDR en matière de transparence, mise en application de la directive MiFID 2 ou encore entrée en vigueur progressive de la Taxonomie verte européenne. Dans ce contexte, LBP AM a mobilisé de nombreuses expertises pour intégrer ces transformations à son offre et pour accompagner ses clients investisseurs et ses partenaires distributeurs dans leurs propres besoins d'information.

« *Au-delà de l'impulsion réglementaire, la prise en compte de critères de durabilité est devenue une tendance de fond pour nos clients, un prérequis indispensable. Pour LBP AM, c'est un puissant moteur d'innovation. Cela nous pousse à proposer une gamme encore plus exigeante, intégrant les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de nos clients* », affirme Mathilde Sauvé.

Cela s'est concrétisé notamment par le lancement de plusieurs fonds classés article 9 : le fonds de dette infrastructure à impact climatique ; le fonds LBP AM Mid Cap Senior Debt, qui contribue à l'accélération de la transition des entreprises du secteur privé vers une économie plus soutenable ; ou encore plus récemment le fonds Tocqueville Biodiversity ISR qui finance des entreprises leader de leurs secteurs en termes de durabilité de leurs pratiques vis-à-vis de la biodiversité ainsi que des entreprises proposant des produits et services permettant la réduction des impacts sur la biodiversité.

En 2022, ces évolutions réglementaires ont aussi eu un impact important sur la partie retail. « *Nous avons beaucoup échangé avec nos distributeurs pour assurer le déploiement de la directive MiFID 2, qui vise à intégrer les préférences de l'épargnant en matière de durabilité dans le parcours client et les offres qui lui sont proposées. Notre volonté était d'être transparents et de leur expliquer notre approche et notre méthodologie liées à la communication sur les seuils de durabilité* », explique Mathilde Sauvé.

Pour Léonard Pirollet, « *malgré un renforcement réglementaire, que LBP AM soutient, il reste encore des marges d'interprétation des textes européens. Il est nécessaire de mettre en place un niveau minimum d'exigences, clairement défini et validé par un auditeur externe, afin de promouvoir une approche ambitieuse de l'ISR pour l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi dès 2018, LBP AM a fait le choix du label français ISR, motivée par la robustesse de ce référentiel. Et, c'est également dans cet état d'esprit de transparence et d'exigence, que fin 2022, nous avons choisi d'ajuster le classement de 8 fonds classés 9 dans la catégorie 8, dans l'attente de définitions réglementaires plus précises.* »

Enfin explique Léonard Pirollet, « *nous avons intégré les nombreux indicateurs réglementaires dans nos outils, que ce soit le datahub ISR ou la plateforme de gestion ISR GREaT 360, de manière à pouvoir répondre non seulement à nos exigences de reporting mais aussi à celles de nos clients.* »

2.2.1 Les démarches de gestion ISR

Près de 100 % des fonds ouverts gérés par LBP AM et TFSA intègrent un socle commun de critères de durabilité dans leur processus de gestion.

EXCLUSIONS

Les fonds suivent les politiques d'exclusion validées par le comité dédié, qui décide de l'exclusion de sociétés exposées à des controverses majeures et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique, pétrole et gaz), en application de ses politiques. Ces dernières sont exigeantes et régulièrement actualisées.

Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon

Depuis 2019, LBP AM et TFSA s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost.

Politique d'exclusion sectorielle pétrole et gaz

Cette politique vise à atteindre d'ici 2030 une allocation sectorielle 100 % alignée sur une trajectoire de transition énergétique permettant d'atteindre l'objectif Net Zero d'ici 2050, et inclut un point d'étape en 2025 afin d'apprécier l'évolution de l'allocation face à l'ambition 2030.

Elle prendra forme via 3 leviers majeurs :

- une politique d'exclusion ;
- une politique d'engagement ;
- une politique d'analyse et de sélection.

La politique d'exclusion vise notamment l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels selon la définition extensive de ces ressources proposée par le comité scientifique de l'observatoire de la finance durable et détaillée ci-après :

- pétrole issu de sables bitumeux et pétroles extra-lourds ;
- gaz et pétrole de schistes ;
- gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- gaz et pétrole très profonds : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1000M.

Pour en savoir plus :

[Politique pétrole et gaz](#)

[Politique charbon](#)

[Politique d'exclusion](#)

INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS LES ANALYSES

Les processus de gestion intègrent pleinement les analyses financières et ISR, faisant partie intégrante des décisions d'investissement et de la construction des portefeuilles. Les décisions d'investissement des gérants se basent sur les résultats de ces recherches exhaustives : contexte économique, niveaux des marchés,

qualité financière et ESG des entreprises, des émetteurs ainsi que des secteurs, valorisation... Les gérants établissent leurs choix, sélectionnent et pondèrent les valeurs selon leur appréciation du couple qualité ISR / performance financière, avec une vue de long terme.

SÉLECTIVITÉ CONFORME AU LABEL ISR

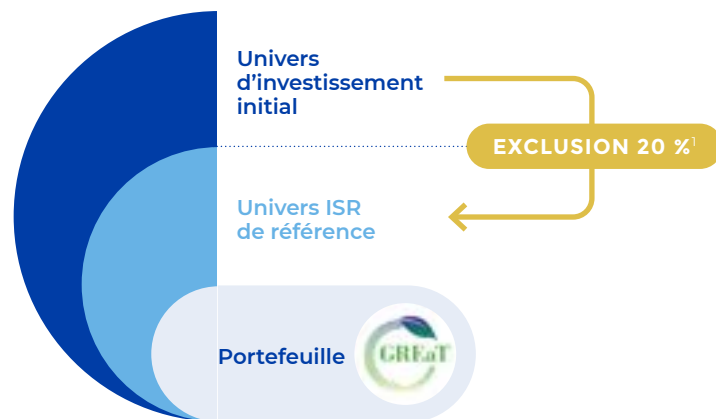
La décision de LBP AM et de TFSA de labelliser ISR l'ensemble de leurs fonds ouverts a créé un cadre exigeant qui définit des principes engageants pour le gérant (seuils quantitatifs à suivre, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting). Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un tiers accrédité tous les trois ans.

Conformément au référentiel du label ISR, un univers d'investissement est défini pour chaque fonds en cohérence avec la stratégie d'investissement et contrôlé par le labellisateur. Un taux de sélectivité de 20 % est appliqué à cet univers, selon les deux méthodologies utilisées par le label ISR : la méthode dite d'exclusion et la méthode dite de la note moyenne.



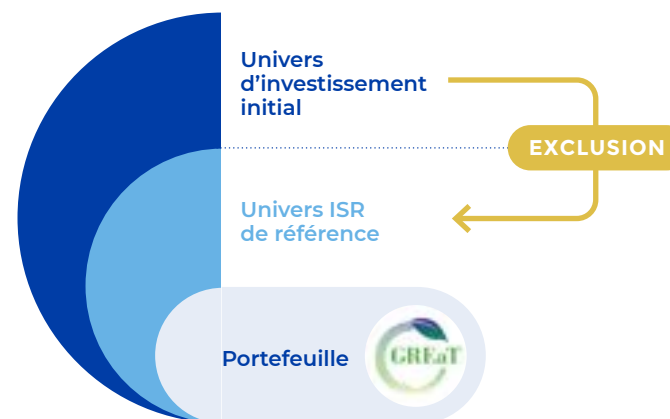
Méthode d'exclusion

Exclusion de l'univers d'investissement de 20 % des entreprises / émetteurs les moins bien notés selon GREaT, et des titres figurant sur la liste des exclusions issue du comité d'exclusion.



Méthode de la note moyenne

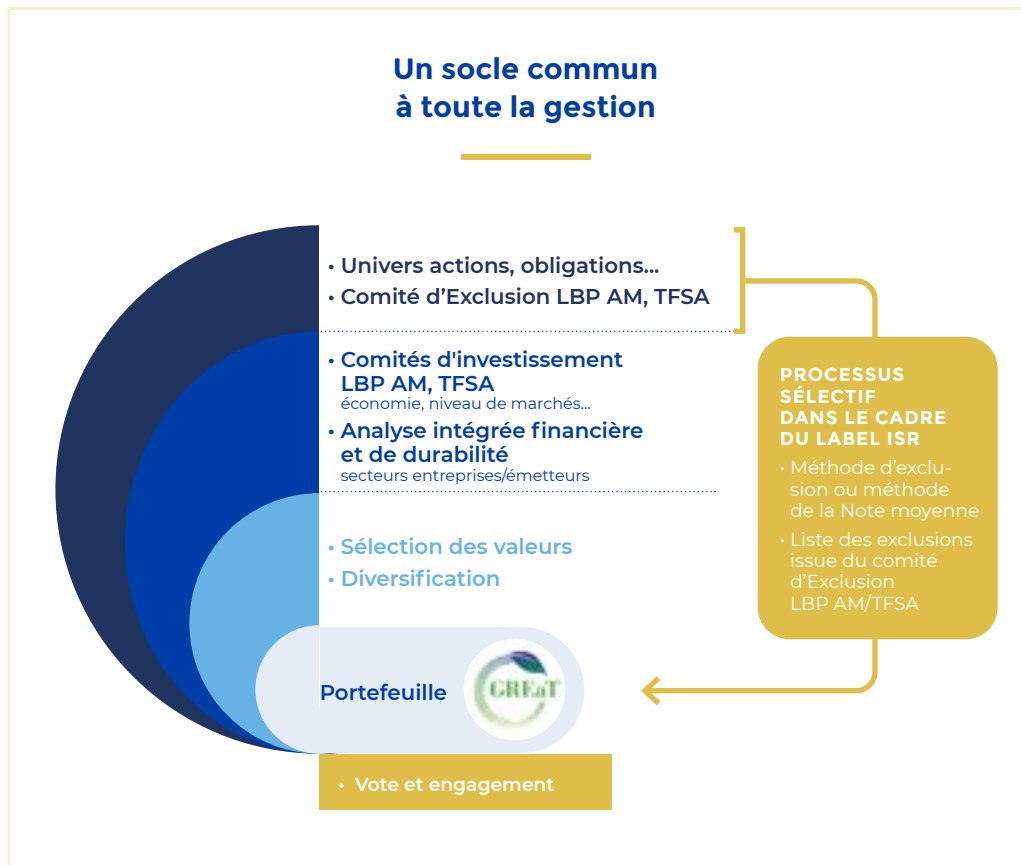
La Note GREaT moyenne du portefeuille doit être meilleure que la Note GREaT de l'univers ISR de référence, intégrant la liste des exclusions issue du comité d'exclusion.



- Note GREaT portefeuille meilleure que Note GREaT univers ISR
- Exclusions issues du comité d'Exclusion LBP AM/TFSA

Depuis octobre 2020, la nouvelle version du label ISR français impose aux gérants le suivi de deux indicateurs en supplément du cadre existant. Ces indicateurs doivent avoir des taux de couverture importants (90 % pour le premier et 70 % pour le second) et leur valeur sur les fonds concernés doit être meilleure que celle de l'univers ISR de référence.

La très grande majorité des fonds éligibles de LBP AM et TFSA a reçu le label avant cette version enrichie, et passe progressivement sur la 2^e version du label, lors du renouvellement de l'audit d'attribution du label qui a lieu trois ans après l'obtention. Les nouveaux fonds labellisés sont directement conformes à la nouvelle version du label.





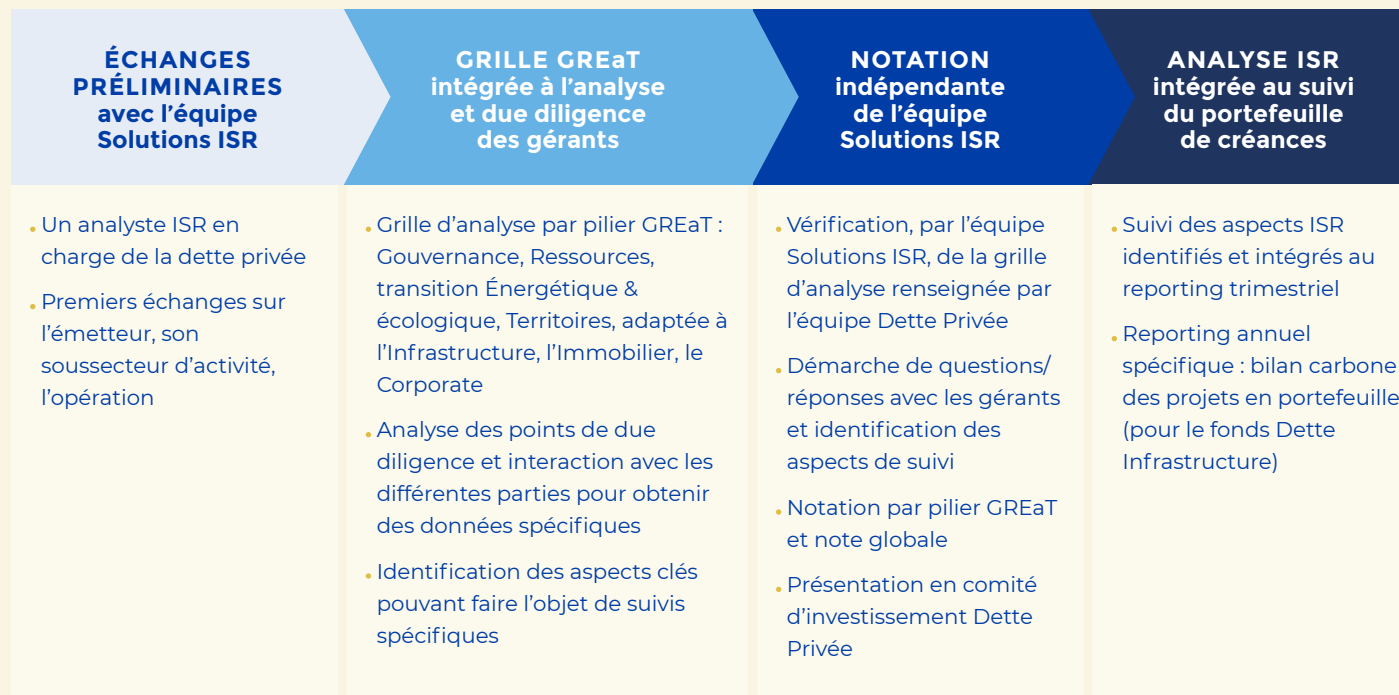
Focus

La sélection ISR dans les fonds d'actifs réels et de dette privée infrastructure, immobilier, corporate

Contrairement à l'ensemble des autres fonds de LBP AM, il est impossible d'appliquer les règles de sélectivité fixées dans le label ISR public pour les fonds d'Actifs réels et de Dette privée. L'investissement est réalisé de manière ciblée sur certains projets, et non à partir d'un large univers d'émetteurs.

Le processus d'investissement de Dette privée Infrastructure, Immobilier, Corporate intègre systématiquement des critères ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, selon un processus qui a été construit sur-mesure. L'analyse ESG est formalisée dans un avis puis présentée lors du comité d'investissement, au même titre que les analyses réalisées par les équipes de risques et de conformité. Cet avis intervient dans la décision finale d'investir ou non, sans toutefois avoir un caractère bloquant. Par ailleurs, nos politiques d'exclusion s'appliquent sur ces fonds et peuvent être complétées d'exclusions supplémentaires spécifiques (par exemple refus de financer des sites d'armement ou d'extraction minière).

Fonds d'Actifs réels et de Dette privée



SÉLECTION THÉMATIQUE

En complément de ce socle commun, nous renforçons la démarche ISR pour certains fonds afin de rechercher un impact plus fort à travers l'investissement via :

→ La prise en compte des thématiques durables dans les process de gestion

Les fonds multi-thématiques visent à saisir des opportunités sur des tendances de long terme de développement durable. En complément de l'analyse ISR basée sur GREaT, l'encours de ces fonds est principalement fléché vers les entreprises identifiées comme des « entreprises-solutions », c'est-à-dire ayant une offre de produits et services alignée avec ces thématiques. Ces dernières sont identifiées à partir de la taxonomie des actifs durables du label français Greenfin..

→ L'investissement solidaire

Notre démarche solidaire permet aux clients de participer directement au financement de projets ou d'entreprises à forte utilité environnementale ou sociale. Les fonds solidaires visent à participer au financement de projets d'entreprises de l'ESS et / ou d'associations à forte utilité sociale et environnementale, soit par un don (partage des revenus ou des frais de gestion), soit par un investissement à hauteur de 5 à 10 % de leur encours.

• Tocqueville Silver Age ISR

Ce fonds investit dans la Silver Economy. L'association soutenue à travers ce fonds est Siel Bleu, choisie pour son objectif de favoriser la santé et le bien-être des personnes les plus fragiles, en aidant au maintien de leur autonomie, à la promotion de l'inclusion et à la lutte contre la sédentarité et l'isolement.

• LBP AM SRI Human Rights

Ce fonds met en œuvre une stratégie ISR centrée sur les droits humains et associée à la FIDH (Fédération Internationale pour les Droits Humains) qui agit pour le respect de tous les droits (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels), la diversité et l'égalité des personnes.

• LBP AM ISR Actions Environnement

Ce fonds, spécialisé dans la transition énergétique, sélectionne des entreprises issues de secteurs durables promus par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. Dans ce cadre, le programme Nature 2050 a été choisi pour sa mission de défense de l'environnement naturel, de restauration de la biodiversité et de sa gestion pérenne. 50 projets sont actuellement soutenus sur le territoire français.

• LBP AM ISR Actions France

Ce fonds investit dans les actions françaises pour accompagner les entrepreneurs à travers des sociétés qualifiées de « leaders structurels » ou des groupes en devenir. Le Fonds de dotation du Louvre a été sélectionné car il soutient de nombreuses missions d'intérêt général pour rendre l'art, la culture et l'Histoire accessibles au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire français.

• LBP AM ISR Actions Solidaire

Ce fonds concilie la gestion ISR et l'investissement solidaire dans quatre domaines d'investissement prioritaires : éducation, santé, environnement, solidarité. Il détient des titres d'entreprises agréées « Entreprises solidaires d'utilité publique », parmi lesquelles Habitat & Humanisme qui œuvre pour la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination de personnes en difficulté.



Focus

L'investissement solidaire pour soutenir des projets d'entreprises de l'ESS ou des associations à forte utilité sociale et environnementale

Les fonds solidaires de LBP AM soutiennent les organismes suivants :

L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE, (ADIE), qui agit sur le territoire métropolitain en faveur de personnes défavorisées afin de leur faciliter l'accès au crédit pour créer leur entreprise.

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS, ONG internationale de défense des droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels).

FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT, société d'investissement solidaire qui accompagne les entrepreneurs engagés en faveur de l'emploi, des territoires, du social, de l'écologie, etc.

HABITAT ET HUMANISME, foncière qui permet aux familles et aux personnes seules, en difficulté, d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour recréer le lien social.



TERRE DE LIENS, foncière qui vise à préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne.



L'UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE, association de solidarité et d'éducation qui agit auprès des enfants en situation de fragilité.

2.2.2 La répartition de nos encours

La segmentation des encours gérés par LBP AM et TFSA permet de mesurer l'étendue des démarches de finance durable dans notre gestion.

ENCOURS RESPONSABLES

À la fin décembre 2022, environ 74 % des encours du groupe LBP AM sont gérés de manière responsable, soit 40 milliards d'euros. Ces encours prennent en compte des critères de durabilité dans l'analyse financière et la construction des portefeuilles. Cette intégration est systématique et traçable pour la majorité de la gamme de fonds ouverts. Il s'agit des encours des fonds qui ont obtenu le label ISR et des fonds dont la démarche ISR est considérée comme équivalente au cahier des charges du label.

« Cette gestion représente 34,8 milliards d'euros d'encours. **En leur sein, près de 100 % des encours de fonds ouverts éligibles bénéficient du label ISR.** »

Les encours qui ne rentrent pas dans ces catégories ISR viennent soit de fonds ouverts pour lesquels il est difficile d'intégrer de manière systématique les critères ISR¹ ; soit de fonds à formule lancés avant la décision de passer au 100 % ISR et dont il est

impossible de modifier le processus ; soit de fonds dédiés ou de mandats pour lesquels le client n'a pas souhaité que ces critères soient intégrés.

ENCOURS LABELLISÉS

Pour apporter transparence et garantie à nos clients sur les engagements pris en matière de gestion responsable, nous avons choisi de nous appuyer sur les référentiels de place : label ISR public, label Greenfin, label Finansol ou label CIES (voir définitions en annexe). L'obtention d'un label nécessite le contrôle de nos processus par un tiers de confiance, à savoir un organisme accrédité pour ce faire, tel que EY pour le label ISR.

Montant en € des encours des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP :

41 373 M€

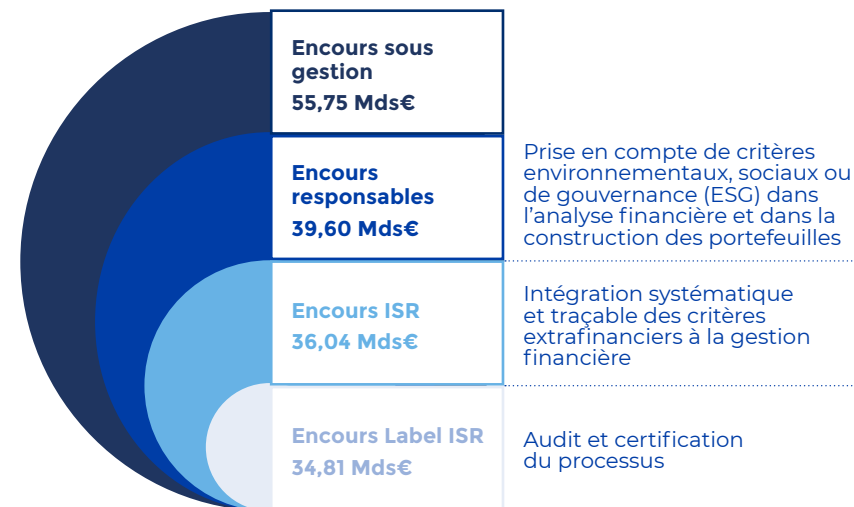
Pourcentage des encours des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP :

74 %





Ensemble des fonds et des mandats classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR et gérés par la SGP :

125

Encours labellisés



Label de finance durable

Labels	Nombre de fonds labellisés	Encours
 LABEL ISR	110	34,81
 LABEL GREENFIN	2	0,87
 LABEL FINANSOL	4	0,22
 LABEL FRANCE RELANCE	4	0,29

1. LBP AM Actions Asie Pacifique, LBP AM ACTIONS DIVIDENDES EURO, LBP AM INFLATION FLEXIBLE, LBP AM 3 MOIS, TOCQUEVILLE GOLD, TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE, TOCQUEVILLE VIE GENERATION



Focus

La classification des fonds selon le règlement SFDR

Le paysage juridique et réglementaire de la finance durable a beaucoup évolué, en particulier sur le volet de l'investissement. Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est l'une des réglementations clés dans le domaine.

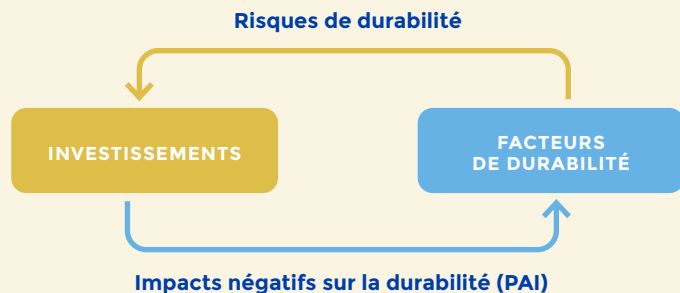
Ce texte a pour objet de donner plus de transparence et d'homogénéité dans la communication en matière de durabilité des produits financiers.

Il impose, notamment, de classer les produits financiers en trois catégories :

- Produits sans objectif de durabilité (article 6)

- Produits qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8)
- Produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société (article 9)

S'ajoute à cette classification l'obligation de communiquer à la fois sur les risques de durabilité pesant sur les investissements et sur l'impact des investissements sur l'environnement et la société. C'est le concept de double-matérialité.



2.2.3 Labels et récompenses

Labels

Identité	Descriptif
<p>ISR PUBLIC</p>	Lancé en 2016, ce label indique que l'OPC labellisé répond à un cahier des charges précis, intégrant à la gestion financière, des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), exigeant non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demandant aussi aux fonds de publier l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple.
<p>LABEL GREENFIN</p>	Juin 2019, création du label Greenfin par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour mobiliser l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il remplace le label TEEC.
<p>LABEL FINANSOL</p>	Distingue depuis 1997 les placements d'épargne solidaire. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

Récompenses

Identité	Descriptif
<p>Climetrics</p>	Développé par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ISSEthix Climate Solutions, Climetrics est la première méthode de notation qui fournit une évaluation globale des risques et opportunités liés au climat d'un fonds. Climetrics évalue de manière indépendante et transparente des milliers de fonds gérés activement en Europe.

GAMME DE FONDS OUVERTS	SFDR	LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS	EXCLUSIONS									SÉLECTION DANS LE CADRE DU LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS		VOTE ET ENGAGEMENT
			RÈGLEMENTAIRES		NORMATIVES	SECTORIELLES						EXCLUSION	NOTE MOYENNE	
			Armes controversées et non conventionnelles	Matières premières agricoles	Pacte Mondial; Principes de l'OCDE	Charbon	Pétrole et gaz	Tabac	Jeux d'argent	Bio-diversité	Lutte contre la déforestation			
ACTIONS														
Thématiques Durables France/Euro/Europe	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●
Autres Thématiques France/Euro/Europe	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●
Actions Environnement	9	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●
Actions Chine	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Actions Amérique	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Smart Beta France, Euro, Europe, Asie, Emergents	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
MULTIACTIFS														
Diversifié	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA
Actions Internationales	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA
Multigestion/fonds externes	8	si besoin	●	●	si besoin						●		NA	
Solidaire	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		NA

GAMME DE FONDS OUVERTS	SFDR	LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS	EXCLUSIONS									SÉLECTION DANS LE CADRE DU LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS		VOTE ET ENGAGEMENT	
			RÈGLEMENTAIRES		NORMATIVES	SECTORIELLES						EXCLUSION	NOTE MOYENNE		
			Armes controversées et non conventionnelles	Matières premières agricoles	Pacte Mondial; Principes de l'OCDE	Charbon	Pétrole et gaz	Tabac	Jeux d'argent	Bio-diversité	Lutte contre la déforestation				
OBLIGATIONS															
Crédit/ Crossover	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Engagement
Obligations convertibles	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Souverain Europe	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Souverain Autres	6	non éligible	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA	NA	
Inflation	6 & 8	non éligible	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA	NA	
Aggregate	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Engagement
Monétaire	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Absolute Return obligataire	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Engagement
Épargne Solidaire															
OPC et épargne salariale	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Dettes Privées															
Infrastructure	8 & 9	non éligible	●	●		●	●	●	●	NA	NA	NA	NA	Engagement (SLL)	
Corporate	8 & 9		●	●		●	●	●	●	NA	NA	NA	NA	Engagement (SLL)	
Immobilier	8		●	●		●		●	●	NA	NA	NA	NA	Engagement (SLL)	

2.3 Dialogue et engagement avec les entreprises

2.3.1 Engagement des entreprises

LBP AM et TFSA sont convaincus qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.

C'est pourquoi notre politique d'engagement actionnarial constitue l'un des leviers de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG, l'exclusion et l'investissement thématique.

Nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes en terme d'engagement sont décrites publiquement dans nos politiques d'engagement et politiques de vote. Ces documents structurant nos actions sont élaborés et actualisés tous les ans, après un bilan d'activité, sur proposition de l'équipe Solutions ISR en articulation avec l'ensemble des autres contributeurs et parties-prenantes à ces processus : gérants, analystes, juristes, fonctions commerciales, conformité. Ils sont validés par la direction générale et toute la chaîne de management en Comités dédiés.

Le dialogue actionnarial que nous engageons avec les sociétés, vise un double objectif :

- **via les dialogues ESG** : mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou affiner notre compréhension des éléments oubliés en matière de durabilité,
- **via l'engagement ESG** : nous cherchons à la fois à encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, et leurs mises en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés et le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

Notre politique d'engagement s'appuie, à l'instar de nos autres leviers ISR, sur les quatre piliers de notre méthode propriétaire d'analyse, GREaT, pour établir les thématiques clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies. Cette politique décrit également les modalités d'identification des sociétés à engager et les modalités usuelles de tenue de cet engagement et d'escalade potentielle en l'absence de résultats.

La politique d'engagement actionnarial de LBP AM et TFSA s'articule également autour de nos politiques ISR thématiques, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes sur ces thématiques :

Politique de vote - gouvernance

Politique biodiversité

Politique charbon

Politique pétrole et gaz



Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :

→ **Le dialogue et l'engagement en bilatéral**

avec le management des sociétés investies, en particulier à l'occasion des rendez-vous émetteurs. LBP AM et TFSA peuvent solliciter des rendez-vous auprès d'entreprises pour évoquer des thématiques particulières, en application de nos politiques. Les équipes peuvent également être spontanément sollicitées par les sociétés pour apporter des retours sur des thématiques définies par ces entreprises, par exemple dans le cadre de la préparation des assemblées générales. Nous profitons de ces sollicitations pour présenter nos attentes en termes de bonnes pratiques de gouvernance.

→ **L'engagement collaboratif**, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. LBP AM et TFSA adhèrent à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de leurs politiques thématiques ISR. Ces dernières peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. Lorsque LBP AM/TFSA s'implique dans des engagements collaboratifs, les campagnes sont sélectionnées afin de répondre aux politiques ISR de LBP AM/TFSA. Le niveau d'implication peut varier de support, à co-lead ou lead.

En 2022, LBP AM et TFSA ont effectué

72

engagements individuels et

80

engagements collaboratifs.

Le lancement d'une campagne d'engagement est proposé par l'équipe Solutions ISR et validé par le comité finance durable de LBP AM.



En 2022, LBP AM/TFSA a mené

404

échanges ESG avec

302

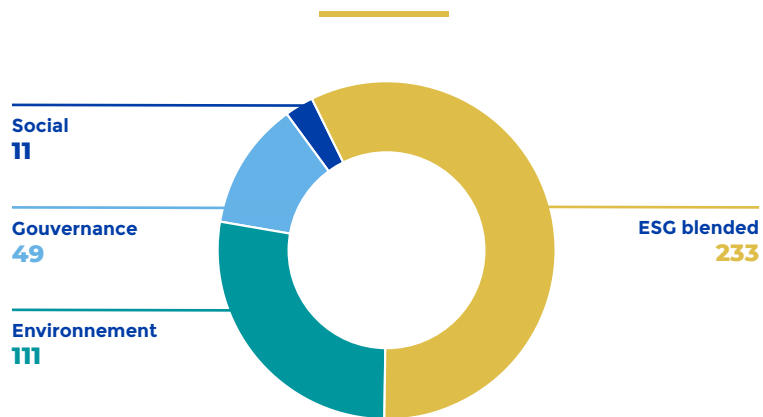
entreprises distinctes

dans 29 pays, majoritairement en France et en Europe.

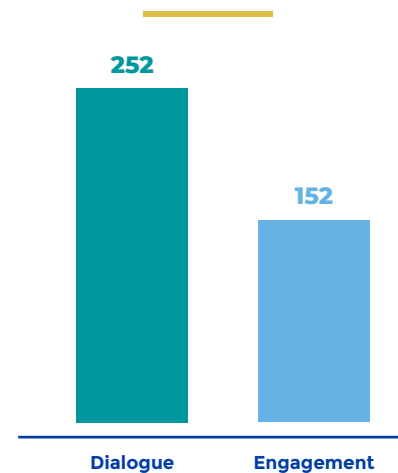
Parmi ces 404 échanges :

- **252 dialogues ESG** avec 227 entreprises,
- **152 engagements ESG** menés avec 116 entreprises.

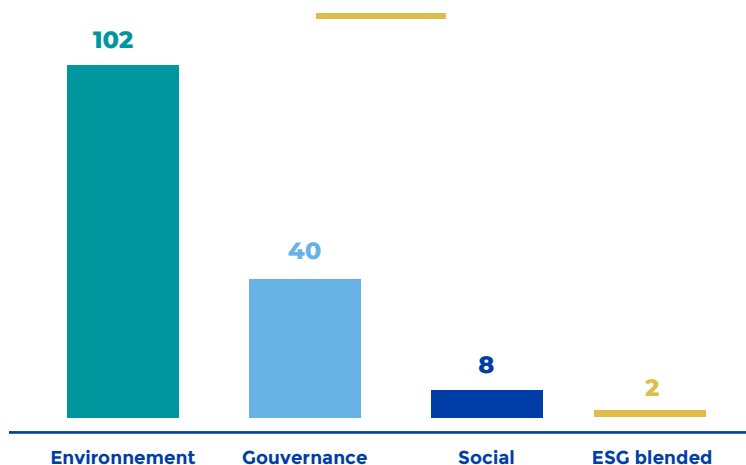
Répartition de l'ensemble des échanges ESG conduits par LBP AM/TFSA en 2022 par thématique



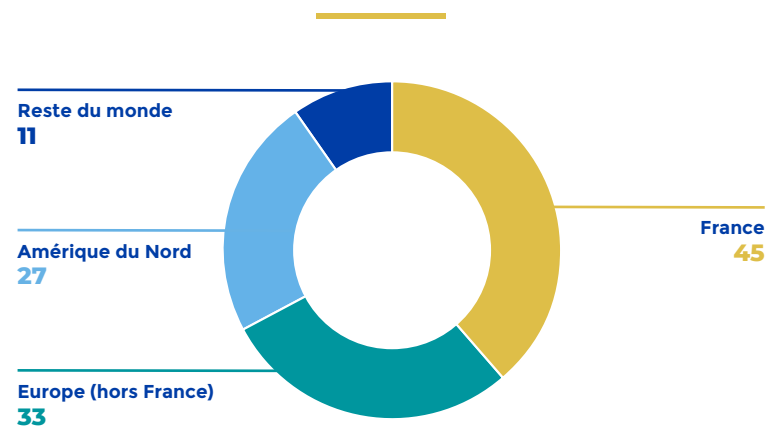
Nombre d'engagements et de dialogues ESG effectués par LBP AM/TFSA en 2022



Répartition des engagements par thématique ESG



Entreprises engagées en 2022 par LBP AM ET TFSA répartition par zone géographique





Témoignage

« **L'engagement est un levier important dans notre stratégie ISR.**

C'est toujours très intéressant pour nous gérants d'accompagner les experts de Solutions ISR dans le dialogue avec les entreprises.

*Nous avons une connaissance approfondie des sociétés qui gagnent encore en granularité sur des sujets complexes liés aux Droits Humains, au sourcing des matières premières, ou encore à l'utilisation du plastique par exemple. L'engagement nous permet d'avoir une meilleure vue des pratiques des sociétés, de partager nos attentes et de les encourager à adopter de meilleures pratiques. **Ainsi, il est important de sensibiliser les entreprises sur leur trajectoire et leurs engagements Net Zero** car nous avons nous-mêmes des objectifs ambitieux qui doivent être intégrés dans les portefeuilles que nous gérons.*

Nous avons de nombreux engagements en cours avec les équipes de Solutions ISR et c'est toujours passionnant, très instructif, et cela nous permet également de mieux gérer nos portefeuilles en identifiant des risques matériels parfois pris en compte de façon encore limitée par les sociétés.

Cette contribution pour faire avancer les entreprises vers un monde plus durable est très importante. »



Christine Lebreton,
Gérante - Analyste, Tocqueville Finance

ENGAGEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE NOS POLITIQUES ISR THÉMATIQUES

Biodiversité

LBP AM/TFSA a effectué 64 engagements sur la thématique. 15 engagements ont été menés notamment en matière de gestion des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao).

Climat

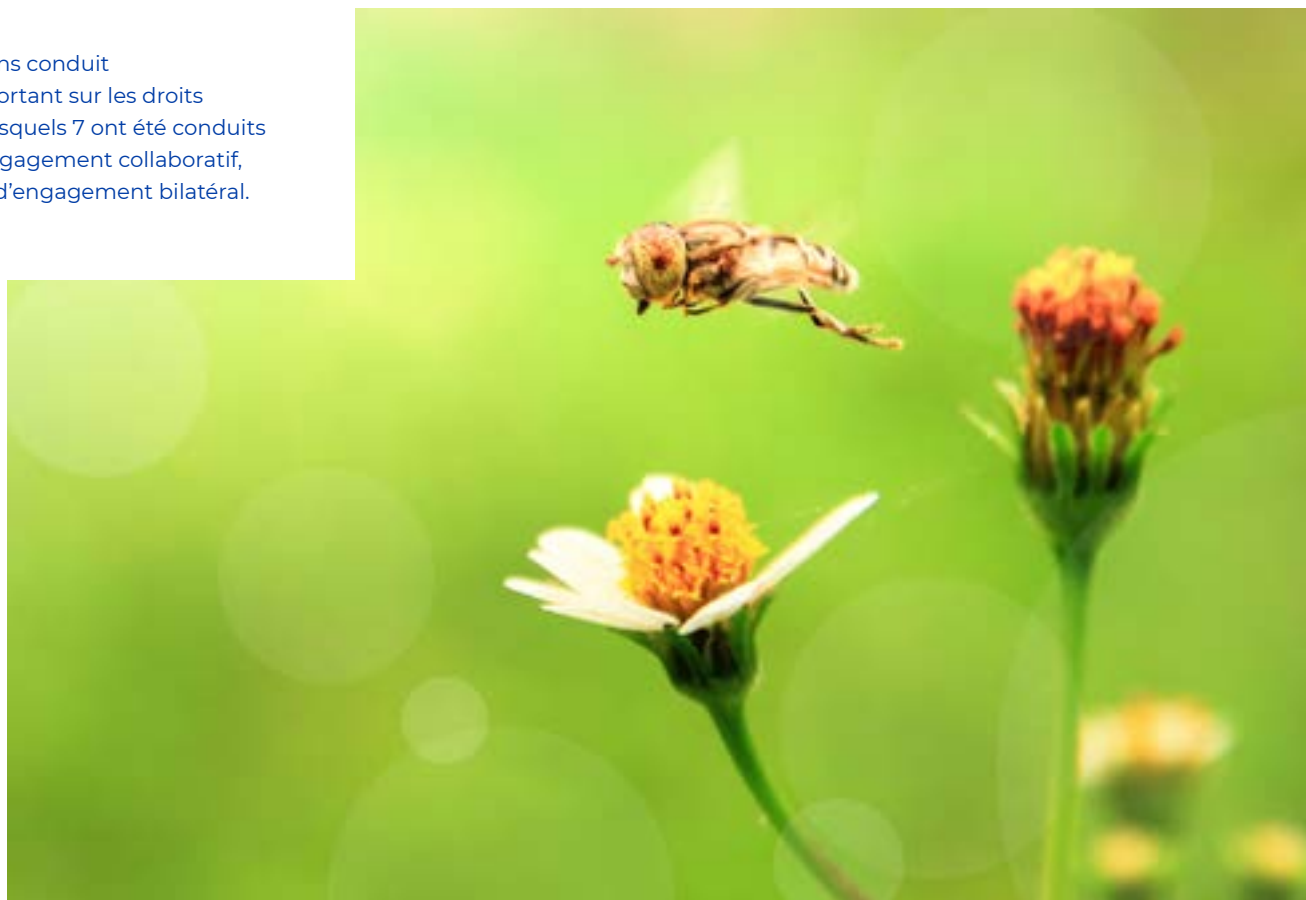
45 engagements ont été menés avec 40 entreprises. Dans le cadre de la mise en place de sa politique pétrole et gaz et du déploiement dans sa politique de vote des principes relatifs au say-on-climate, LBP AM/TFSA a encouragé les entreprises à soumettre au vote des actionnaires leur plan de transition énergétique. Dès lors que LBP AM/TFSA s'est opposé à un say-on-climate, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.

Gouvernance

Moment fort de l'activité d'engagement actionnarial, la saison des assemblées générales est l'occasion d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer les principes de vote de LBP AM et de TFSA, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables en matière de gouvernance tout particulièrement. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance. Sur la thématique de la gouvernance, 40 engagements ont été réalisés, dont 33 se sont tenus dans le cadre des AG. Toutes thématiques confondues, ce sont 60 actions d'engagement qui ont été conduites en 2022 dans le cadre des assemblées générales.

Droits Humains

En 2022, nous avons conduit 8 engagements portant sur les droits humains, parmi lesquels 7 ont été conduits dans le cadre d'engagement collaboratif, et 1 dans le cadre d'engagement bilatéral.



EXEMPLES DE CAMPAGNES D'ENGAGEMENT COLLABORATIF AUXQUELLES LBP AM ET TFSA ONT PARTICIPÉ EN 2022



GOVERNANCE RESPONSABLE

L'initiative Club des 30 français a été créée en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le groupe LBP AM est membre fondateur de l'initiative française. En 2022, LBP AM et TFSA ont prolongé un dialogue, initié en 2021, avec Carrefour. L'objectif de ce dialogue est d'encourager l'entreprise à améliorer la transparence de leurs actions visant à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Les échanges permettent d'identifier la culture de l'entreprise sur ces sujets, les initiatives mises en place en termes de parité H/F et d'exprimer les éléments à améliorer afin d'accompagner l'entreprise dans l'intégration des femmes au sein des équipes dirigeantes. Chaque année, le club 30 % produit un rapport d'activité. Celui de 2022 est disponible via ce lien.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LBP AM/TFSA a participé à deux campagnes d'engagement organisées par le Carbon Disclosure Project (CDP).

La première, intitulée « Transition Champion », à laquelle LBP AM/TFSA a participé de février à septembre 2022, visait à améliorer la qualité des plans de décarbonation des sociétés en portefeuille. Dans son cadre, LBP AM/TFSA s'est engagé avec 9 sociétés, par le biais de lettres individuelles, pour les pousser à approfondir leur plan de transition.

La seconde, "Science-Based Targets Campaign", visait à encourager plus de 1000 entreprises entre octobre 2022 et octobre 2023 afin que ces dernières s'engagent auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des

objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C. En 2022, LBP AM/TFSA a soutenu cette initiative.

LBP AM/TFSA a également participé en 2022 à une campagne d'engagement collaborative, animée par le Forum de l'Investissement Responsable, visant à inciter la société Engie à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires. La coalition a noté des progrès réalisés par ENGIE au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise

augmente la transparence de son plan de transition. La coalition d'investisseurs a ainsi adressé une lettre au président du conseil d'Engie et organisé plusieurs rendez-vous avec la société afin d'échanger sur plusieurs sujets dont une grande partie sont communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+ (plan de transition, lobbying climat, stratégie de sortie du charbon, alignement avec un scénario 1,5°C, transition juste), complétés par d'autres enjeux plus spécifiques (biodiversité, méthane, biométhane). Cette campagne d'engagement est toujours en cours mais porte déjà ses fruits, l'entreprise ayant déjà communiqué certains éléments demandés par la coalition.



GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Le réseau international d'investisseurs Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR) encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou promouvoir la transition vers des sources de protéines durables. LBP AM et TFSA participent aux consultations et aux campagnes d'engagement collaboratives de FAIRR, sur les thématiques suivantes : aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution & résistance aux antimicrobiens et antibiotiques. LBP AM et TFSA engagent les acteurs identifiés comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement. En 2022, LBP AM a transmis des lettres demandant des améliorations des pratiques sur ces thématiques à

47 entreprises principalement basées en Amérique du Nord et Europe et dans le secteur de la viande et de l'industrie alimentaire ainsi que des matériaux d'emballage.

LBP AM/TFSA a également participé en 2022 à la campagne d'engagement coordonnée par le CERES en faveur de la production durable de matières premières agricoles. Cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de palmiers à huile et de soja. Chaque année depuis 2020, le groupe LBP AM engage au moins une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.





TERRITOIRES

L'Alliance des investisseurs pour les droits humains (« The Investor Alliance for Human Rights ») est une plateforme d'action collective pour l'investissement responsable fondée sur le respect des droits fondamentaux de l'Homme. Il s'agit d'une initiative à but non lucratif fondée sur l'adhésion et axée sur la responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains. L'Alliance organise plusieurs groupes de travail ainsi que des engagements collaboratifs, en partenariat avec des parties prenantes externes, en faveur du renforcement des conduites responsables des entreprises en matière de droits humains.

L'un des groupes de travail et d'engagement auquel participe LBP AM/TFSA est coorganisé par la World Benchmarking Alliance et vise à engager les entreprises évaluées dans le cadre du Corporate Human Rights Benchmark (CHRB). Le CHRB est un benchmark qui évalue les plus grandes entreprises dans des secteurs à risque sur leurs politiques, processus et pratiques

de diligence raisonnable en matière de droits humains, ainsi que leur capacité à remédier aux impacts les plus sévères sur les personnes. Les investisseurs s'engagent auprès d'une ou plusieurs entreprises afin de promouvoir le renforcement de ces pratiques et d'améliorer le respect des droits humains au sein de ces entreprises. Dans ce cadre, LBP AM/TFSA mène un engagement avec ArcelorMittal.

LBP AM/TFSA participe aussi à l'engagement collectif coorganisé par Ranking Digital Rights (RDR), programme de recherche indépendant qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises technologiques et de télécommunications sur les droits humains, notamment sur le respect de la vie privée et la liberté d'expression. Sur la base des résultats de leurs recherches, les investisseurs s'engagent auprès des entreprises évaluées afin de discuter de leurs impacts et de promouvoir de meilleures pratiques en matière de respect des droits humains. LBP AM/TFSA mène un engagement auprès d'Orange.

UNI Global Union est une fédération syndicale internationale des industries de services. Travaillant plus spécifiquement sur le secteur des soins et des maisons de retraite, l'UNI Global Union est à l'initiative d'une coalition ayant pour objectif d'engager les entreprises du secteur afin de promouvoir le renforcement des pratiques, notamment en matière de traitement des personnes âgées et de conditions de travail. LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition, en 2022. Dans ce cadre, nous participons à un dialogue approfondi avec Korian, afin de les accompagner dans l'adoption d'indicateurs (KPI) pertinents sur le respect des droits fondamentaux des patients et les conditions de travail dans leurs établissements. 7 nouveaux indicateurs seront publiés d'ici 2023.

LBP AM/TFSA participe également à une campagne d'engagement collaborative avec l'institut de la finance durable (IFD) sur la transition juste. Cette initiative a pour objectif de comprendre l'avancée des entreprises sur la compréhension et la prise en compte de l'enjeu qu'est la transition juste, dans leurs activités et dans leur stratégie. LBP AM/TFSA participe au sous-groupe qui se concentre sur le secteur de la construction. A cet égard, LBP AM/TFSA a engagé Bouygues, Eiffage, Legrand et Schneider Electric.

NOS ACTIONS DE PLAIDOYERS

LBP AM/TFSA a étendu ses démarches d'engagement auprès des régulateurs financiers et des organisations professionnelles financières, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché, dans les réglementations et des normes spécifiques propices à la finance durable.

En 2022, LBP AM/TFSA a notamment développé une action de plaidoyer sur les enjeux suivants :

→ La revue du Label ISR

LBP AM/TFSA a publié une réponse à la consultation sur les orientations de travail de la révision du label ISR français. LBP AM souscrit pleinement au constat de la nécessité de poursuivre la revue du référentiel, et en particulier concernant son niveau d'exigence, afin que le label reste un repère pour les investisseurs, repère plus que nécessaire aujourd'hui avec l'entrée en application d'une réglementation européenne parfois confuse et portant un risque de contournement. LBP AM/TFSA s'est ensuite activement engagé dans un groupe de travail sur la revue du label visant à proposer des critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement actionnarial, et a systématiquement cherché à contribuer à l'élaboration des positions de l'AFG en la matière.

→ Consultation EFRAG

LBP AM/TFSA a répondu à la consultation publique du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) sur la première série de projets de normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS), via des organisations dont elle est membre et via le groupe CDC. LBP AM/TFSA a également contribué au développement des propositions sur les standards EFRAG et IFRS via l'initiative Eurosif.

→ Consultations ESMA

- **Sur les fournisseurs de données ESG :** LBP AM/TFSA a participé à une réponse à une consultation publique de l'autorité européenne des marchés financiers sur l'encadrement des fournisseurs de données ESG, via le groupe CDC.
- **Sur le Greenwashing :** LBP AM/TFSA a participé à une consultation de l'autorité européenne des marchés financiers sur l'identification et la prévention du greenwashing, via son organisation représentative de Place.

→ GFANZ

La GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à appuyer l'engagement des institutions financières à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. LBP AM/TFSA a rejoint l'initiative en 2022 et participé à la rédaction de trois standards sur les plans de transition, destinés à alimenter les réglementations et les pratiques des alliances Net Zero et standards de place nationaux.

- **La promotion des say-on-climate,** par la publication d'une Tribune, coordonnée par le FIR, appelant les sociétés à mettre en place de telles résolutions, tout en y apportant le degré de transparence nécessaire sur leurs plans de transition.

- **La promotion d'une ambition pour la COP15,** en amont de la COP, LBP AM/TFSA a publié une tribune afin d'appeler à un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité et expliciter l'action que peuvent avoir les investisseurs en faveur de la biodiversité.

- **Net Zero Data Public Utility (NZDPU)**
- **LBP AM** a participé aux consultations portant sur la création d'une plateforme en open data qui doit recenser les données climat des corporates et des acteurs financiers.

→ Consultations TNFD

LBP AM/TFSA a répondu aux consultations sur le projet de cadre de la TNFD dans ses versions 1 et 2 via l'Institut de la Finance Durable et la Finance for Biodiversity Foundation.

2.3.2 Participation active en assemblées générales

Nous participons aux assemblées générales des entreprises investies afin d'exercer activement nos droits de vote et notre influence sur la structure de gouvernance et l'intégration des enjeux

environnementaux et sociaux. Le dialogue avec les entreprises peut être couplé à des mécanismes formels de gouvernance d'entreprise associés aux droits des actionnaires minoritaires. Parmi ceux-ci, figure en premier lieu le vote en assemblée générale des sociétés. Ce vote constitue l'opportunité de se prononcer sur les questions soumises à l'approbation ou consultation des actionnaires, historiquement concentrées sur les enjeux de gouvernance, et s'élargissant désormais de plus en plus fréquemment à des enjeux de gestion environnementale et sociale. La saison des assemblées générales est l'occasion pour LBP AM et TFSA d'engager un dialogue avec les sociétés investies pour le compte des OPC gérés, d'expliquer aux entreprises les principes de vote de LBP AM et de TFSA, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables, en matière de

gouvernance notamment. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.



En 2022, LBP AM et TFSA ont dialogué avec

33

sociétés dans le cadre des assemblées générales.

POLITIQUE DE VOTE

LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance considèrent que le vote aux assemblées générales fait pleinement partie du processus de gestion, et exercent leurs droits de vote selon les principes fixés dans leur Politique de vote.

LBP AM a formalisé, depuis 2008, une politique de vote qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires. Un guide de vote, interne, détaille les règles techniques d'application de la politique notamment au regard des spécificités d'application locales. En cohérence avec notre philosophie GREaT, elle cherche à favoriser la mise en place des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises.

L'exercice des droits de vote s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie d'engagement de LBP AM et TFSA et peut constituer un levier de formalisation de l'expression de ses attentes actionnariales. Notre politique de vote nous amène à ne pas soutenir les résolutions proposées par les entreprises dont nous estimons qu'elles ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. LBP AM/TFSA peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil dont elle estime que la mise en oeuvre est susceptible de contribuer à une amélioration des pratiques ESG (Environnementales, Sociales ou de Gouvernance) au sein de l'entreprise, y compris en participant à leurs dépôts à l'ordre du jour.

PÉRIMÈTRE

LBP AM et TFSA participent aux assemblées générales des entreprises en fonction :

- **du poids de LBP AM et TFSA dans la prise de décision** : ce critère conduit à déterminer un seuil en pourcentage de détention du capital de l'émetteur ;
- **de la couverture des encours actions sous gestion** : ce critère doit garantir que les seuils fixés permettent de retenir un nombre de sociétés assez important pour couvrir largement les encours détenus dans les portefeuilles ;
- **du coût lié à l'exercice des droits de vote**, qui peut influencer sur les niveaux des seuils soit de détention minimale du capital d'un émetteur, soit de détention par les OPC.



L'exercice des droits de vote de LBP AM et TFSA en 2022

Notre périmètre de vote augmente de façon régulière et représente en 2022 environ

95 %

de nos investissements en actions et

37 %

des assemblées générales

sur lesquelles nous aurions pu exercer nos droits de vote.

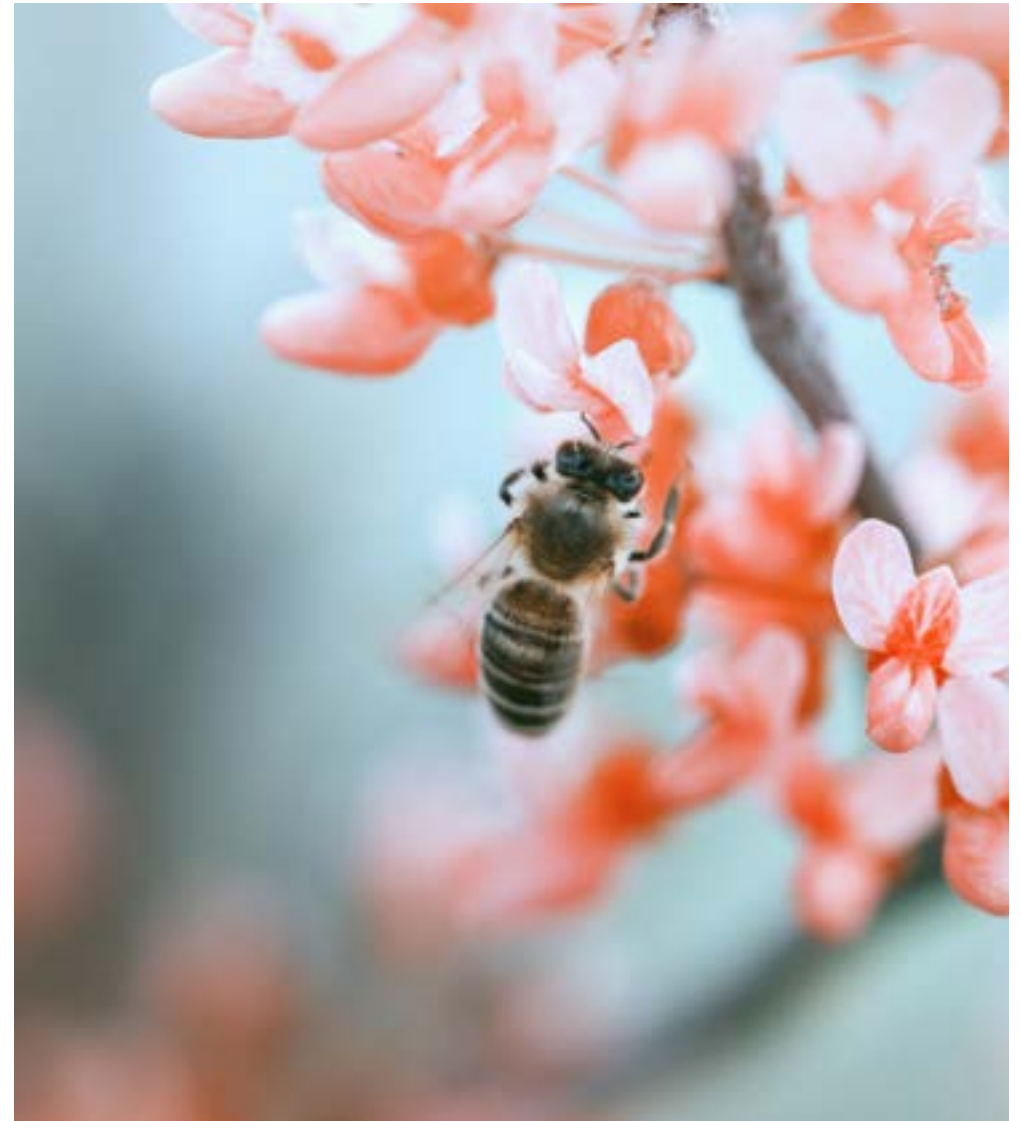
Nous avons ainsi exercé nos droits de vote sur environ

12 057

résolutions, auprès de

645

sociétés, réparties dans 27 pays, au cours de 740 assemblées générales.



En 2022, LBP AM a émis **au moins un vote contestataire à 86 %** des AG sur lesquelles nous avons exprimé nos droits de vote. **Notre taux annuel de vote contre les résolutions évolue ainsi entre 28 % et 30 %** en moyenne au cours des dernières années. En 2022, LBP AM/TFSA a émis **3 810 votes en désaccord avec la société – soit 31,6 % du total des votes exprimés**. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en-dessous de 20 %, selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de notre politique de vote.

Bien qu'encore rares, notamment en Europe, **les résolutions dites « externes »**, c'est à dire non proposées par le Conseil de la société mais par des actionnaires, **sont en augmentation et témoignent d'un plus fort engagement des actionnaires dans la gouvernance des sociétés**.

Le nombre de résolutions externes sur lesquelles LBP AM s'est exprimé en 2022 est en forte hausse comparé aux années précédentes. **405 résolutions externes ont été présentées dans 120 AG** parmi les 740 auxquelles ont participé LBP AM et TFSA, contre 268 résolutions en 2021. En 2022, **les résolutions externes représentent 3,4 % du total des résolutions présentées aux assemblées générales** auxquelles LBP AM et TFSA se sont exprimés (contre 2,3 % en 2021).

LBP AM a soutenu 83,2 % des résolutions ESG externes sur lesquelles elle s'est exprimée. Ce fort pourcentage de soutien envers les résolutions externes témoigne de l'engagement de LBP AM et TFSA en faveur du progrès social, environnemental et de gouvernance sur des sujets variés : élection des membres du conseil, droits des actionnaires, enjeux environnementaux et sociaux, actionnariat salarié, etc.

Principaux motifs de désaccords lors des assemblées générales

Les résolutions les plus contestées par LBP AM TFSA sont celles portant sur les rémunérations des dirigeants exécutifs (47,4 % sur les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants et 42,9 % sur les plans à long-terme) et sur les autorisations pour opérations sur capital (37 % de votes contre la société).

Les principaux motifs d'opposition sont :

- **Concernant les rémunérations :** manque de modération (supérieur au seuil défini par LBP AM/TFSA), niveau de transparence insuffisant, manque d'exigence sur les critères de performance, plans de rémunération de long terme jugés court terme (périodes de performance inférieures à 3 ans).
- **Concernant les autorisations pour opérations sur capital :** LBP AM/TFSA s'est opposé aux autorisations non spécifiques pour augmentations de capital réservées à une catégorie d'investisseurs, considérées comme mauvaise pratique étant donné que ce format d'augmentation de capital ne permet pas à tous les actionnaires de participer à l'opération. Les autorisations pour opérations sur capital utilisables en période d'offre publique constituent également un motif important de contestation, LBP AM/TFSA étant défavorable à l'existence de dispositifs « anti-OPA ».

Voici quelques exemples de résolutions externes soutenues par LBP AM et TFSA :

→ Transition énergétique :

des actionnaires ont déposé en 2022 des résolutions incitant les groupes pétroliers et gaziers à aligner leurs activités avec l'Accords de Paris, et pour cela à accélérer la décarbonation de leurs activités (moins d'investissements dans le pétrole et le gaz, davantage de développements dans les énergies renouvelables). C'était le cas notamment aux Etats-Unis chez Chevron et Exxon Mobil, en Europe chez Equinor, Royal Dutch Shell et BP.

→ Harcèlement sexuel :

des investisseurs ont déposé des résolutions similaires aux assemblées générales de certaines sociétés américaines (par exemple, chez Comcast Corporation et Meta Platforms), pour demander aux entreprises de publier des rapports sur l'efficacité de leurs politiques contre le harcèlement sexuel. Ces résolutions encouragent les sociétés à mettre en place des politiques solides de prévention contre le harcèlement sexuel.

→ Rôle des membres du conseil d'administration :

LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2022 de Danone afin de préciser le rôle accordé au Président d'Honneur du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Président honoraire peut être présent à chacune de ses séances. Son rôle s'assimile alors à celui d'un Censeur, non élu par les actionnaires, avec de surcroît, le poids de la légitimité due à ses fonctions précédentes dans la société.

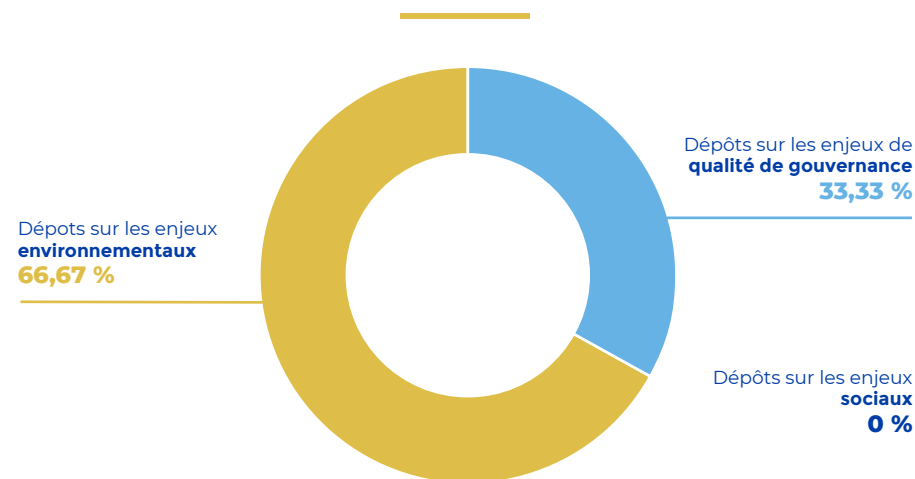
DÉPÔTS DE RÉSOLUTIONS EFFECTUÉS EN 2022 :

Depuis 2018, la politique de vote de LBP AM/TFSA permet de participer au dépôt de résolutions portant sur les sujets ESG.

LBP AM et TFSA ont ainsi exercé leur faculté de dépôts à plusieurs reprises.

Deux résolutions ont été déposées et portées à l'ordre du jour des AG de TotalEnergies en 2020 (sur le thème du climat, résolution dite « say-on-climate ») et d'Ipsos en 2022 (sur un sujet de gouvernance). Trois autres résolutions climatiques ont été déposées puis retirées par suite d'engagements fructueux lors des AG de Engie en 2021 ainsi que HSBC et TotalEnergies en 2022. Le retrait de ces résolutions témoigne de l'influence que le dépôt de résolutions exerce sur les entreprises, favorisant l'aboutissement positif des démarches d'engagement actionnarial.

Dépôts de résolutions effectués





→ AG 2022 - TOTALENERGIES

LBP AM/TFSA a participé activement, en collaboration avec un groupe d'investisseurs, à une campagne d'engagement envers TotalEnergies, co-déposant un projet de résolution pour obtenir une plus grande transparence sur sa stratégie climatique afin que l'investisseur puisse évaluer en toute objectivité, l'alignement de la société avec un scénario scientifique.

La résolution a été retirée à la suite d'engagements pris par l'entreprise en matière de transparence climatique à l'issue d'un dialogue avec LBP AM. L'entreprise s'est engagée à publier :

- **Les objectifs de réduction absolue et relative des émissions de gaz à effet de serre (GES)** de Scope 1, 2 et 3 à court (2025) et moyen terme (2030), couvrant toutes les activités de l'entreprise.
- **L'évolution du mix énergétique et les volumes de production** visés pour ces échéances.

- **Les plans d'investissement à court et moyen terme**, ventilés par secteur et par orientation entre maintenance et croissance des actifs de l'entreprise.
- **La contribution potentielle des émissions de GES** captées à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES de la société.
- **Les travaux menés par l'entreprise avec des tiers** pour évaluer la pertinence de ces objectifs au regard de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, la société s'est engagée à soumettre annuellement sa stratégie climat au vote consultatif de l'Assemblée Générale.



AG 2022 - HSBC

LBP AM et TFSA participent à une action d'engagement collaborative coordonnée par l'initiative anglaise ShareAction depuis 2021, afin d'inciter la société à définir un plan de transition comportant 13 cibles de court, moyen et long terme, notamment un calendrier clair pour réduire son exposition aux énergies fossiles, en commençant par la définition d'une politique de sortie du charbon thermique très prioritaire au regard de sa nécessaire élimination du mix énergétique mondial pour pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le groupe LBP AM reconnaît qu'il n'y a pas de solutions et approches uniques à ce stade en matière de politiques sectorielles fossiles pour le secteur bancaire, mais définir une politique crédible et transformante est un prérequis afin de permettre à la banque d'opérationnaliser son ambition de neutralité carbone.

C'est pourquoi, LBP AM/TFSA a co-déposé une résolution dans la perspective de l'assemblée générale 2022 de la société, qui a pu être retirée après une collaboration fructueuse entre la société et les investisseurs membres de la coalition pour la publication de la politique charbon de la banque. LBP AM/TFSA a poursuivi sa campagne d'engagement auprès de la banque anglaise HSBC afin de l'inciter à renforcer son prochain plan de transition, notamment par le biais d'une politique sectorielle sur les énergies fossiles s'inscrivant en cohérence avec les conclusions des scénarios du GIEC et de l'AIE.

À l'issue du dialogue collaboratif organisé par ShareAction, la société a pris des engagements pour compléter sa politique charbon et développer sa politique sur le pétrole et le gaz, et la résolution a été retirée.

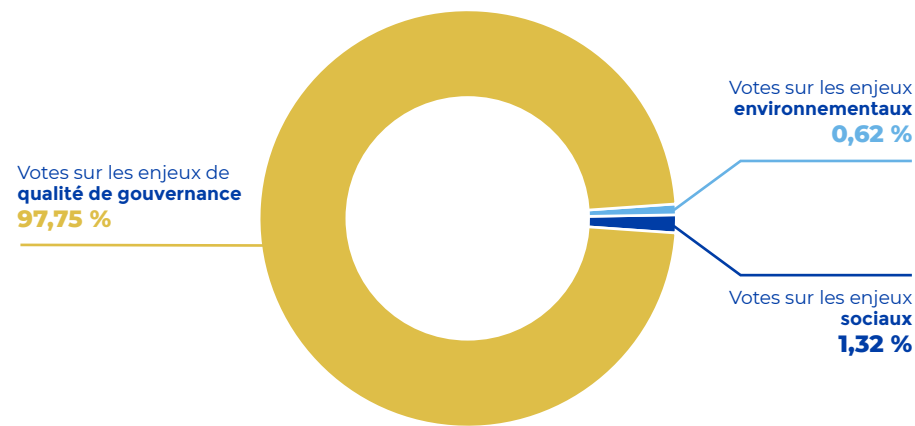


AG 2022 - IPSOS

LBP AM et TFSA se sont associés au dépôt d'une résolution présentée par un groupe d'actionnaires lors de l'AG de mai 2022 de Ipsos, demandant la nomination d'un administrateur indépendant au sein du conseil d'administration. Ce dépôt de résolution avait pour objectif d'augmenter l'indépendance effective du conseil dans le contexte où des inquiétudes concernant la gouvernance avaient été identifiées : omniprésence du fondateur et ancien PDG, devenu président, exerçant a priori une forte influence sur les membres restants du conseil d'administration, mise en évidence en 2021 par l'annonce de l'arrivée d'une directrice générale extérieure à la société

finaleme nt annulée, remplacée par un directeur général ancien responsable de pays. Cette proposition n'a pas été agréée par le conseil d'administration qui l'a présentée comme hostile. Toutefois, les agences de conseil en vote ISS et Proxinvest ont soutenu la résolution en recommandant de voter en faveur de cette dernière. En définitive, la résolution n'a pas été approuvée par la majorité mais a tout de même obtenu 34,4 % de votes « pour ». À la suite de l'assemblée générale, Ipsos a présenté lors d'une réunion investisseuse en juin 2022 une revue de la gouvernance. Petit à petit une gouvernance plus conforme à l'équilibre actionnarial semble se mettre en place.

Bilan de la politique de vote



Nombre de votes sur les enjeux de **qualité de gouvernance** : **11 746**

Nombre de votes sur les enjeux **environnementaux** : **74**

Nombre de votes sur les enjeux **sociaux** : **159**

2.4 Gestion des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Prise en compte de la double matérialité

LBP AM-TFSA considère que la prise en compte des risques de durabilité et la réduction des impacts négatifs de ses investissements sur les facteurs de durabilité sont intrinsèquement liées. Un impact négatif mal maîtrisé peut se matérialiser par un risque de durabilité accru, aussi la réduction des impacts négatifs des investissements est une composante essentielle pour prévenir les risques de durabilité. De ce fait, LBP AM-TFSA ne cloisonne pas son traitement de la gestion des risques climatiques de celui de la prise en compte et la réduction des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La politique d'analyse et la gestion des risques de durabilité associés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

2.4.1 Cadre d'identification et évaluation des risques

NOTATION ISR

La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT intègre des indicateurs relatifs aux différentes catégories de risques de durabilité comme les risques liés au changement climatique, aux enjeux de gouvernance et au respect des droits humains. Sont ainsi considérés :

Les risques réglementaires, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs ;
Les risques opérationnels, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel ;

Les risques stratégiques, qui concernent l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires » ;
Les risques climatiques, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

Cette analyse est appliquée de manière systématique et les indicateurs sous-jacents, fournis par MSCI ESG et Moody's ESG, sont adaptés aux spécificités géographiques, sectorielles et de taille de capitalisation des entreprises considérées.

Les notes GREaT sont mises à jour sur une base semestrielle et peuvent faire l'objet de mise à jour ponctuelles lorsqu'un risque spécifique est identifié. La méthodologie de notation fait quant à elle l'objet d'une revue a minima annuelle. L'outil de notation GREaT est décrit plus en détail dans la section 2.1, p. 31.

ANALYSE FINANCIÈRE

L'intégration qualitative dans l'analyse financière de considérations ESG vise à identifier les forces et faiblesses des entreprises en lien avec les enjeux de durabilité. Pour chaque émetteur analysé, les gérants et analystes identifient les enjeux de durabilité matériels, c'est-à-dire susceptibles d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation de l'émetteur. Cette analyse prend en compte l'exposition des sociétés aux enjeux matériels identifiés et l'horizon de temps sur lequel ils pourraient se matérialiser, le niveau d'intégration de ces enjeux par les entreprises dans leur stratégie ainsi que la mobilisation des moyens humains, financiers et techniques pour y faire face. Ces analyses se traduisent par l'attribution d'une note de matérialité, mise à disposition de l'ensemble des gérants dans l'outil d'analyse financière pour les accompagner dans leurs décisions d'investissement.

Les notes sont mises à jour au gré des nouvelles informations disponibles et des échanges avec les sociétés concernées ou analystes externes.

ANALYSE NORMATIVE

L'analyse normative réalisée dans le cadre du processus d'exclusion vise à identifier les entreprises faisant l'objet de controverses relatives à la violation des normes internationales suivantes : le Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Multinationales, et apprécier le caractère avéré, sévère, répété et sans mesure corrective de ces violations.



2.4.2 Cadre de gestion des risques

RÈGLES D'INTÉGRATION DES NOTES ESG DANS L'ALLOCATION

Les notes ESG établies sur la base de la méthodologie GREaT sont au cœur du processus de sélection ISR des titres en portefeuilles, reposant sur l'exclusion des entreprises les plus mal notées ou sur la surpondération des mieux notées. Ainsi, l'approche ESG appliquée pour sélectionner les titres en portefeuilles tend à disqualifier les émetteurs les plus exposés et à favoriser ceux qui maîtrisent le mieux leur exposition aux risques de durabilité. Le processus est décrit dans la section 2.1, p. 31.

POLITIQUE D'EXCLUSION NORMATIVE

L'analyse normative conduite sur les émetteurs faisant l'objet de controverses sévères alimente la délibération du comité d'exclusion de LBP AM et TFSA. Le processus est décrit dans la section 2.1, p. 31.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

Si les deux dispositifs précités visent à réduire rapidement et directement l'exposition des sociétés de gestion aux risques, la politique d'engagement et de vote de LBP AM et TFSA vise à atténuer la source des risques – jugés de moindre ampleur ou moindre imminence – par une action proactive visant à encourager les entreprises investies à elles-même améliorer la gestion de leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. La politique est décrite p. 9 et ses résultats dans la section 2.3, p. 53.

POLITIQUES THÉMATIQUES

Des politiques thématiques dédiées visent à préciser le traitement spécifiques des principaux enjeux de durabilité, de manière transverse à ces trois dispositifs. Ces politiques sont co-construites par les experts de l'équipe Solutions et les équipes de gestion et de recherche, sont soumises à la validation du Comité Finance Durable qui valide les hypothèses et choix opérés et s'assure de la cohérence de cette politique avec la stratégie ESG globale de la société de gestion. Ces politiques définissent les critères de notation, de mise en place d'actions d'engagement visant les entreprises à risques et d'exclusions pour les plus exposées. LBP AM-TFSA sont ainsi dotées de politiques relatives au climat, à la biodiversité, au charbon, pétrole et aux gaz, et au respect des traités fondamentaux en matière de droits humains (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales). Ces politiques sont mises à jour périodiquement, sur la base d'une évaluation annuelle de l'opportunité d'une actualisation. Les méthodologies et résultats de ces deux premières politiques sont précisées en section 3.1 et 3.2.

CADRE CONVENTIONNEL DE GESTION DES RISQUES

Enfin, la Direction des Risques, en charge de l'application du cadre conventionnel de gestion des risques, est directement impliquée dans la validation et la supervision de l'application des dispositifs précités : participation à l'élaboration ou validation des politiques, contrôle des modèles, participation au comité d'exclusion, contrôles pré et post trade. Elle a développé un plan d'action pour assurer l'intégration progressive des enjeux ESG dans son activité de supervision directe des investissements, en priorisant les risques climatiques, en raison de leur caractère systémique et d'une plus grande maturité des indicateurs disponibles.



Focus

Focus sur la gestion des risques liés aux droits humains

L'analyse des risques liés aux droits humains est assurée par les éléments suivants :

- La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT intègre des critères relatifs au respect par les entreprises des droits humains et des droits au travail, répartis au sein des piliers « gestion durable des Ressources » et « développement des Territoires ».
- L'analyse de matérialité ESG, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, intègre les enjeux liés au respect des droits humains et notamment en rapport à des controverses, dans l'analyse de matérialité ESG.
- LBPAM-TFSA, dans le cadre du suivi des controverses pour la mise en œuvre de sa politique d'exclusion normative, un suivi spécifique des risques droits humains en s'appuyant sur différents fournisseurs de données (ISS, Moody's, MSCI, RepRisk), ainsi que des données externes spécialisées,

notamment des rapports d'ONG, d'université, ou encore, le Business and Human Rights Resource Center. Pour assurer un suivi plus transversal de son exposition à ce type de risque (à l'instar de l'évaluation de son exposition aux risques climatique et de biodiversité), la société de gestion ambitionne de produire en 2023 une cartographie des risques droits humains adaptée à son activité et à ses stratégies d'investissement.

La maîtrise des risques émanant des enjeux liés aux droits humains est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBPAM-TFSA :

- La sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés.

→ La politique d'exclusion normative basée sur le Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP) et sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE). Les violations graves, répétées et non-corrigées des standards internationaux sur les droits humains, l'environnement, la santé, la sécurité et les principes de bonne gouvernance, peuvent entraîner, après analyse et éventuellement échange avec l'émetteur, l'exclusion de ce dernier.

- La politique d'engagement visant en priorité les entreprises ayant un impact grave ou un risque d'impact grave sur les droits humains, en tenant compte des détentions en capital du groupe LBP AM et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe. Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour

objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des droits humains. Les attentes du Groupe LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :

- de La mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales ;
- de L'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise ;
- de La remédiation des impacts négatifs ;
- et de La consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs représentants légitimes.

Focus environnement

Sur l'ensemble de nos gestions, nous déployons une politique environnementale pour accompagner la transition énergétique de l'économie réelle, assurer une bonne gestion des risques climatiques et contribuer à la préservation du vivant.

Notre gamme environnementale, investie dans des actifs verts, permet à nos clients de contribuer directement à la protection de l'environnement.

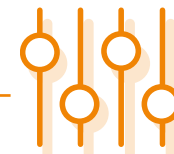
Dans ce chapitre, nous présentons en détail nos politiques climat et biodiversité et leur renforcement en 2022 .

3.1 Notre politique climat

Nos activités d'investissement sont concernées par les enjeux climatiques à deux titres :

→ **La gestion des portefeuilles a un impact sur le climat**, par exemple à travers le choix de financer ou non des projets fossiles, l'influence de nos votes aux assemblées générales, ou l'offre de produits verts pour nos clients.

→ **Le changement climatique a des effets sur les hommes, les écosystèmes et la vie économique** qui affectent nos portefeuilles, par exemple à travers les risques accrus de catastrophes naturelles qui vont toucher les entreprises, les nouvelles réglementations qui vont les obliger à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, etc.



Notre politique climatique vise à adresser l'urgence climatique, dans ces deux dimensions. Pour cela, nous nous appuyons sur 4 leviers :

1

Réduire notre exposition
aux actifs fortement carbonés

2

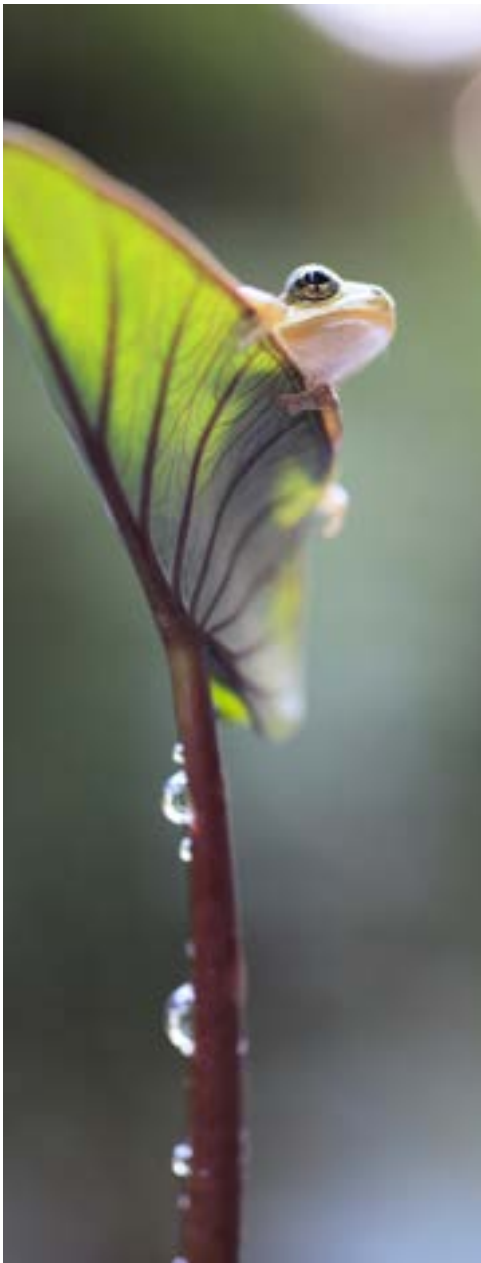
Optimiser le choix des entreprises et des secteurs
en portefeuille pour réduire les risques climatiques

3

Engager et accompagner les sociétés investies
dans leur transition

4

Renforcer les investissements dans les entreprises et projets
qui apportent des solutions en faveur de la transition énergétique.



3.1.1 Une stratégie pour atteindre la neutralité carbone

En 2022, le Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC) a publié le troisième volet de son rapport d'évaluation, qui rappelle que pour atteindre l'objectif de limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5°C en 2100, les émissions mondiales nettes de GES devront diminuer de 43 % d'ici 2030 par rapport à 2019, et être égales à zéro d'ici 2050.

Consacré aux nécessaires actions d'atténuation, il décrit une série de mesures politiques, technologiques, financières, comportementales et dessine une transformation profonde de la société, vers des modes de consommation durables et résilients, des innovations technologiques à faible intensité carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés et en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone. C'est la Transition Énergétique et Écologique.

Le groupe LBP AM a défini sa stratégie climat en s'appuyant notamment sur le scénario P2 du GIEC.

Ainsi, le groupe LBP AM a rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMI), en 2021 afin d'inscrire sa gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris et, dans ce cadre, en 2022, il a défini la trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles.

Le groupe LBP AM a ainsi défini une trajectoire de décarbonation de ses investissements pour assurer vers la neutralité carbone de ses portefeuilles à horizon 2050, incluant les fonds ouverts et dédiés, en définissant, pour premier point d'étape, l'objectif d'aligner 80 % de ses encours totaux d'ici 2030 sur une trajectoire carbone compatible avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, puis 100 % en 2040¹.

La mise en œuvre de cette ambition de transition écologique sur l'ensemble des portefeuilles s'appuie notamment sur une politique systématique et transparente de gestion de ses allocations dans les énergies fossiles (politiques sectorielles sur le charbon thermique, le pétrole et le gaz).



1 objectif :

80 %

de ses encours totaux

seront alignés sur une cible de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris dès 2030.

Concrètement, dès 2030, l'objectif de 80 % des encours totaux alignés se traduit en une cible d'investissement de 90 % des encours éligibles¹ de LBP AM dans des sociétés dont les trajectoires de décarbonation auront été validées par la SBTi comme compatibles avec les scénarios de réduction d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Pour établir nos objectifs de décarbonation à horizon 2050 avec un point d'étape à 2030, nous avons utilisé la méthodologie de l'initiative Science-Based Targets – Financial Institutions dite SBTi-Portfolio Coverage.

L'approche se base sur la mesure de la proportion d'encours placés dans les entreprises ayant la trajectoire de décarbonation validée par la SBTi. Selon la SBTi, «les objectifs basés sur la science montrent aux organisations combien et à quelle vitesse elles doivent réduire leurs émissions de GES pour prévenir les pires effets du changement climatique».

Ce choix est fondé sur la robustesse du processus de validation des objectifs par la SBTi, sa cohérence avec la science du climat la plus récente, et le souci d'appliquer l'engagement qu'a pris LBP AM en rejoignant la NZAMI de « **Donner la priorité à la réalisation des réductions d'émissions de l'économie réelle dans les secteurs et entreprises dans lesquels nous investissons** ». Cette méthodologie concoure en effet activement à susciter et accompagner la transition des sociétés financées². Selon l'étude du CDP conduite en 2022 sur les résultats de la campagne « SBTi targets », les entreprises de SBTi réduisent leurs émissions de GES par 8,8 % par an, en ligne avec les trajectoires de réduction des émissions globales exprimées dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC 2022.

Cette méthode couvre aujourd'hui les classes d'actifs suivantes : les actions et les obligations cotées. Ces classes d'actifs disposent à la fois des méthodologies d'évaluation de l'alignement développées par la SBTi et d'une qualité et couverture de donnée permettant d'assurer une évaluation de la performance climatiques des portefeuilles. La méthodologie est évolutive et englobera à terme un plus grand nombre de classes d'actifs.

Pour définir notre trajectoire, nous :

→ **Avons apprécié le « point de départ »**, c'est à dire la performance climatique de nos portefeuilles actuels, par l'évaluation des trajectoires de décarbonation à moyen et long terme des émetteurs ainsi que par une analyse des progrès des entreprises par rapport à leurs objectifs de réduction de GES ;

→ **Avons apprécié plusieurs facteurs d'évolution** de cette performance à moyen terme : la disponibilité des méthodes et des données sur les différentes classes d'actifs gérées, notre degré d'influence plus ou moins important en tant que gestionnaire d'actifs, les dynamiques de décarbonation régionales, la taille des émetteurs, et l'évolution de notre allocation stratégique pour qu'elle puisse être appréciée à 2030.

Une méthodologie de déclinaison de l'objectif d'alignement Net Zero au niveau de nos fonds est en développement. La NZAMI prévoit également une révision de l'objectif Net Zero tous les cinq ans ou en cas de changement de profil d'investissement.

Du fait de l'expérience de son équipe en la matière, LBP AM participe à des initiatives telles que Net Zero Asset Managers, IIGCC, GFANZ, Eurosif, Finance for Tomorrow visant améliorer les approches d'établissement et de suivi des objectifs Net Zero des institutions financières.

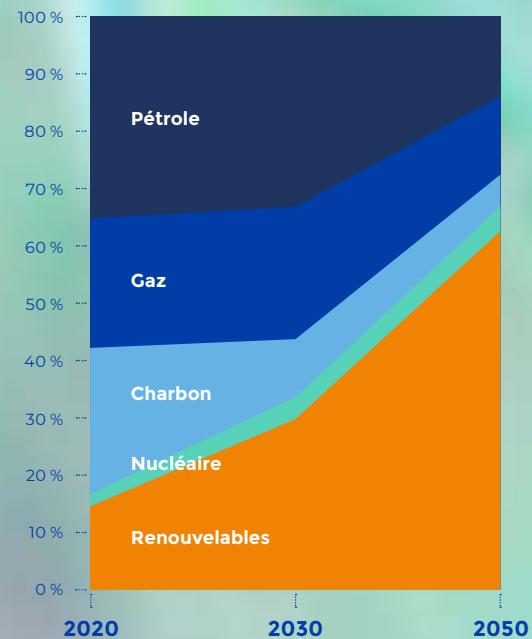
1. Une partie de nos investissements ne font pas encore l'objet de méthodologie SBT. 2. A contrario une réduction des émissions de GES des portefeuilles pourrait être atteinte par une simple évolution de l'allocation vers des secteurs peu émissifs, sans conséquence particulière pour la décarbonation de l'économie réelle. De la même manière, nous avons examiné les méthodologies dites « de température » et pris en compte le caractère non-consensuel des méthodologies existantes et de vaste divergence des résultats obtenus en appliquant ces méthodologies aux mêmes indices (ILB 2020 «Alignment Cookbook»).

Le scénario climatique de référence prévoit une rapide et profonde décarbonation du système énergétique

Dans la mesure où deux-tiers des émissions mondiales de GES sont liées à l'énergie, dans le scénario P2 du GIEC, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'énergie primaire croît d'environ 15 % en 2020 à 29 % en 2030, pour atteindre 60 % en 2050. Dans le même temps, la part des énergies fossiles décroît d'environ 83 % en 2020 à 67 % en 2030, pour finir à 33 % en 2050. La part du charbon dans l'approvisionnement mondial d'énergie primaire est celle qui diminue le plus fortement, suivie par le pétrole et le gaz.

Le mix énergétique défini par le GIEC nous permet de construire notre politique sectorielle.

Évolution de l'offre mondiale d'énergie primaire dans les scénarios P1 et P2¹



1. Source : GIEC

3.1.2 Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés

LA POLITIQUE SUR LE CHARBON THERMIQUE

Parmi toutes les ressources fossiles, le charbon thermique a un impact climatique particulièrement négatif, et est largement substituable par d'autres énergies.

Notre politique :

- porte sur les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité, ainsi que les fournisseurs de services générant des revenus à partir du charbon thermique ;
- a pour finalité de les inciter à éliminer le charbon thermique de leur activité dans le respect des délais préconisés par la science (avant 2030 pour les pays de l'OCDE, avant 2040 pour le reste du monde, selon les travaux de l'expert Climate Analytics).

Pour ce faire, notre politique repose sur la combinaison de critères formels d'exclusion et d'engagement, assortis d'une échéance.



Maintenir

Émetteur dont la date de sortie du charbon est alignée avec le calendrier de Climate Analytics. Nous analysons la communication publique des émetteurs pour voir si un engagement de sortie du charbon conforme à la science a été pris. Nous demandons également que les actifs soient décommissionnés et non vendus et que les enjeux sociaux liés à la fermeture des actifs soient pris en compte selon le principe de transition juste.



Engager

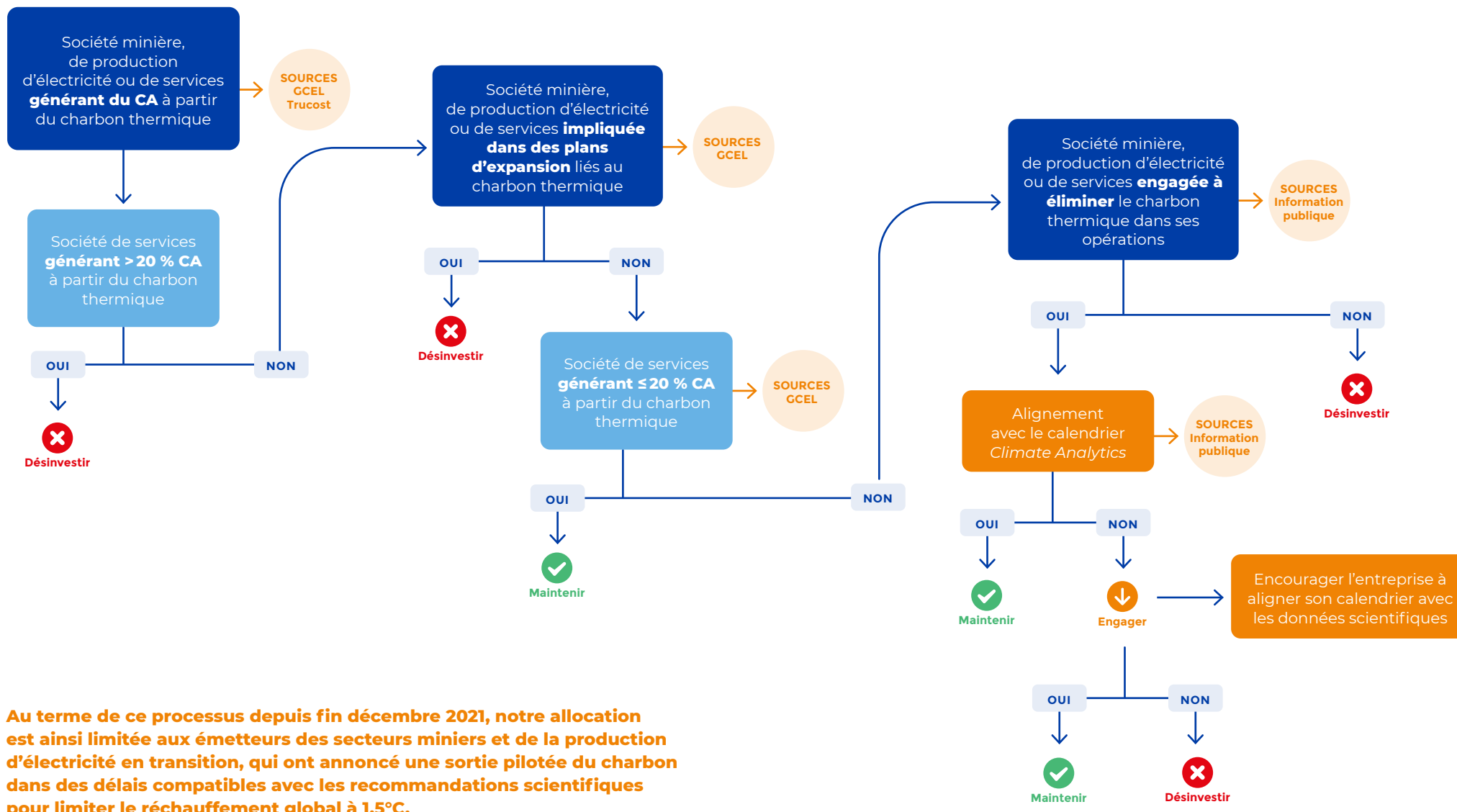
Émetteur ayant communiqué sur une sortie du charbon mais sans calendrier clair. Le cas échéant, engagement ouvert au T1 de l'année N pour les inciter à réviser leur stratégie et l'aligner avec la science. Le cas échéant, nous leur demandons de communiquer un plan détaillé justifiant la robustesse de leur nouvelle stratégie. Le groupe LBP AM statue sur le maintien ou le désinvestissement du titre au 31/12 au plus tard.



Désinvestir

- Société minière ou producteur d'électricité impliqué dans le développement de nouveaux projets. L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat implique l'arrêt du développement de nouvelles centrales thermiques sans CCS et la fermeture progressive des centrales actuelles¹. Nous identifions les émetteurs impliqués dans de tels projets en nous appuyant sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald et excluons systématiquement tout émetteur y figurant.
- Société minière ou producteur d'électricité émetteurs n'ayant pas communiqué sur leurs engagements à sortir du charbon (à l'issue de la période d'engagement).
- Société de services générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires. Nous nous appuyons sur la recherche de Trucost pour les identifier.

Politique d'exclusion du charbon



Au terme de ce processus depuis fin décembre 2021, notre allocation est ainsi limitée aux émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité en transition, qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.

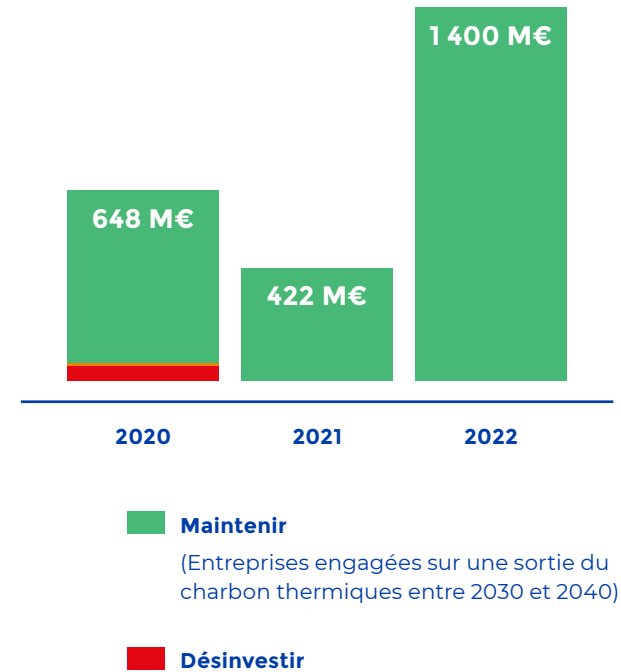
Notre exposition totale à des entreprises elles-mêmes exposées au charbon thermique s'élevait ainsi à près de 1,4 milliards d'euros au 31 décembre 2022, avec 100 % d'encours dans des émetteurs à maintenir car engagés dans une trajectoire explicite de sortie du charbon.. Au 31 décembre 2021, cette exposition s'élevait à environ 422 millions d'euros, et en 2020 à 693 millions d'euros.

L'identification des entreprises exposées au charbon thermique est effectuée en utilisant une base de donnée de S&P Trucost pour identifier les entreprises générant des

revenus à partir de cette ressource, puis la Global Coal Exit List de l'ONG allemande Urgewald qui permet d'identifier les sociétés minières ou productrices d'électricité impliquées dans des nouveaux projets d'expansion, et les sociétés de service générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaire en lien avec le charbon thermique. La base de données S&P Trucost en question n'est pas accessible librement et ne comporte pas de risques de double comptage à notre connaissance. La base de données GCEL est accessible librement et ne comporte pas de risques de double comptage à notre connaissance.



Exposition au charbon thermique



LA POLITIQUE SUR LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

Afin de contenir la hausse des températures à 1,5° C à l'horizon 2100, les scénarios énergétiques proposés par le GIEC¹ et par l'Agence Internationale de l'Energie² (AIE) pour respecter le budget carbone mondial imposé par l'objectif 1,5°C tout en assurant une croissance économique continue et la sécurité énergétique, prévoient des réductions soutenues, dès 2020, des émissions du secteur Pétrole et gaz, sur toute la chaîne d'approvisionnement, depuis la production jusqu'à la consommation.

C'est la transition énergétique, des énergies fossiles vers les énergies décarbonées, assortie de mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs consommateurs de ces énergies.

Ainsi, d'après le GIEC, l'intensité carbone de l'énergie primaire doit diminuer d'environ 7,7 % par an sur 2020-50 dans le monde pour limiter le réchauffement à 1,5°C. ; la consommation mondiale de pétrole et de gaz doit diminuer de 60 % et 45 % respectivement entre 2019 et 2050 (60 % et 70 % respectivement sans CCS³). D'après l'AIE, l'efficacité énergétique annuelle s'améliore de 4 % par an jusqu'en 2030 et la consommation de pétrole décline dès 2019, et de près de -75 % entre 2020 et 2050 ; tandis que celle de gaz diminue au milieu des années 2020 avant de décliner, de -55 % entre 2020 et 2050. Cette trajectoire de demande pétrolière et gazière implique qu'il n'est pas nécessaire d'explorer pour découvrir de nouvelles ressources et qu'il n'y a pas besoin de nouveaux champs au-delà de ceux dont le développement est déjà approuvé en 2021.

Dans ce contexte, entrée en vigueur en septembre 2022, notre politique sectorielle sur les investissements dans les entreprises et dans les sociétés-projet opérant (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, distribution, directement ou comme partenaire ou actionnaire) dans le secteur du pétrole et du gaz, définit les principes applicables par les sociétés de gestion pour :

- **Favoriser et accompagner la transition énergétique** ordonnée et juste de l'économie réelle, nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris,
- **Contribuer à la gestion des risques financiers climatiques** – risques de transition, risques juridiques et risques physiques - pour nos propres portefeuilles.

*Cette politique doit permettre d'obtenir, d'ici 2030, **une allocation sectorielle 100 % alignée sur une trajectoire de transition énergétique** afin d'atteindre l'objectif Net Zéro d'ici 2050.*

1. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_SPM.pdf

2. https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZeroBy2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector_CORR.pdf

3. « Carbon Capture, Utilization, and Storage », soit captage, stockage et valorisation du CO₂.

Pour atteindre cette cible, ces 3 leviers d'action sont mobilisés :

1

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION

Selon les recommandations de l'AMF, le groupe LBP AM a défini des seuils d'exclusion des investissements aux émetteurs qui n'ont pas engagé leur transition énergétique, ou exploitent les ressources les plus dommageables à l'environnement.

Concrètement, cela signifie que le groupe LBP AM :

- n'investit pas dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20 % aux énergies non conventionnelles (gaz de schistes, pétrole issu des sables bitumineux et pétrole lourd, forages marins très profonds, ressources issues de la zone Arctique) et dans les projets dédiés à ces énergies ;
- exclut les nouveaux projets dans les énergies fossiles ;
- ne refinance aucun projet existant dans ces énergies dont le mix énergétique n'est pas aligné avec celui préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE ;
- exclut les entreprises du secteur qui n'ont pas engagé leur transition énergétique.

2

UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

LBP AM développe un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises pétrolières et gazières pour les accompagner dans leur transition énergétique.

Nous leur demandons :

- d'adopter une stratégie de transition alignée sur un scénario 1,5°C, reposant sur des objectifs de réduction des émissions de GES exhaustifs, transparents et alignés avec l'objectif de neutralité carbone mondiale à 2050,
- de réorienter leur modèle d'affaires vers les énergies et services décarbonés, notamment la fin de l'exploration et du développement de nouveaux champs, avec un point d'étape en 2025. À partir de cette date, l'arrêt des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ainsi que l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, deviendront un critère de cession au cas par cas des portefeuilles.

Nous exigeons également une transparence sur l'exposition de la société aux risques climatiques et une stratégie de transition énergétique permettant de les maîtriser ; une vigilance particulière quant au développement des énergies non conventionnelles ; une gouvernance claire et cohérente ainsi qu'une politique d'influence favorable à la transition énergétique.

3

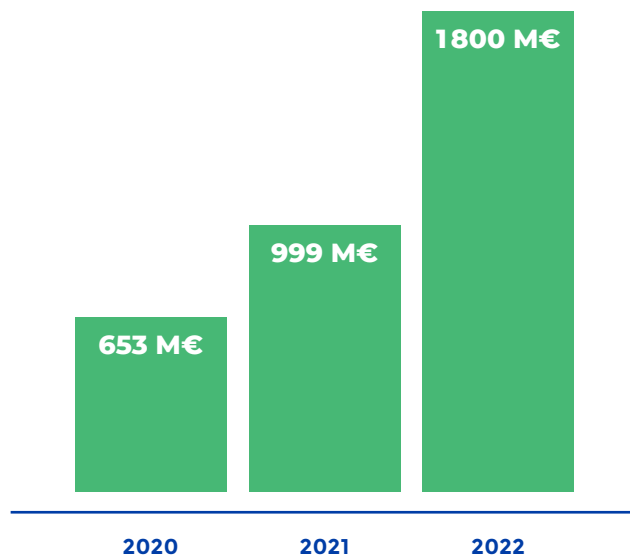
UNE POLITIQUE D'ANALYSE ET DE SÉLECTION

LBP AM analyse tout investissement dans les projets et entreprises du secteur au regard de son niveau d'alignement avec la transition énergétique.

Ces analyses, fondées sur notre modèle de notation propriétaire comportant une trentaine de critères, alimentent la sélection de ses investissements.

Pour en savoir plus : notre politique sur le pétrole et le gaz

Exposition au pétrole & gaz



Au 31 décembre 2022, notre exposition aux émetteurs du secteur pétrolier et gazier s'élevait à 1,8 milliards d'euros.

Ces expositions étant largement en action, cela nous a permis d'avoir une posture proactive en matière de dialogue actionnarial avec les acteurs du secteur.

Cette identification des entreprises exposées au pétrole et au gaz est réalisée en utilisant les données fournies par S&P Trucost permettant d'identifier les sociétés en fonction du pourcentage de chiffre d'affaire

généralisé à partir de l'extraction et/ou de la production d'énergies fossiles non conventionnelles. Dans la mesure où les sociétés ayant une exposition aux énergies non conventionnelles sont très généralement exposées aux énergies conventionnelles, nous pouvons alors en déduire notre exposition totale au pétrole et au gaz. La base de données S&P Trucost en question n'est pas accessible librement et ne comporte pas de risques de double comptage à notre connaissance.





3.1.3 Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille pour réduire les risques climatiques

L'amélioration du profil climatique de nos portefeuilles passe par la mise en place d'indicateurs de pilotage. Nous intégrons deux données relatives aux enjeux climatiques, de manière systématique dans la gestion ou le suivi des investissements : la notation du pilier Transition Énergétique et économique et la mesure des émissions de GES pour tous les titres en portefeuille. En outre, nous suivons l'exposition de l'ensemble de nos portefeuilles aux risques climatique et le niveau de leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

OPTIMISATION DES RISQUES CLIMATIQUES DES PORTEFEUILLES VIA GREAT

L'analyse climatique du groupe LBP AM se fonde systématiquement sur le pilier E de notre méthodologie GREaT qui traduit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur, cette dernière étant utilisée pour la labellisation ISR de nos portefeuilles.

Cette note systématique permet d'évaluer la robustesse de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, produits et services. La construction de cette note repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès des agences de notation spécialisées.

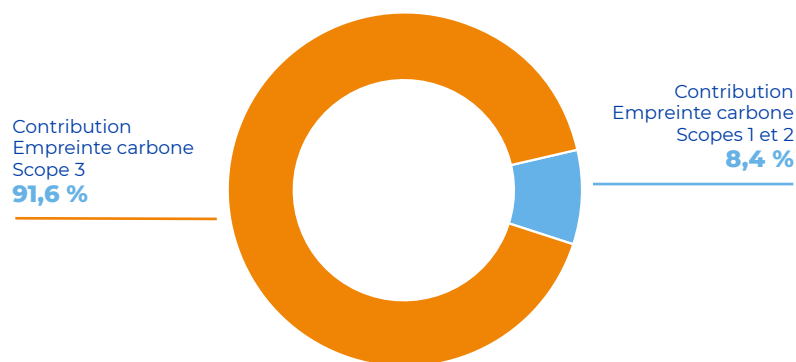
MESURE D'EMPREINTE CARBONE DES INVESTISSEMENTS

L'empreinte carbone des investissements, exprimées en intensité carbone, correspond aux émissions de GES des entreprises, exprimées en tonnes équivalent CO₂, rapportées aux montants investis. Elle est disponible dans les outils de suivi des investissements pour les équipes de gestion, et communiquée annuellement dans le reporting de chaque fonds labellisé ISR.

Au 31 décembre 2022, l'empreinte carbone du groupe LBP AM est de 739 tonnes de CO₂ par million d'euros investis, pour l'ensemble

des scopes 1, 2 et 3. Pour les scopes 1 et 2, l'empreinte carbone est inférieure à 65 tonnes CO₂ par million d'euros investis, en diminution de près de 20 % par rapport au 31/06/2021, où elle atteignait 62 tonnes CO₂ par million d'euros investis. Ce calcul est basé sur une information disponible pour 87 % des émetteurs en portefeuille pour le scope 1 et 2 et plus de 75 % pour le scope 3. Concernant ce scope, l'information disponible est de plus en plus complète, la couverture de ce scope a augmenté de 50 % en 2 ans.

Répartition de l'empreinte carbone attribuable à nos investissements



Méthodologie appliquée

Pour mesurer le volume d'émissions de GES (scopes 1+2+3) de chaque émetteur en portefeuille, nous nous basons sur les données fournies par MSCI. Nous intégrons les émissions du scope 3 afin d'avoir une vue d'ensemble de l'entreprise et de sa chaîne de valeur, en dépit des limitations liées à la qualité de l'information communiquée sur ce scope.

Pour les émissions de GES, MSCI utilise trois méthodes différentes, à partir :

- **des informations communiquées** par les entreprises elles-mêmes ;
- **du modèle de production d'énergie** (méthodologie réservée aux producteurs d'électricité en utilisant le mix énergétique) ;
- **d'une modélisation** réalisée par secteur d'activité. Cette approche est privilégiée pour les entreprises qui ne publient aucune information sur leurs émissions de GES.

À partir des émissions de chaque entreprise investies, nous calculons la quote-part de ces émissions attribuable à nos portefeuilles, en proportion de notre niveau de détention de détention dans la structure financière de ces entreprises. Ces tonnes d'émissions «attribuables» à LBP AM ou TFSA sont ensuite ramenées à un million d'euros investis, afin de permettre la comparaison entre portefeuilles et dans le temps.



Focus

LBP AM s'associe à Greenly pour mesurer l'empreinte carbone de ses investissements en dette corporate et accompagner la transition des entreprises

Afin de mesurer l'empreinte carbone de ses investissements en dette corporate, LBP AM a choisi de s'associer à Greenly, spécialiste de la gestion digitalisée de stratégie bas-carbone. Des données qui permettent aussi d'accompagner les entreprises financées dans leur transition vers une économie à zéro émission de carbone.

En effet, la plateforme Greenly for Finance, dédiée aux sociétés de gestion et fonds d'investissement de toutes tailles, permet à la gestion dette privée corporate de LBP AM de suivre en temps réel, et de manière automatisée, l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille en se basant sur les normes internationales de comptabilité carbone telles que le GHG

Protocol, et ainsi de les engager sur leur trajectoire de décarbonation. Grâce à ce partenariat, LBP AM dispose d'outils complémentaires à sa méthodologie propriétaire GREaT pour renforcer le processus de sélection de son fonds LBP AM Mid Cap Senior Debt, en cours de levée. Classé article 9 selon SFDR, ce fonds a pour objectif d'investissement durable de contribuer à l'accélération de la transition des entreprises du secteur privé vers une économie plus soutenable. 100 % des financements sont ainsi adossés à au moins un indicateur de durabilité et des trajectoires d'amélioration ambitieuses co-construites avec les dirigeants des entreprises, avec un impact sur la marge de crédit en cas d'atteinte ou non des trajectoires cibles.



SUIVI DE L'ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

LBP AM applique la méthode de place portfolio coverage de la SBTi. L'analyse Net Zero provient de données et d'évaluations externes, que LBP AM achète à CDP via une base de données intitulée CDP Temperature Ratings. Elle regroupe l'intégralité des données SBTi et agrège les déclarations des sociétés ayant répondu à leur questionnaire de prise en compte du changement climatique annuel.

Il existe des limites méthodologiques quant au scope d'application de la méthodologie SBTi, notamment pour les classes d'actifs et les secteurs d'activité qui ne disposent pas de méthodologie d'évaluation SBT. En outre, il convient de relever des difficultés dans le déploiement de cet objectif dont notamment :

- la disponibilité encore limitée des données;
- la faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- une complexité accrue selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs;
- le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des actifs à horizon 2030, compte tenu notamment des incertitudes actuelles sur les marchés financiers;

La totalité des données utilisées dans l'analyse du taux d'alignement Net Zero sont des données déclarées par les sociétés, dans le cadre de leur objectif SBTi ou lors du reporting annuel auprès de CDP.

MOBILISATION DE LA FILIÈRE RISQUE

Le risque climatique est considéré par les Banquiers Centraux comme un risque systémique, pouvant influencer la stabilité du système financier à l'échelle mondiale.

Certaines banques centrales (ex. Banque Centrale Européenne, Banque de France) ont lancé des programmes visant à développer et améliorer des approches d'évaluation des risques climatiques. Les méthodologies d'évaluation des effets du changement climatique et de la transition énergétique, sont encore récentes mais permettent d'apprécier les principales expositions des portefeuilles aux risques physiques, c'est à dire aux effets négatifs de la modification du climat, et aux risques de transition, c'est à dire à des mesures politiques et de changement d'appétence des consommateurs pour lutter contre le réchauffement.





Évaluation des risques physiques

Pour l'analyse ci-dessous, nous recourons au fournisseur MSCI ESG et sa méthodologie Climate Value-at-Risk (CVaR), en raison de la transparence et la granularité de cette méthodologie.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

CVaR est un modèle probabiliste pour déterminer la valeur actualisée des coûts supportés par un émetteur en cas de dommages physiques sur ses actifs résultant d'événements météorologiques aigus (cyclones, canicules, tsunamis, inondations etc.) et/ou chroniques (élévation du niveau de la mer, sécheresse, chaleurs et vagues de froid extrêmes, fortes précipitations, chutes de neiges importantes, vents violents etc.), en faisant l'hypothèse que les aléas climatiques continueront sur la même tendance. Les coûts liés à la baisse des revenus induite par l'interruption de l'activité consécutivement à de tels événements météorologiques sont également pris en compte dans l'évaluation.

Les risques chroniques se manifestent principalement par la réduction de la productivité ou de la disponibilité des employés, ainsi que l'interruption temporaire de la production et sont modélisés par extrapolation des données historiques.

Les risques aigus sont modélisés en utilisant des modèles climatiques similaires à ceux utilisés par le secteur de l'assurance et de la réassurance, pour estimer les coûts matériels directs ou indirects à partir des coûts recensés pour les catastrophes passées.

La matérialité estimée des risques physiques est fonction de trois facteurs :

- la vulnérabilité aux aléas climatiques des actifs d'un émetteur donné, qui estime les impacts matériels directs (dommages, destruction) ou indirects (interruption temporaire de la production liée, par exemple, à l'incapacité des salariés à rejoindre le site...);
- l'exposition géographique des activités, des ressources et des salariés rattachés à un émetteur donné;
- la probabilité d'occurrence de l'évènement climatique.

Nous avons décidé de baser l'analyse sur le scénario « agressif » associé à un réchauffement de 3-4°C MSCI ESG.

Nous calculons la quote-part des coûts associés aux différents risques climatiques attribuables à nos investissements, puis additionnons les coûts par catégorie de risques pour estimer leur poids par rapport à la valorisation totale du portefeuille.

$$\begin{array}{l} \text{Coût du risque climatique} \\ \text{en \% des actifs éligibles couverts} \\ = \\ \frac{\text{Coût total des risques}}{\text{Actifs éligibles couverts}} \end{array}$$

Ce ratio est comparé à celui de l'indice de référence composite, représentatif de nos gestions, pour évaluer la maîtrise de nos risques climatiques.

Enfin, nous agrégeons l'ensemble des coûts de chaque portefeuille (c'est-à-dire l'ensemble des fonds ouverts de LBP AM et TFSA) pour en déduire une estimation au niveau de la société de gestion, que nous comparons au benchmark représentatif de nos actifs afin de piloter notre gestion des risques climatiques.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Selon le modèle de CVaR, les risques physiques « maximum » encourus par le groupe LBP AM pour l'ensemble de ses fonds ouverts représentent environ

8,4 %

des actifs nets sous gestion.

Cette valeur est de :

7,8 %

pour l'indice de référence du portefeuille.

Cette analyse se base sur une information fournie par MSCI ESG sur plus de 93 % des encours investis dans des actifs éligibles à la mesure.



Évaluation des risques de transition

Pour l'analyse ci-dessous, nous recourons au fournisseur MSCI ESG et sa méthodologie Climate Value-at-Risk (CVaR), en raison de la transparence et la granularité de cette méthodologie.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Les risques de transition sont ceux que pourraient notamment engendrer les différentes politiques mises en place par les États et les organisations internationales, pour assurer une transition permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour évaluer les risques politiques, MSCI ESG utilise comme point de départ les engagements pris par les États en 2015 pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à un horizon 2100 afin d'estimer la part de réduction des émissions de GES qui devrait être réalisée par chaque secteur au sein de chaque pays. Il attribue ensuite une trajectoire de réduction d'émission à chaque entreprise en fonction de son implantation géographique et de sa part de marché. Enfin, la multiplication de la réduction requise de GES par un prix estimé du CO₂ permet de calculer un coût final.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Selon le scénario P2, les risques de transition s'élèvent à un peu moins de

11,8 %

des encours de l'ensemble de nos portefeuilles.

Cette valeur est de :

12 %

pour l'indice de référence composite soit un niveau légèrement inférieur aux risques de transition observés.

Ces risques sont en partie compensés par les opportunités vertes (green opportunities) qui vont émerger des investissements réalisés dans les entreprises « apporteurs de solutions » à la transition énergétique, selon la méthodologie de MSCI ESG. Les green opportunities générées par les investissements de LBP AM et TFSA

sont supérieures à celles présentes dans l'indice de référence composite (9,3 % vs 6,8 %).

Ces résultats sont basés sur une information disponible pour plus de 96 % des encours investis dans des actifs éligibles à la mesure. Une revue méthodologique a été effectuée et peut expliquer des écarts d'amplitudes, entre les exercices, sur les grandeurs observées. De ce fait, nous ne présentons pas une information historique sur cet indicateur, dont la comparaison serait peu pertinente.



3.1.4 Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent des solutions en faveur de la transition énergétique

LES THÉMATIQUES DURABLES

Au 31/12/2022,

7,4

Mds Euros d'encours (fonds actions) **étaient exposés à des titres et des projets apportant des solutions en faveur de la transition énergétique**, via leur offres de produits et services, tels qu'identifiés par la taxinomie définie par le label d'Etat Greenfin.

En outre, pour favoriser les investissements durables, le règlement Taxinomie (règlement (UE) 2020/852) établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Une activité économique est considérée comme « éligible », c'est-à-dire susceptible d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif environnemental européen, si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués de ce règlement. Une activité économique éligible ne respecte pas nécessairement les critères techniques permettant de considérer qu'elle est alignée avec la taxinomie européenne.

Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (ratio réglementaire)	5,0 %
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (ratio réglementaire)	95,6 %
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	14,70 %
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	75,70 %
Part dans l'actif total des produits dérivés	- 0,5 %

La progression de ces encours alignés sur une taxinomie durable dans la gestion globale du groupe LBP AM constitue un axe majeur de notre stratégie climatique car la transition énergétique est portée par ces entreprises qui apportent des solutions d'énergies renouvelables, de bâtiments verts et efficacité énergétique, de valorisation des déchets et économie circulaire, de mobilité durable, d'agriculture biologique et durable, de smart grids et technologies de l'information bas carbone. Cet effort se matérialise par la création de fonds thématiques dédiés, cotés et non cotés.

STRATÉGIES DÉDIÉES AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le groupe LBP AM gère et commercialise trois fonds dont la transition énergétique et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement : LBP AM ISR Actions Environnement, LBP AM ISR Global Climate Change et LBP AM Infrastructure Debt Climate Impact Fund.

LBP AM ISR Actions Environnement

Labellisé ISR, ce fonds a également obtenu le label Greenfin créé par le ministère de la Transition écologique. Il permet aux clients de contribuer à la décarbonation de l'économie, tout en s'exposant aux performances des marchés actions européens.

Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent en effet répondre à une double exigence :

- **appartenir à l'une des six thématiques environnementales identifiées** (services et solutions environnementaux, énergies renouvelables, économie circulaire, transports et mobilités durables, bâtiments verts, agriculture et alimentation soutenables), dont la correspondance est assurée avec la nomenclature du label Greenfin ;
- **obtenir une évaluation considérée comme positive** au regard des quatre axes de notre méthodologie d'analyse ISREaT.

LBP AM ISR Global Climate Change

Ce fonds labellisé ISR est la déclinaison mondiale du précédent. Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent répondre à une double exigence : appartenir à l'une des six thématiques environnementales (agriculture et alimentation soutenables, bâtiments verts, économie circulaire, énergies renouvelables, services et solutions environnementaux, transports et mobilités durables) ; et obtenir une évaluation considérée comme positive au regard des quatre axes de notre méthodologie d'analyse ISREaT.

LBP AM Infrastructure Debt Climate Impact Fund

Ce fonds, classé article 9 selon la réglementation SFDR, propose aux investisseurs institutionnels des financements de dette senior en Europe continentale et vise à contribuer à la transition énergétique, en ciblant trois secteurs :

- **les énergies renouvelables** (panneaux solaires, éoliennes et économie circulaire) ;
- **les transports électriques** (transports en communs, mobilités douces et transports ferroviaires) ;
- **l'efficacité énergétique** (Smart Grids, stockage et compteurs intelligents, pompes à chaleur, bâtiments économes en énergie).

Une mesure d'impact objective est réalisée par Carbone 4, au niveau des actifs et du portefeuille, sur la base de 3 indicateurs :

- **la « part verte »**, c'est-à-dire le pourcentage d'alignement de chaque actif et du portefeuille avec la nouvelle Taxonomie Européenne. Le fonds s'est fixé l'objectif d'un minimum de 70 % de part verte dans son portefeuille ;
- **l'empreinte carbone**, calculée en équivalent de tonnes de CO₂ évitées ;
- **l'alignement des températures**, contrôlé avec l'outil CIARA, développé par Carbone 4 et sponsorisé par LBP AM.

Les entreprises dont une partie des activités relève des énergies fossiles ou de la filière nucléaire sont obligatoirement écartées.



3.1.5 Accompagner les sociétés investies dans la transition

—

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET SON APPLICATION

Le dialogue avec les émetteurs est une composante à part entière de notre stratégie climatique, dans la mesure où cette démarche peut nous permettre :

- **d'obtenir des compléments d'information** sur la stratégie de décarbonation d'un émetteur ;
- **d'influer sur celui-ci afin d'accentuer l'alignement de sa stratégie climat** avec l'Accord de Paris, en particulier pour les encourager à définir, atteindre et déployer leurs objectifs de décarbonation à tous les niveaux : activités, scopes de GES et horizons.
- **et, in fine, d'améliorer la gestion de nos risques** liés au climat.

Il s'exerce via différents leviers :

- **l'exercice des votes** en assemblée générale, par exemple en soutien aux résolutions en faveur d'un rehaussement de l'intégration stratégique des enjeux climatique ;
- **l'engagement individuel**, pour la définition de plan de transition robustes et notamment la mise en œuvre de la politique charbon et la politique pétrole et gaz du groupe LBP AM ;
- **l'engagement collaboratif**, utilisé pour atteindre les mêmes objectifs.



Le «Say-on-Climat» est un vote annuel consultatif en assemblée générale des actionnaires sur la base d'un rapport préparé par le conseil d'administration et relatif tant à la trajectoire déjà réalisée qu'à la partie prospective du document de performance de durabilité.

LE SAY ON CLIMATE, UNE AVANCÉE POUR LA DÉMOCRATIE ACTIONNAIRE ET POUR LE CLIMAT

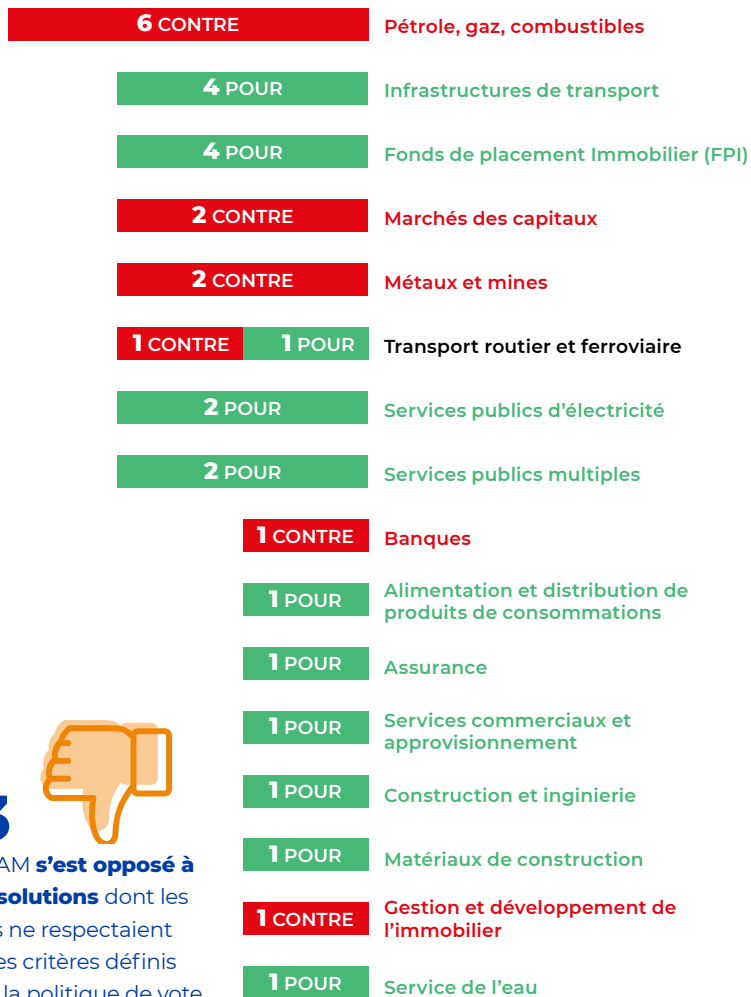
Début 2022, LBP AM et TFSA ont défini leur politique de vote sur les stratégies de transition énergétique et écologique soumises au vote - résolutions dites *Say on Climate* - précisant ainsi leur politique d'engagement actionnarial. Cette politique est appliquée activement afin d'inciter les sociétés investies à développer des plans de transitions permettant de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Les plans de transition / stratégies climat ont fait l'objet d'une attention particulière de LBP AM et TFSA à l'occasion des assemblées générales portant prioritairement sur :

- **la présence d'objectifs précis** de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme sur un périmètre pertinent ;
- **leur niveau d'ambition**, au regard de l'enjeu d'alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ;
- **l'engagement du conseil d'administration** à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- **la mise en place**, dans la rémunération variable des dirigeants, **de critères** alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

En 2022, LBP AM et TFSA ont eu l'occasion de se prononcer formellement sur 30 résolutions *Say on Climate*, et se sont opposés à 13 résolutions dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote. LBP AM et TFSA se sont opposées à l'ensemble des résolutions *Say on Climate* des sociétés pétrolières, gazières et minières. Ces votes s'inscrivent en articulation avec le dialogue engagé avec certaines de ces entreprises pour les accompagner dans ce processus de transition.

Répartition sectorielle des Say on Climate votées par LBP AM

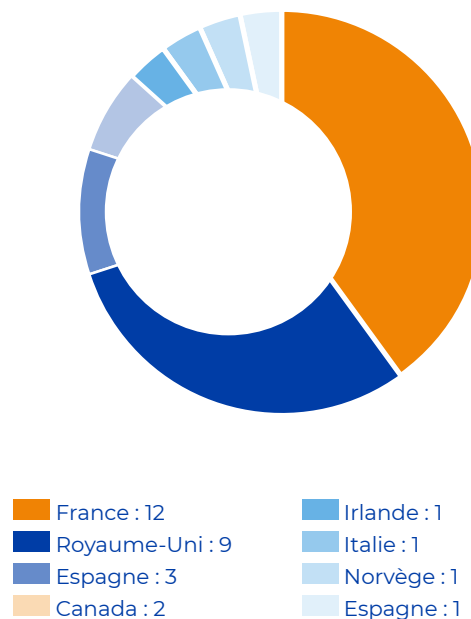


13



LBP AM s'est opposé à **13 résolutions** dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans la politique de vote.

Répartition géographique des Say on Climate votées par LBP AM



Ce vote s'est inscrit en articulation avec le dialogue engagé avec certaines de ces entreprises pour les accompagner dans ce processus complexe de transition.

Dès lors que LBP AM s'est opposé à un Say on Climate, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.

Outre l'exercice actif des droits de vote, l'engagement actionnarial de LBP AM et TFSA se matérialise aussi par son implication dans des initiatives bilatérales et collaboratives.

Pour des Plans de transition :

45 engagements ont été menés avec

40 entreprises sur le climat en 2022.



L'ENGAGEMENT AVEC TOTALENERGIES : POUR UN REHAUSSEMENT DE L'AMBITION DE TRANSITION ÉNERGETIQUE

LBP AM et TFSA reconnaissent que les majors pétrolières et gazières, dont TotalEnergies, ont un rôle primordial à jouer dans la transition vers une économie bas-carbone. TotalEnergies étant un émetteur important dans nos portefeuilles, en particulier au titre de la gestion quantitative du groupe LBP AM, sa capacité à réussir sa transition énergétique et à se protéger du risque de transition est donc un facteur essentiel pour la valeur financière des investissements à long terme.

Ainsi, en 2022, LBP AM/TFSA a poursuivi sa campagne d'engagement auprès de TotalEnergies, en collaboration avec un groupe d'investisseurs, en co-déposant un projet de résolution. L'objectif était d'obtenir une plus grande transparence sur sa stratégie climatique afin que l'investisseur puisse évaluer en toute objectivité, l'alignement de la société avec un scénario scientifique. La résolution a été retirée à la suite d'engagements pris par l'entreprise en matière de transparence climatique à l'issue d'un dialogue avec LBP AM.

La société TotalEnergies s'est ainsi engagée à publier :

- **les objectifs de réduction absolue et relative des émissions de gaz à effet de serre (GES)** de Scope 1, 2 et 3 à court (2025) et moyen terme (2030), couvrant toutes les activités de l'entreprise ;
- **l'évolution du mix énergétique et les volumes de production** visés pour ces échéances ;
- **les plans d'investissement à court et moyen terme**, ventilés par secteur et par orientation entre maintenance et croissance des actifs de l'entreprise ;
- **la contribution potentielle des émissions de GES** captées à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES de la société ;
- **les travaux menés avec des tiers** pour évaluer la pertinence de ces objectifs au regard de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, TotalEnergies s'est engagée à soumettre annuellement sa stratégie climat au vote consultatif de l'Assemblée Générale. Ce dialogue exigeant et constructif a vocation à être poursuivi dans la durée, pour s'assurer que l'entreprise atteigne ses objectifs et les renforce dans le temps.





L'ENGAGEMENT AVEC ENGIE : POUR UNE TRANSPARENCE ACCRUE SUR LE PLAN DE TRANSITION

LBP AM/TFSA a également participé en 2022 à une campagne d'engagement collaborative, animée par le Forum de l'Investissement Responsable, visant

à inciter la société Engie à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires.

La coalition a noté de véritable progrès réalisé par ENGIE au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise augmente la transparence de son plan de transition. La coalition d'investisseurs a ainsi adressé une lettre au président du conseil d'Engie et organisé plusieurs rendez-vous avec la société afin d'échanger sur plusieurs sujets dont une grande partie sont communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+ (plan de transition, lobbying climat, stratégie de sortie du charbon, alignement avec un scénario 1,5°C, transition juste), complétés par d'autres enjeux plus spécifiques (biodiversité, méthane, biométhane). Cette campagne d'engagement est toujours en cours mais porte déjà ces fruits, l'entreprise ayant déjà communiqué certains éléments demandés par la coalition.



PARTICIPATION À LA CAMPAGNE "TRANSITION PLAN" DU CDP

La campagne d'engagement "Transition Plan" organisée en 2022 par le Carbon Disclosure Project (CDP) visait à inciter les entreprises à améliorer la qualité et la transparence des plans de décarbonation, ainsi qu'accompagner la mise en place d'actions d'engagement.

Dans ce cadre, LBP AM/TFSA a évalué plus de 200 plans de transition d'entreprise en s'appuyant sur une base de données fournie par le CDP, sur des sujets tels que la gouvernance, la stratégie, la planification financière, ou encore les objectifs et les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. LBP AM/TFSA s'est engagée avec neuf sociétés, par le biais de lettres individuelles, pour les pousser à approfondir leur plan de transition.

À l'issue de cette campagne, 88 % des entreprises ciblées par LBP AM/TFSA ont augmenté leur niveau de transparence sur leurs plans de transition et ont fourni plus de détails sur la manière dont elles envisagent d'atteindre leur objectif Net Zero. En 2023, LBP AM/TFSA continuera de soutenir cette campagne.

LBP AM/TFSA a également soutenu la "Science-Based Targets Campaign", qui vise à encourager plus de mille entreprises entre octobre 2022 et octobre 2023 afin que ces-dernières s'engagent auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C.

Pour en savoir plus : la campagne "Transition Plan" du CDP

« La campagne d'engagement "Transition Plan" du CDP aide à la fois les investisseurs et les entreprises à établir un cadre commun pour la définition de plans de transition et le suivi des progrès »



POUR DES POLITIQUES SECTORIELLES SUR LES ÉNERGIES FOSSILES : L'ENGAGEMENT AVEC HSBC

LBP AM et TFSA ont participé à une action d'engagement collaborative coordonnée par l'initiative anglaise ShareAction depuis 2021, afin d'inciter la banque anglaise HSBC à définir un plan de transition comportant 13 cibles de court, moyen et long terme, notamment un calendrier clair pour réduire son exposition aux énergies fossiles, en commençant par la définition d'une politique de sortie du charbon thermique très prioritaire au regard de sa nécessaire élimination du mix énergétique mondial pour pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le groupe LBP AM reconnaît qu'il n'y a pas de solutions et approches uniques à ce stade en matière de politiques sectorielles fossiles pour le secteur bancaire, mais définir une politique crédible et transformante est un prérequis afin de permettre à la banque

d'opérationnaliser son ambition de neutralité carbone. C'est pourquoi, en 2021, LBP AM avait co-déposé une résolution dans la perspective de l'assemblée générale de la société, qui a pu être retirée après une collaboration fructueuse entre la société et les investisseurs membres de la coalition pour la publication de la politique charbon de la banque.

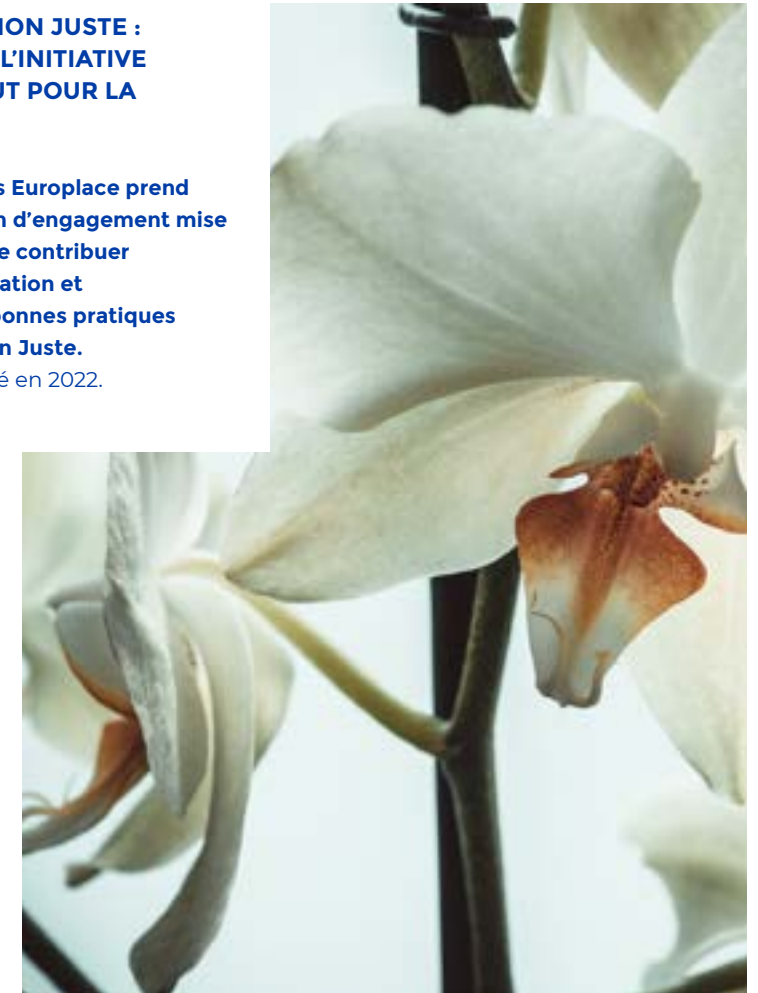
En 2022, la campagne d'engagement auprès de la HSBC s'est poursuivie afin de l'inciter à renforcer son plan de transition, notamment par la définition d'objectifs précis et par le biais d'une politique sectorielle sur les énergies fossiles. Ainsi, à l'issue du dialogue collaboratif organisé par ShareAction, HSBC a pris des engagements pour compléter sa politique charbon et développer sa politique sur le pétrole et le gaz, et la résolution a été retirée.



POUR UNE TRANSITION JUSTE : IMPLICATION DANS L'INITIATIVE DÉDIÉE DE L'INSTITUT POUR LA FINANCE DURABLE

Cette initiative de Paris Europlace prend la forme d'une coalition d'engagement mise en place en 2021 afin de contribuer à l'analyse, la sensibilisation et le développement de bonnes pratiques en matière de transition Juste.

L'engagement a débuté en 2022.





Focus

La gestion des risques climatiques

L'analyse et le suivi des risques climatiques des émetteurs sont assurés par les éléments suivants :

- **La méthodologie de notation ESG** propriétaire GREaT intègre les risques climatiques dans son pilier « Transition Énergétique » sur la base d'indicateurs fournis par MSCI ESG et Moody's ESG. Pour les fonds d'actifs réels et privés, l'indicateur est calculé sur la base d'une grille d'analyse propriétaire dont les données sont obtenues directement auprès des entreprises.
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, étudie de manière qualitative les risques physiques et de transition lorsque cela est considéré matériel pour l'émetteur.
- **Des indicateurs de mesure ad hoc**, appliqués à l'ensemble des investissements de LBP AM-TFSA.

La maîtrise des risques physiques, de transition ou de controverse liés aux enjeux climatiques est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM/TFSA :

- **la sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés ;
- **en sus, l'analyse qualitative** réalisée par les équipes de recherche et de gestion permet aux gérants d'identifier les émetteurs les plus exposés afin de prendre des décisions d'investissement en conséquence dans une approche d'intégration ESG ;
- **la stratégie de transition des portefeuilles** déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM/TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative

(NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030 ;

Stratégie Net Zero

- **les politiques d'exclusions sectorielles** sur le charbon, le pétrole et le gaz permettent de contrôler l'exposition de la société à ces secteurs fortement exposés aux risques de transition et de réputation. L'objectif sociétal de cette démarche est d'éviter d'accentuer les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles. L'objectif financier est le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs

ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC.

Politique charbon

Politique pétrole et gaz

- **La politique d'engagement et de vote** intègre plusieurs éléments participant à la gestion du risque climatique des portefeuilles. En accord avec son ambition de transition, LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires, notamment par le biais de la formalisation de plan de transition robustes.

Le dernier rapport global de l'IPBES¹ estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, atteignant un rythme de déperdition jusqu'alors jamais été atteint dans l'histoire de l'humanité.

69 %

de la biodiversité mondiale a disparu depuis 1970² ; environ

25 %

des espèces sont en voie d'extinction, et la biomasse totale des mammifères sauvages a chuté de

82 %³

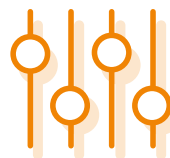
Cette dégradation est la conséquence directe et indirecte de nos activités humaines, qui exercent des pressions majeures sur la nature.

3.2 Notre politique biodiversité

Il est urgent de résorber la perte de biodiversité, qui fait partie des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies qu'il nous faut atteindre pour maintenir un monde viable à 2030. C'est l'objet de la Convention sur la Biodiversité Biologique des Nations Unies et de sa conférence des parties (COP) à l'échelle internationale, mais aussi de politiques européennes et nationales.

Pour répondre à ces enjeux, en 2022, LBP AM et TFSA se sont engagés au travers d'une politique biodiversité transversale.

LBP AM et TFSA souhaitent mobiliser l'ensemble des leviers d'action dont ils disposent pour aligner leur action sur le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'Après-2020⁴, qui guidera l'action en faveur de la protection du vivant à l'échelle internationale.



Cette politique biodiversité s'appuie sur les leviers suivants.

LBP AM avec sa filiale Tocqueville Finance ont publié en 2022 une politique biodiversité transversale visant à répondre à 16 des 21 cibles définies dans le premier projet de Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'Après 2020. Avec cette politique, LBP AM et Tocqueville Finance actent leur intention de répondre aux enjeux de préservation du vivant au travers de plusieurs leviers :

1

UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION :

mise en place d'une intégration systématique de la biodiversité au sein du système de notation propriétaire d'investissement, GREaT. L'empreinte biodiversité des portefeuilles est calculée grâce à la méthodologie d'empreinte sur la base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ (BIA-GBS) créée par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance

2

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION :

engagement d'exclure les sociétés ayant une incidence conséquente sur la biodiversité qui ne mettent pas en place de plans de remédiation. La liste d'exclusion « Biodiversité » est constituée à l'issue de deux étapes : une analyse quantitative reposant sur 3 critères permettant d'identifier les sociétés ayant un fort impact sur la biodiversité, puis une analyse qualitative des politiques et pratiques de ces sociétés (cf détails des critères en page 13 du document "politique biodiversité")

3

UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL :

dialogue avec les entreprises investies afin de les inciter à réduire leurs impacts sur la biodiversité et contrôler leurs dépendances au capital naturel. Cette politique s'articule autour d'une pluralité d'engagements collaboratifs adressant des thématiques ciblées –telles que la publication des plans d'action des entreprises– et d'engagements bilatéraux avec des sociétés dont le changement de pratiques peut représenter un enjeu significatif.

4

UNE POLITIQUE RSE :

intégrer la sensibilisation et la formation des collaborateurs visant à encourager les écogestes et réduire l'empreinte biodiversité de LPB AM et de Tocqueville Finance.

5

UNE POLITIQUE D'INFLUENCE :

soutenir des initiatives réglementaires qui visent à renforcer l'action des entreprises –y compris financières– en faveur de la biodiversité, en répondant à des consultations sur des cadres comme la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) ou les standards de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) en matière de reporting de durabilité et sur des réglementations comme celle concernant la déforestation importée en Union Européenne. LBP AM/TFSA a supporté le texte rédigé par les PRI, l'UNEP-FI et La Finance for Biodiversity Foundation en amont de la COP 15 soulignant l'importance des institutions financières dans l'atteinte des objectifs de préservation et restauration de la biodiversité.

Nos mesures contribuent à 16 des 21 actions cibles définies par le projet de Cadre Mondial pour la Biodiversité, inscrivant LBP AM et TFSA, à leur échelle, au cœur des actions à déployer par les gouvernements, les acteurs privés, et les citoyens pour préserver la nature.

En 2022, lors de la mise en place de sa politique Biodiversité dévoilée publiquement début décembre ; LBP AM/TFSA a souhaité mettre en évidence dans une cartographie le lien entre les actions entreprises et les cibles fixées par le premier projet de Cadre Mondial de la Biodiversité qui a servi de base d'échanges lors de la 15^e édition de la COP CBD. Celle-ci permet de visualiser comment l'investisseur peut contribuer à l'atteinte des cibles énoncées dans le texte.

Parmi ces actions :

→ **L'engagement actionnarial** : au travers duquel il est possible de promouvoir de bonnes pratiques et encourager le suivi de standards de référence sur des sujets à fort impact en lien avec les 5 pressions de l'IPBES afin de réduire la contribution à ces pressions (cf p. 18 de la politique Biodiversité afin d'accéder aux correspondances entre les différentes thématiques d'engagements collaboratifs et les pressions telles que définies par l'IPBES).

Les engagements individuels ont pour objectif l'établissement d'une stratégie globale de la part de l'entreprise avec laquelle le dialogue est ouvert allant de l'évaluation de ses impacts, dépendances et risques ; à la fixation d'objectifs et à la mise en œuvre d'un plan d'action afin d'atteindre ces objectifs. L'utilisation d'une version pilote de la TNFD afin de travailler sur ce point ainsi que la démarche proposée par SBTn pour l'établissement de trajectoires est fortement encouragée.

→ **Le vote en Assemblée Générale et l'intégration de la biodiversité dans les objectifs climatiques** (Say on Climate). Les résolutions Say on Nature sont encouragées afin de promouvoir la présentation de plans de transition biodiversité au vote des actionnaires.

Les Say on Nature sont étudiés également sous l'angle des actions prises par l'entreprise en faveur de la biodiversité et de la façon dont le nexus biodiversité/climat est inclus dans son plan de transition. Cette pratique permet de réduire les impacts collatéraux sur la biodiversité pouvant être engendrés par des actions envisagées en silos sans prise en charge des sujets climat et biodiversité de concert.

→ L'exclusion du périmètre investissable :

Pour les entreprises appartenant à des secteurs à fort enjeu vis-à-vis de la nature (fort impact potentiel et forte dépendance) ; tels que déterminés grâce à ENCORE ; en se basant sur un outil d'évaluation d'empreinte ; il est attendu des entreprises ayant un impact significativement supérieur à celui de leurs pairs qu'elles aient mis en place des politiques et actions leur permettant de gérer et réduire leur impact sur la nature afin de démontrer leur transition vers des modes de production ayant une incidence moindre sur le vivant. Le cas échéant, son exclusion de l'univers d'investissement pourra être actée. Ce levier a pour objectif de réduire l'exposition du gestionnaire d'actif à des activités nocives pour l'environnement ; lui permettant ainsi de rediriger ses flux financiers vers des sociétés ayant de meilleures pratiques.

→ Le pilotage de données et l'intégration dans les stratégies d'investissement.

L'inclusion de points de données relatifs à la nature permettant d'informer les gérants de portefeuille de l'impact des entreprises investies ou analysées sur la biodiversité permet un choix éclairé quant à l'impact généré par les trades effectués. L'empreinte biodiversité calculée en s'appuyant sur la base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ (BIA-GBS) créée par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance est une mesure pouvant être consultée et pilotée dans l'ensemble des fonds de la gamme LBP AM/TFSA.

Aussi, au sein de la notation propriétaire GREaT de LBP AM/TFSA ; il est inclus dans le pilier « Gestion Durable des Ressources » un critère « Biodiversité et Eau » constitué d'indicateurs de 2 fournisseurs de données permettant de noter les pratiques d'une entreprise sur son utilisation des sols, de l'eau et de son impact sur la biodiversité. Ce critère est agrégé aux autres sujets ESG au sein de la notation globale qui est pilotée à l'échelle de l'ensemble des fonds de la gamme de LBP AM/TFSA ; qui suivent les critères du label français ISR.

→ Le lancement d'un produit dédié :

En novembre 2021, et afin de contribuer à l'atténuation de la perte de biodiversité, LBP AM/TFSA a lancé un fonds actions internationales Tocqueville Biodiversity ISR permettant de financer des entreprises leader de leurs secteurs en termes de durabilité de leurs pratiques vis-à-vis de la biodiversité ; et des entreprises proposant des produits et services permettant la réduction des impacts sur la biodiversité.

En particulier, les pressions :

- « changement d'utilisation des terres et des mers » est adressée au travers de l'investissement dans le secteur agricole en favorisant l'agriculture régénérative ou l'aquaculture durable ;
- « surexploitation des ressources » est adressée par la promotion d'une économie circulaire qui réduit l'utilisation de ressources animales et végétales en sortant des modes de production linéaires répandus dans notre économie actuelle.
- « pollution » en investissant dans des stratégies de dépollution ou des solutions alternatives à des activités polluantes.

→ La RSE et philanthropie

Le volet RSE permet à LBP AM/TFSA d'agir sur ses activités directes afin d'être alignés avec les attentes exprimées envers les entreprises investies.

Les activités de philanthropie effectuées au travers des parts de partage ou de la redistribution de frais comme les actions entreprises avec le programme Nature 2050 permettent de participer à la restauration de biodiversité de sites à forte valeur environnementale.

En 2023, la cartographie sera mise à jour afin de s'aligner au texte final du Cadre Kunming-Montréal.

La Banque Postale Asset Management, au côté de La Banque Postale, participe activement à différents groupes de travail dans le cadre de la signature du « Finance for Biodiversity Pledge », qui fait naturellement partie de la feuille de route de La Banque Postale Asset Management.

La Banque Postale Asset Management, au sein d'un de ces groupes de travail, étudie l'établissement d'objectifs quantitatifs associés à 2030 sur la biodiversité mais n'en a pas formalisé en 2022.

**Pour en savoir plus :
notre politique biodiversité**

Finance for Biodiversity Pledge

Depuis 2021, LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge¹ aux côtés de sa maison-mère La Banque Postale.

Via cette initiative internationale, nous nous engageons à :

partager les connaissances

acquises avec d'autres investisseurs ;

mesurer notre impact

sur la biodiversité ;

nous fixer des objectifs

pour diminuer cet impact ;

engager le dialogue

avec les entreprises investies sur le sujet de la biodiversité ;

rapporter publiquement

nos actions.

Notre politique biodiversité constitue l'un des vecteurs clés de mise en œuvre de cet engagement.

1. www.financeforbiodiversity.org/about-the-pledge

3.2.1 Mesurer notre empreinte biodiversité

LBP AM/TFSA travaillent avec le Global Biodiversity Score provenant de la base BIA-GBS de CDC Biodiversité et Carbon4 Finance.

Le Global Biodiversity Score est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au regard de 4 des 5 pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (IPBES) :

- **artificialisation des sols ;**
- surexploitation des ressources naturelles ;**
- pollution ;**
- changement climatique.**

Cet impact est exprimé en MSA.km². La MSA (Mean Species Abundance) est une métrique reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

1 MSA.km²

perdu
équivalent à la
bétonnisation totale de

1 km²

d'espace naturel vierge.

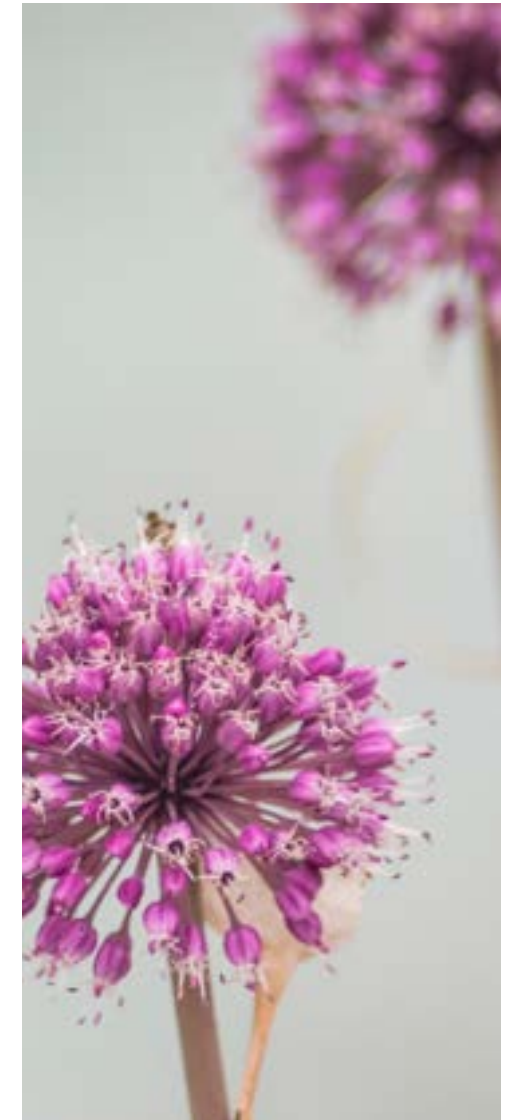
L'outil estime ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Le modèle est basé sur des estimations, alimenté par le modèle GLOBIO et la base EXIOBASE.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires :

- **Une remise à l'échelle est effectuée.**
Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre. De la même façon, les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau).
- **Les impacts statiques sont traités comme un amortissement** au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le msa.ppb qui est exprimée par 1 million d'euros investi. Ces métriques peuvent se décliner sur 2 biomes, terrestre et aquatique d'eau douce, et 2 notions temporelles, les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du modèle d'affaires actuel de l'entreprise étudiée.



Impacts statistiques



56 %

des encours couverts
par l'indicateur



3,98

MSA.km²/ K€ investis dans
l'Empreinte Terrestre Dynamique



65

MSA.PPB*
par million d'euros investi



7,18

MSA.km²/ K€ investis dans
l'Empreinte Aquatique Statique



96,6

MSA.km²/ K€ investis dans
l'Empreinte Terrestre Statique



0,07

MSA.km²/ K€ investis dans
l'Empreinte Aquatique Dynamique

Périmètre : ensemble des encours en actions cotées et obligations d'entreprises.

Cette mesure d'empreinte permet de rendre compte des impacts des entreprises investies par la société de gestion et de prendre en compte dans le processus d'investissement, afin de tendre vers une réduction de cette empreinte. Il est ainsi utilisé dans le cadre de la gestion du fonds dédié à la Biodiversité (Tocqueville Biodiversity ISR) pour orienter la pondération des entreprises en portefeuille.

3.2.2 Engager les entreprises en faveur de la protection de la biodiversité

Pour aller plus loin que l'analyse de leur empreinte, LBP AM et TFSA ont mis en place une première politique d'engagement biodiversité.

En 2022, LBP AM a effectué 64 engagements sur la thématique.

15 engagements ont été menés notamment en matière de gestion des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao). La politique d'engagement sur la lutte contre la déforestation de LBP AM et TFSA priorise l'analyse des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque : huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao. Afin de s'aligner avec la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) mise en place par le ministère de la

Transition Écologique, LBP AM et TFSA engagent donc les entreprises exploitantes, négociantes, revendeuses ou transformatrices de ces matières premières à se fixer un objectif Zéro déforestation, dégradation, conversion pour 2025 au plus tard ; à rapporter publiquement les indicateurs attestant de leur évolution et à mettre en œuvre une planification et les ressources nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Les industriels et transformateurs sont également encouragés à renforcer leur vigilance dans la chaîne d'approvisionnement en mettant en place de bonnes pratiques de référence. Le périmètre d'engagement est revu annuellement. LBP AM et TFSA ont initié le déploiement de leur politique de lutte contre la déforestation en 2021 à travers un dialogue avec la multinationale américaine Bunge, producteur de matières premières agricoles.

Le réseau international d'investisseurs Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR) encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager **la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou promouvoir la transition vers des sources de protéines durables**. LBP AM et TFSA participent aux consultations et aux campagnes d'engagement collaboratives de FAIRR, sur les thématiques suivantes : aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution & résistance aux antimicrobiens et antibiotiques. LBP AM et TFSA engagent les acteurs identifiés comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement. En 2022, LBP AM a transmis des lettres demandant des améliorations

des pratiques sur ces thématiques à 47 entreprises principalement basées en Amérique du Nord et Europe et dans le secteur de la viande et de l'industrie alimentaire ainsi que des matériaux d'emballage.

LBP AM a également participé en 2022 à la campagne d'engagement coordonnée par le CERES en faveur de la **production durable de matières premières agricoles**. Cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de palmiers à huile et de soja. Chaque année depuis 2020, le groupe LBP AM engage au moins une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.

Lancement d'un fonds en faveur de la préservation de la biodiversité

En 2022, LBP AM et TFSA ont lancé le fonds Tocqueville Biodiversity ISR, avec le soutien de CNP Assurances qui s'est engagé à investir 120 millions d'euros.

Ce nouveau fonds actions monde, classé « article 9 » sous SFDR, a pour objectif d'investir dans des entreprises contribuant par leurs produits ou services à l'atténuation des pressions portées à la biodiversité ; ou des entreprises de secteurs à fort enjeu ayant entamé une transition de leur activité vers des processus plus durables.

Au sein de cet univers, l'équipe de gestion dispose de quatre leviers de mise en œuvre :

L'identification de solutions :

le fonds sélectionne des entreprises commercialisant des produits ou services, contribuant à réduire les pressions sur la biodiversité, notamment sur les quatre thématiques suivantes :

- **l'agriculture et l'alimentation soutenables**
(agriculture régénératrice, production alimentaire durable, reforestation et gestion forestière durable),
- **l'économie circulaire**
(systèmes de collecte et de recyclage, packaging recyclable ou compostable),
- **les bâtiments verts**
(nouveaux matériaux de construction)
- **les services et solutions environnementaux**
(traitement de l'eau, de l'air et des sols, technologies de dépollution).

La sélection et l'engagement d'entreprises à enjeux, en transition sur leur gestion du capital naturel :

nous identifions les sociétés ayant une empreinte significative sur la biodiversité, et qui ont engagé une transition pour la maîtriser en adaptant leurs pratiques internes et dans leurs chaînes de valeur, et les engageons pour accélérer la mise en place d'objectifs et stratégies associés sur les domaines moins avancés.

L'exclusion :

le fonds exclut de son univers d'investissement les secteurs moins directement liés à la biodiversité comme les télécommunications ; et certaines activités structurellement non alignées à la thématique comme les énergies fossiles.



Regards croisés



Josselin Kalifa,
Directeur des investissements,
CNP Assurances



Guillaume Lasserre,
Directeur adjoint de la Gestion,
LBP AM

CNP Assurances, en lien avec sa raison d'être qui est d'agir avec ses partenaires en faveur d'une société inclusive et durable, déploie une stratégie d'investissement socialement responsable ambitieuse et exigeante. Elle s'engage

ainsi à « agir contre le réchauffement climatique et préserver le vivant en étant un acteur engagé de la transition écologique ». CNP Assurances a ainsi pris des engagements environnementaux forts, comme celui d'atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. Le Groupe a également été l'un des premiers investisseurs à publier les impacts et les risques de son portefeuille d'investissements en matière de biodiversité.

Pour Guillaume Lasserre, « CNP Assurances, acteur incontournable du paysage assurantiel français, fait partie des institutions les plus matures dans la prise en compte des enjeux de durabilité pour le pilotage de leurs activités d'investissement ».

En tant que client investisseur, CNP Assurances a besoin de s'appuyer sur un gestionnaire à la fois capable de proposer des solutions adaptées à sa stratégie d'investissement socialement responsable, outillé pour répondre à l'évolution de ses besoins de reporting, et qui soit force de proposition.

Pour autant, « sur les sujets ESG, même si nous disposons de l'expérience solide acquise par LBP AM, il reste encore beaucoup à définir et à construire. Il est essentiel d'être dans l'écoute, le dialogue et la co-conception », complète Guillaume Lasserre.

Un point de vue confirmé par Josselin Kalifa : « Nous cherchons à construire avec nos partenaires des solutions performantes et innovantes. CNP Assurances et LBP AM bénéficient d'une appartenance commune à La Banque Postale et à la Caisse des Dépôts et Consignations. Au-delà de la relation d'asset owner et asset manager, c'est un positionnement unique. Cela nous permet de collaborer en vue d'un objectif partagé : contribuer à une finance durable ».

En 2022, la démarche partenariale de CNP Assurances et LBP AM s'est traduite par des réalisations concrètes et emblématiques, comme le lancement d'un fonds conjoint LBP AM Infrastructures 2030 et également par le soutien de CNP Assurances dans le fonds Tocqueville Biodiversity ISR, en investissant 120 millions d'euros dans ce fonds.

« CNP Assurances et LBP AM bénéficient d'un positionnement unique et d'un objectif commun : contribuer à une finance durable. »



Focus

Le Cadre mondial de la biodiversité adopté à la COP15

Tous les deux ans, les 196 parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se réunissent lors de COP. En décembre 2022, après plus de deux années de report, la COP-15 sur la biodiversité s'est tenue à Montréal.

Le groupe LBP AM a participé à cette COP-15, aux côtés de 3 délégations (Principles for Responsible Investment, Finance for Biodiversity Foundation et Finance For Tomorrow), afin d'y soutenir l'inclusion des institutions financières en tant qu'acteurs clés pour atteindre les objectifs de résorption de la perte de biodiversité.

Dans ce cadre, un plaidoyer a été émis par 150 institutions financières dont LBP AM. Nous y avons appelé les gouvernements à aboutir à un accord précis lors de la COP-15 permettant d'aligner les actions de l'ensemble des acteurs économiques afin d'inverser la trajectoire de perte de biodiversité, de contribuer par des Solutions Fondées sur la Nature à la lutte contre le changement climatique et de permettre une transition juste et équitable¹.

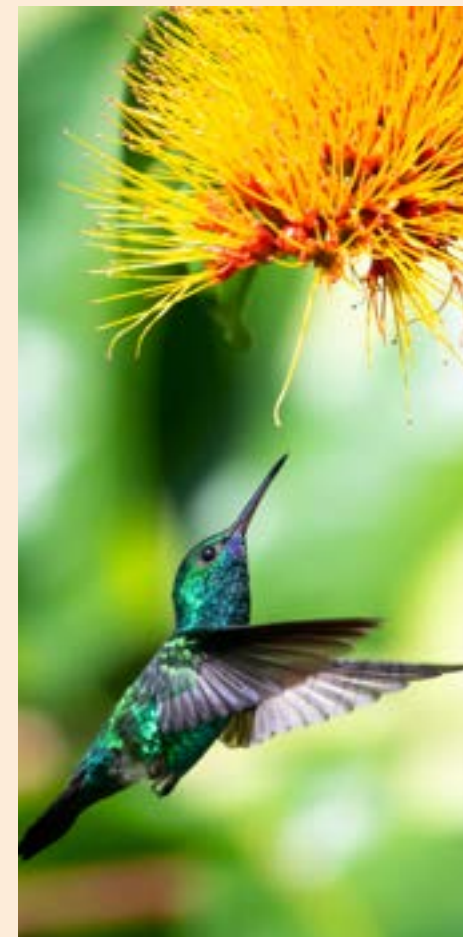
Cette COP-15 a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal², qui comporte plusieurs cibles mondiales à atteindre à l'horizon 2030 et au-delà en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité, dont notamment :

- **atteindre 30 % d'aires** (marines, côtières, terrestres, et d'eaux douces) protégées au niveau mondial à horizon 2030 (Cible 3) ;
- **réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité** à « proche de zéro » d'ici à 2030 (Cible 1) ;
- **restaurer « au moins 30 % » des aires dégradées** d'ici à 2030 (Cible 2).

Sur la dimension économique, le cadre prévoit une réduction des subventions néfastes pour la biodiversité à hauteur de 500 Md\$/an d'ici à 2030 (Cible 18), concernant essentiellement l'agriculture conventionnelle. Par ailleurs, une mobilisation de 200 Md\$/an en faveur de la biodiversité d'ici à 2030 est aussi annoncée (Cible 19).

Cet accord permet ainsi d'envoyer un signal clair pour une mobilisation internationale en faveur de la biodiversité. Cependant, son impact dépendra du déploiement effectif des objectifs énoncés, c'est-à-dire de la façon dont les États et les entreprises parviendront à les décliner en lois, mesures et plans d'action.

Enfin, si le Cadre de Kunming-Montréal évoque le rôle que peuvent jouer les entreprises et les institutions financières et les encourage à évaluer et à rendre public leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité (Cible 15), il n'en fait pas pour un caractère contraignant. Gestionnaires d'actifs et investisseurs, par le biais du dialogue avec les entreprises et leurs choix d'investissement, peuvent se saisir de plusieurs leviers d'action afin de sensibiliser et inciter à s'engager en faveur de la préservation du vivant³. C'est en ce sens que LBP AM a établi sa politique biodiversité en 2022.



1. www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/cop15_statement_from_the_financial_sector_signatories.pdf

2. www.cbd.int/doc/c/e6d3/cd1d/daf663719a03902a9b116c34/cop-15-1-25-en.pdf

3. www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-cop-15-enfin-le-grand-rendez-vous-de-la-biodiversite-1886633



Focus

Le gestion des risques liés à la biodiversité

L'analyse et le suivi des risques liés à la biodiversité sont assurés par les éléments suivants :

- **La méthodologie de notation ESG** propriétaire GREaT intègre des indicateurs couvrant les enjeux de biodiversité. Ces indicateurs sont répartis au sein des critères « Biodiversité et Eau » et « Pollution et Déchets » contenus dans le pilier « gestion durable des Ressources », ainsi qu'au sein du pilier « Transition Énergétique ». Pour les fonds d'actifs réels et privés, l'indicateur est calculé sur la base d'une grille d'analyse propriétaire dont les données sont obtenues directement auprès des entreprises.
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, étudie de manière qualitative les risques physiques et de transition lorsque cela est considéré matériel pour l'émetteur.
- **La politique thématique biodiversité** s'appuie sur une mesure des risques et dépendances à la biodiversité. L'outil utilisé est les résultats de l'analyse sont précisés ci-dessous.

Pour analyser et mesurer les risques et dépendances de ses investissements à la biodiversité, LBP AM/TFSA utilise la base ENCORE qui mesure les services

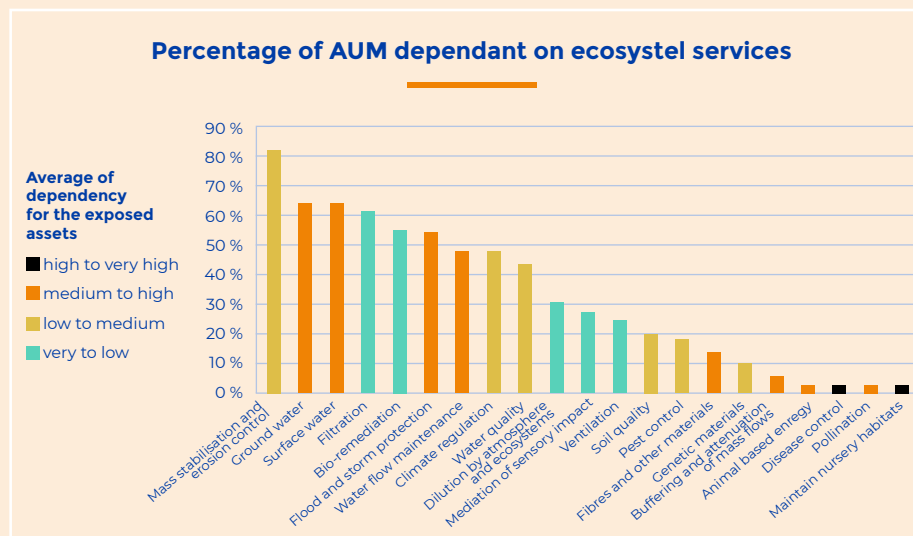
écosystémiques nécessaires à la bonne réalisation d'une activité selon 5 degrés de matérialité différents allant de Very Low à Very High. Ces niveaux de matérialités sont transposés sur une échelle quantitative permettant de calculer une moyenne de la matérialité du portefeuille pour chaque service écosystémique. LBP AM/TFSA a mesuré la dépendance de ses expositions sectorielles aux principaux services écosystémiques au 31 décembre 2022, le résultat a été transposé dans le tableau ci-dessous.

La maîtrise des risques liés à la biodiversité est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM/TFSA :

- **La sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés.

• **La politique d'exclusion** lié à la biodiversité et sa composante dédiée à la déforestation, visant les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières font l'objet d'une attention particulière dans la mesure du fait de leur responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

• **La politique d'engagement et de vote**, qui vise à accompagner les entreprises sur le chemin d'une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux liés à la biodiversité. LBPAM-TFSA a adopté une approche sectorielle afin d'optimiser l'efficacité de cette démarche. Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans, au cours de laquelle la société accompagne les entreprises jugées prioritaires compte-tenu de leur positionnement et de l'encours qu'elles représentent dans les portefeuilles de LBPAM-TFSA.



Des clés pour comprendre

Envie d'en savoir plus ?

Retrouvez dans ce chapitre toutes les informations nécessaires pour visualiser l'articulation de notre politique d'investissement responsable et les cadres de reportings réglementaires et pour suivre nos actualités.

4.1 Cartographie des informations LEC

4.1.1 Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (ue) 2019/2088

INFORMATIONS	PAGE
Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	07
Moyens internes déployés par l'entité	17
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	13
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	54 92 100
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	78 90
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	10 74
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	11 99
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	86 - 87 89 - 97 109
Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	52 53

4.1.2 Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

—

INFORMATIONS	PAGE
Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	120
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	120
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	120
Politique d'engagement	54 92 100 120
Références aux normes internationales	120

4.2 Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1 (KPI)

Référence réglementaire : article 1-III du décret d'application de l'article 29 LEC

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
1. INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ			
→ 1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	63 %
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ			
→ 2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	16,3 %
	Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	LBPAM : 7.7% TFSA: 8 1.47%
	Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	LBP AM 356 383 € TFSA 21 080 €
	Montant des investissements dans la recherche [2]	Montant monétaire (€)	LBPAM : 841 874* TFSA: 87 080*
	Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	9
4. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE			
→ 4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	16,2%, soit 404 échanges ESG réalisés avec 302 entreprises, dont: - 252 dialogues ESG avec 227 entreprises - 152 engagements ESG avec 116 entreprises - 64 engagements sur la thématique biodiversité et 15 engagements en matière de gestion des risques de déforestation - 45 engagements sur la thématique du climat et des plans de transition - 40 engagements sur la thématique - 8 engagements sur les droits humain

(*) Cette information inclut la donnée ESG

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
4. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE SUITE			
Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC			
→ 4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	→ Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	3
	→ Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	12 057
	→ Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	2 (TotalEnergies et HSBC), qui ont été retirés suite à des engagements fructueux
	→ Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	74
	→ Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
	→ Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	159
	→ Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	1, chez Ipsos
	→ Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	11 746
	→ % total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	100,0 %
	→ % total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	100,0 %
	→ % de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	66,7 %
	→ % de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	0,6 %
	→ % de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	0,0 %

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
4. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE SUITE			
→ 4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance SUITE	→ % de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	1,3 %
	→ % de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	33,3 %
	→ % de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	97,8 %
5. INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES			
→ 5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement. [1]	→ Part des encours en %	%	4,9 %
6. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS			
→ 6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
	→ Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	80 % d'encours alignés Net Zero à 2030 et 90 % d'alignement de l'encours du périmètre éligible Net Zero
	→ Unite de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	% d'encours alignés Net Zero
	→ Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	62,9Mds€ au 31/12/2022
	→ Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	80%
	→ Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	-

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
6. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS SUITE			
→ 6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre; SUITE	→ Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	-
	→ Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	-
	→ Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	NON
→ 6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
→ 6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)»	→ niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	80%
→ 6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	→ Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030
→ 6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	→ "Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)"	Valeur numérique	48% d'actifs alignés
	→ Description de la métrique libre	Texte	La méthodologie aujourd'hui utilisée est la SBT-PC Science-Based Targets - Portfolio Coverage qui vise à augmenter la proportion d'encours placée dans les émetteurs engagés pour la décarbonisation et ayant validés leur objectif auprès d'un organisme indépendant, ex l'initiative SBT. Selon cette méthode de place, si une société a émis un objectif de décarbonation validé par la SBTi, tout encours investi dans cette société est considéré comme aligné.
	→ Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Couverture: classes d'actifs cotées

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
6. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS SUITE			
<p>→ 6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques</p>	→ Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	2,2%
	→ Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	2,8%
	→ Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui, depuis 2019, LBP AM s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost.
	→ Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique	Date	2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
7. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ			
<p>→ 7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.</p>	→ Métrique libre	Valeur numérique	65 msa.ppb*/Md€ investis
	→ Description succincte de la métrique	Texte	<p>La base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ (BIA-GBS) l'évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au regard de 4 des 5 pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique Cet impact est exprimé en MSA.km². La MSA (Mean Species Abundance) est une métrique reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.</p> <p>La métrique porte sur les biomes aquatique et terrestre ; et est exprimée selon deux temporalités : l'empreinte statique ; le stock et l'empreinte dynamique ; le flux. Une mesure unique calculée par agrégation des 4 mesures aquatiques statique ; aquatique dynamique ; terrestre statique et terrestre dynamique par remise à l'échelle est exprimée en msa.ppb*. Cette mesure unique permet de tenir compte de l'ensemble des impacts actuels et passés sur les 2 biomes considérés.</p> <p>Cette mesure d'empreinte permet de rendre compte des impacts de la société de gestion et de prendre en compte dans le processus d'investissement de l'impact de chacune des entreprises investies afin de tendre vers une réduction de cette empreinte. Il est utilisé dans le cadre d'une démarche globale d'analyse du profil de l'entreprise, et pour le cas spécifique du fonds dédié à la Biodiversité (Tocqueville Biodiversity ISR) pour orienter la pondération des entreprises en portefeuille.</p>
	→ Unité de mesure de la métrique libre	Texte	msa.ppb*
	→ Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	35 279 296 439.38
	→ Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	56%

4.3 Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

4.3.1 Acteur des marchés financiers

LBP AM (LEI : 9695005YEKXREPY54B44) et sa filiale Tocqueville Finance (LEI : 969500LQ9LBGQZMTVX93)

4.3.2 Résumé

LBP AM (LEI : 9695005YEKXREPY54B44) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de LBP AM et de sa filiale, à savoir Tocqueville Finance (LEI : 969500LQ9LBGQZMTVX93)

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'identification, la hiérarchisation et la gestion des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité repose sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

Elle repose en premier lieu sur des politiques transversales aux SGP, destinées à traiter chaque thématique de manière holistique. Ces politiques précisent, sur chaque thématique de durabilité dont elles sont l'objet, le traitement à apporter en matière de règles d'exclusion, de sélection, d'engagement et de vote et se traduisent ainsi en actes de gestion. Des informations complémentaires sur l'élaboration et l'impact de ces politiques transversales sont disponibles à la section « Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous.

En complément de ces politiques, l'application des exigences du label ISR français relatives à la sélection des titres à l'ensemble des fonds ouverts éligibles, sur la base des notes ESG établies par la méthodologie propriétaire GREaT, permet une prise en compte holistique

des impacts négatifs des investissements sur les facteurs de durabilité. Il convient de noter que cette approche n'est pas destinée à dresser des objectifs quantitatifs indépendants sur chaque thématique de durabilité qui seraient établis ex ante. Cette notation agrégée vise en effet à donner aux gérants une information sur la performance ESG générale des entreprises, dans l'optique de respecter les critères d'exclusion ou d'amélioration de note du portefeuille fixés par le label ISR français. Ainsi, les entreprises causant des impacts négatifs significatifs auront tendance à être exclues ou sous pondérées dans les portefeuilles labélisés. Des informations complémentaires sur la méthodologie de notation GREaT sont disponibles à la section « Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous.

Enfin, les fonds ayant obtenu le label ISR français (V2) sont progressivement dotés de deux indicateurs de performance ESG renforçant la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement. Des informations complémentaires sur ces indicateurs sont disponibles à la section « Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous.

La section « Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous fournit une quantification des principales incidences négatives des décisions d'investissement du Groupe LBP AM sur la base des indicateurs définis dans le règlement délégué au RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Le tableau présente également l'impact des différentes politiques et outils mentionnés ci-dessus sur chacun des indicateurs. Des précisions sur les hypothèses et les choix opérés pour le calcul des indicateurs sont données en tête du tableau.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

LBP AM a fait le choix de distinguer les actifs listés des actifs réels et cotés compte-tenu de la nature sensiblement différente des actifs considérés. Ainsi, pour chaque indicateur, LBP AM a produit un reporting pour les actifs listés d'une part (en blanc dans le tableau ci-dessus) et un reporting pour les actifs réels et privés d'autre part (en bleu dans le tableau ci-dessous). Les encours considérés sont les suivants :

- Actifs listés : 63 milliards d'euros ;
- Actifs réels et privés – infrastructure et corporate : 2,7 milliards d'euros ;
- Actifs réels et privés – immobilier : 1,4 milliards d'euros.

S'agissant des données relatives aux actifs listés, LBP AM et TFSA font appel à plusieurs fournisseurs pour le calcul des indicateurs d'incidences négatives, : ISS ESG, London Stock Exchange, Moody's ESG, MSCI. Les données fournies sont en parties constituées de données estimées mais LBP AM/TFSA n'a pas été en mesure d'avoir une répartition entre les données reportées par les entreprises et les données estimées pour cet exercice. S'agissant des données manquantes, et sauf mention contraire dans la colonne « explications », LBP AM/TFSA a fait le choix méthodologique de remplacer les valeurs manquantes de l'actif éligible par la moyenne observée sur les actifs couverts. Les titres non éligibles sont considérés comme n'ayant pas d'impact (i.e. 0). Cette approche peut impliquer une surestimation

ou une sous-estimation de la valeur de l'indicateur. Une autre approche envisagée aurait consisté à attribuer une valeur nulle aux données manquantes, ce qui aurait impliqué une sous-estimation systématique et potentiellement significative des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les valeurs affichées sont donc à considérer avec prudence, leur qualité devrait progresser avec l'amélioration du reporting des émetteurs. À des fins de transparence, LBP AM/TFSA fournit la part de l'actif éligible ainsi que la couverture sur l'actif éligible afin que le lecteur puisse reconstruire la valeur sur le périmètre des données disponibles.

S'agissant des données relatives aux actifs de dette privée, LBP AM a cherché à obtenir l'information directement auprès des contreparties. Ce-pendant, la collecte des données pour les investissements déjà contractualisés est rendue difficile par le fait que les contreparties n'ont pas d'obligation contractuelle de fournir l'information. LBP AM fournit ses meilleurs efforts pour intégrer un reporting systématiques dans ses nouveaux contrats de financement. Pour cette catégorie d'actifs, LBP AM a fait le choix de calculer les PAIs uniquement à partir des données disponibles et de ne pas faire d'estimation sur les données manquantes, le faible nombre de données disponibles et la forte spécificité de chaque investissement ne rendant pas possible la réalisation d'estimations pertinentes. Les PAIs sont donc exprimés sur l'actif couvert.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT				
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Valeurs mobilières : 1 925 525 TCO ₂ éq Actif éligible : 63% de l'AuM total Couverture sur l'actif éligible : 85%	<p>→ Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.</p> <p>→ Engagement actionnarial : en accord avec son ambition de transition, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires.</p> <p>Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. • Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. • Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM/TFSA a participé à la « Science-Based Targets Campaign », organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote say on climate). Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020, ont déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM/ et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <p>→ Politique de vote : le soutien de LBP AM et de TFSA aux plans climats soumis au vote des actionnaires est conditionné par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le plan contient des objectifs précis de réduction des émissions des GES à court et à long terme ; • le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ; • la rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés. • le conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans). <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbone sur toute leur chaîne de valeur.</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT				
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	27 765 TCO ₂ éq <i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i> <i>Couverture sur l'actif éligible : 18%</i> <i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus. → Engagement actionnarial : la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM négocie ainsi l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes démissions de CO₂. Cela permettra à LBP AM de soutenir la collecte de données et d'inciter les con-treparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbone. → Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées.
		Émissions de GES de niveau 2	Valeurs mobilières : 525 091 TCO ₂ éq <i>Actif éligible : 63% de l'AuM total</i> <i>Couverture sur l'actif éligible : 85%</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBPAM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030. → Engagement actionnarial : en accord avec son ambition de transition, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à : <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le ré-chauffement à 1,5°C. • Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. • Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM/TFSA a participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative.</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT				
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	<p>525 091 TCO₂éq</p> <p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 85%</p>	<p>Par ailleurs, LBP AM/TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour les-quelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote say on climate). Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM/TFSA peut également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM/TFSA a déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM/TFSA a déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées sur toute leur chaîne de valeur.</p> <p>→ Indicateur de mesure - intégration ESG : l'empreinte carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scope 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants.</p>
		Émissions de GES de niveau 3	<p>2 772 TCO₂éq</p> <p>Actif éligible : 100% de l'AuM</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 18%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p>	<p>→ Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées.</p> <p>→ Engagement actionnarial : la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM négocie l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions de CO₂. Cela permettra à LBP AM de soutenir la collecte de données et d'inciter les contreparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbone.</p>
		Émissions totales de GES	<p>Valeurs mobilières : 26 775 184 TCO₂éq</p> <p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 74%</p>	<p>→ Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030</p> <p>→ Engagement actionnarial : En accord avec son ambition de transition, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires.</p> <p>Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le ré-chauffement à 1,5°C.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3 Émissions totales de GES	Valeurs mobilières : 26 775 184 TCO ₂ éq	<p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 74%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. • Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM-TFSA a participé à la « Science-Based Targets Campaign », organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM-TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote say on climate). Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP Am et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <p>→ Indicateur de mesure - intégration ESG : l'empreinte carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scope 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants</p>
		15 282 TCO ₂ éq	<p>Actif éligible : 100% de l'AuM</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 10%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p>	<p>→ Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbone.</p> <p>→ Engagement actionnarial : la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM négocie l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions de CO₂. Cela permettra à LBP AM de soutenir la collecte de données et d'inciter les contreparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbone.</p>	

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT				
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				<ul style="list-style-type: none"> → Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBPAM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030 → Indicateur de performance appliqué à certains fonds : certains fonds ayant obtenu le label ISR français sont dotés d'un indicateur de performance mesurant les émissions de CO₂ attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO₂ par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son indice de référence ou son univers d'analyse ESG défini pour appliquer les critères de sélectivité du label ISR français. L'utilisation de cet indicateur est indiquée dans l'annexe SFDR au prospectus des fonds concernés. → Indicateur de mesure - intégration ESG : l'empreinte carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scopes 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	<p>Valeurs mobilières : 467 TCO₂éq par M€ investi</p> <p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 74%</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus. → Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : La note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées. → Engagement actionnarial : la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM négocie l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions de CO₂. Cela permettra à LBP AM de soutenir la collecte de données et d'inciter les contreparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbone.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<p>Valeurs mobilières : 1 190 TCO₂éq par M€ de CA</p> <p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 77%</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBPAM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030 → Engagement actionnarial : en accord avec son ambition de transition, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Valeurs mobilières : 1 190 TCO ₂ éq par M€ de CA	<p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 77%</p>	<p>Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions «Say-on-Climate». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon.</p> <p>En application de cette politique, LBP AM et TFSA ont participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM -TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote say on climate)</p> <p>Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA a déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <p>→ Indicateur de mesure - intégration ESG : l'intensité carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scopes 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants.</p>
		293 TCO ₂ éq par M€ de CA	<p>Actif éligible : 100% de l'AuM</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 16%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p>		<p>→ Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées.</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT				
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<p>Valeurs mobilières :</p> <p>3,2Md€ représentant 5% de l'AUM dont :</p> <p>- 1,4Md€ provenant d'activités liées au charbon (soit 2,2% de l'AUM)</p> <p>- 1,8Md€ provenant d'activités liées aux pétrole et gaz non conventionnels (soit 2,8% de l'AUM)</p> <p><i>Actif éligible : 63% de l'AUM total</i></p>	<p>→ Politique d'exclusion - Charbon : exclusion des émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ne se sont pas engagés sur une sortie du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations du GIEC pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.</p> <p>Sur le reste de la chaîne de valeur (fournisseurs de services en amont et en aval), exclusion des émetteurs qui génèrent plus de 20% de leur chiffre d'affaires en lien avec le charbon thermique.</p> <p>→ Politique d'exclusion - Pétrole et gaz : exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050.</p> <p>La politique sectorielle de LBP AM et TFSA établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20% du CA).</p> <p>→ Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBPAM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030, couvrant notamment le secteur des combustibles fossiles.</p> <p>→ Engagement actionnarial - Charbon : LBP AM et TFSA engagent les entreprises ayant formalisé un engagement de sortie du charbon thermique lorsque celui-ci n'est pas aligné avec les recommandations scientifiques afin de les inciter à revoir l'échéancier de leur plan. Le maintien du titre en portefeuille est décidé à l'issue de l'année civile.</p> <p>→ Engagement actionnarial - Pétrole et gaz : en accord avec sa stratégie net 0, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur pétrolier visant l'établissement et la publication de stratégies de transition énergétique vers la neutralité carbone claires, crédibles et alignées avec les scénarios climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C, en ayant recours en priorité à des moyens permanents, les plus rapidement disponibles et les moins coûteux. Les stratégies doivent porter sur tous les scopes d'émissions et doivent notamment adapter le pilotage des investissements (capex, M&A) à l'enjeu de concentrer les investissements dans les champs existants et les moins émissifs. L'objectif est d'éviter d'accroître les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles, et le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC. Elle devra également permettre de maîtriser les risques physiques liés issus du changement climatique, les risques pour la biodiversité issus de leurs opérations et les risques sociaux de leur stratégie. Dans le cadre de cette stratégie, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020, une seconde à l'AG de 2022, retirée par suite d'engagements satisfaisants de la part de l'entreprise. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <p>→ Politique de vote : les soutiens de LBP AM et de TFSA aux plans climats soumis au vote des actionnaires est conditionné par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le plan contient des objectifs précis de réduction des émissions des GES à court et à long terme ; le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ; la rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés ; le conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans).

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Actifs réels et privés (dette) : 0%	<p><i>Actif éligible : 15% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 10%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	<p>→ Politique d'exclusion - Charbon : exclusion des émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ne se sont pas engagés sur une sortie du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations du GIEC pour limiter le réchauffement global à 1,5°C. Sur le reste de la chaîne de valeur (fournisseurs de services en amont et en aval), exclusion des émetteurs qui génèrent plus de 20% de leur chiffre d'affaires en lien avec le charbon thermique.</p> <p>→ Politique d'exclusion - Pétrole et gaz : pour les investissements en dette privée, reprise des exigences appliquées pour les actifs listés. Pour les investissements en infrastructure, exclusion depuis le 1er septembre 2022 de tous les nouveaux projets greenfield or brownfield dédiés aux ressources non conventionnelles ainsi que de tout investissement dans des projets gaziers (fossiles) et pétroliers greenfield.</p> <p>→ Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus.</p>
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Valeurs mobilières Energie consommée : 63,5%	<p><i>Actif éligible : 63% de l'AuM global</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : Energie consommée : 50% Energie produite : 9%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leur stratégie relative à la consommation d'énergie et aux émissions dues à leur consommation d'énergie. Sont notamment considérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les choix et évolutions technologiques ; • l'utilisation d'énergies renouvelables ; • la gestion des émissions atmosphériques liées à la consommation d'énergie.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	<p>Actifs réels et privés (dette)</p> <p>Energie consommée : 53%</p> <p>Energie produite : 60%</p>	<p><i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : Energie consommée : 14% Energie produite : 13%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : Financement en infrastructures : la note attribuée au projet sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, a été mise à jour en 2022 pour intégrer les indicateurs ci-contre.</p>
	6. intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Valeurs mobilières</p> <p>Secteur B: 1,3 GWh par M€ de CA</p> <p>Secteur C: 0,5 GWh par M€ de CA</p> <p>Secteur D: 3,8 GWh par M€ de CA</p> <p>Secteur E: 3,0 GWh par M€ de CA</p> <p>Secteur F: 0,2 GWh par M€ de CA</p> <p>Secteur G: 0,2 GWh par M€ de CA</p> <p>Secteur H: 0,8 GWh par M€ de CA</p>	<p>Encours éligible :</p> <p>Secteur A : 0%</p> <p>Secteur B : 1% (dont 96% cou-verts)</p> <p>Secteur C : 26% (97% couvert)</p> <p>Secteur D : 3% (91% couvert)</p> <p>Secteur E : 1% (98% couvert)</p> <p>Secteur F 1% (100% couvert)</p> <p>Secteur G : 2% (87% couvert)</p> <p>Secteur H: 1,2% (96% couvert)</p> <p>Secteur L : 0%</p>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs politiques d'investissements dans les technologies bas-carbone et dans l'efficacité énergétique de leurs infrastructures.</p>
			<p>Actifs réels et privés (dette) : 0,1 GWh par M€ de CA</p>	<p><i>L'information est agrégée, LBP AM n'a pas été en mesure d'obtenir un reporting distinguant les différents secteurs.</i></p> <p><i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 18%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
BIODIVERSITÉ	7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Valeurs mobilières : 39%	<p>Actif éligible : 63% de l'AuM global</p> <p>Couverture sur actif éligible : 90%.</p> <p>Les données utilisées proviennent de Moody's ESG et sont entièrement constituées d'estimations.</p> <p>Les actifs non couverts sont considérés comme n'ayant pas d'activité avec une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité.</p>	<p>→ Politique d'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises ayant un impact négatif significatif sur la biodiversité, selon l'analyse de la société de gestion, et n'ayant pas mis en place une politique interne ou un plan d'actions de nature à réduire cet impact négatif. Exclusion des acteurs ayant fait l'objet de controverses relatives à un fort impact sur la déforestation et n'ayant pas pris d'engagement sur des mesures correctives. <p>→ Engagement actionnarial : LBP AM et TFSA déploient une politique d'engagement pour inciter les entreprises à identifier et contrôler leurs impacts sur la biodiversité. Cette stratégie d'engagement vise en priorité les secteurs identifiés à fort enjeu, et se décline à travers des initiatives individuelles ou collective aux côtés d'ONG ou d'associations.</p> <p>Ces démarches d'engagement actionnarial encouragent notamment les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité et aux services écosystémiques et effectuer un re-reporting selon le cadre de la TNFD et les futurs standards de mise en œuvre de la CSRD ; déployer une politique efficiente de gestion des risques définissant des objectifs et modalités de protection-restauration-limitation de l'impact de leurs activités sur la nature, et notamment mettre en place des plans de circularité et de réduction du plastique à usage unique ; suivre la démarche des Science Based Targets for Nature afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité de la Convention pour la Diversité Biologique. <p>La liste exhaustive des engagements collaboratifs sur la thématique auxquels participe le Groupe LBP AM est disponible sur le site internet de la société de gestion. LBP AM/TFSA va également rejoindre un engagement coordonné par ShareAction portant sur la préservation des sites de biodiversité sensibles et sur l'utilisation de produits chimiques en agriculture, ainsi que l'initiative Nature Action 100 copilotée par le CERES et l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change) visant à réduire les pertes de biodiversité.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à l'impact de leurs activités sur les écosystèmes fragiles. Sont notamment considérés les politiques de protection de la biodiversité et d'utilisation des sols mises en place par les entreprises.</p>
		Actifs réels et privés (dette) : 59%	<p>Actif éligible : 100% de l'AuM</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 18%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p>		<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement en dette privée : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour réduire les impacts sur la biodiversité. Financement en infrastructures : la note attribuée au projet sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, intègre un critère relatif aux procédures mises en place pour protéger la biodiversité. La grille d'analyse a évolué en 2022 pour intégrer l'indicateur ci-contre défini par la réglementation européenne ainsi qu'un indicateur de mesure d'artificialisation des sols et un indicateur de controverse appliqué à la contrepartie.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT					
EAU	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Valeurs mobilières : 0.39 tonnes par M€ investi	<p>Actif éligible : 63% de l'AuM total</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 74%</p>	<p>→ Engagement actionnarial : LBP AM et TFSA déploient une politique d'engagement pour inciter les entreprises à mieux identifier et contrôler les pressions que leurs activités font peser sur les ressources en eau douce et en eau de mer. Cette politique se décline à travers des initiatives individuelles ou collectives aux côtés d'ONG ou d'associations.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à la consommation d'eau liée à leurs activités, le stress hydrique dans leur zone d'activité et leurs politiques de gestion des risques et opportunités liées à l'eau.</p>
		Actifs réels et privés (dette) : LBP AM n'a pas été en mesure d'obtenir les informations auprès des sociétés et projets bénéficiaires des investissements.		<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement en dette privée : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour réduire la consommation d'eau. La grille d'analyse a été mise à jour en 2022 pour intégrer une mesure du volume d'eau retraitée. Financement en infrastructures : la note attribuée au projet sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, intègre un critère relatif aux procédures mises en place pour favoriser la bonne gestion de l'eau. La grille d'analyse a évolué en 2022 pour intégrer une mesure du recyclage de l'eau utilisée et un indicateur de controverse appliqué à la contrepartie. 	
DÉCHETS	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Valeurs mobilières : 8,94 tonnes par M€ investi	<p>Valeur calculée sur l'actif éligible couvert</p> <p>Actif éligible : 63% de l'AuM global</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 45%</p> <p>Les données utilisées proviennent de Moody's ESG et sont constituées de données reportées par les entreprises uniquement</p>	<p>→ Engagement actionnarial : LBP AM et TFSA déploient une politique d'engagement pour inciter les entreprises à réduire leur production de déchet, favoriser la circularité et contrôler leurs émissions de polluants. Cette stratégie d'engagement se décline à travers des initiatives individuelles ou collective aux côtés d'ONG ou d'associations. Les initiatives individuelles se focalisent sur des secteurs identifiés par la société de gestion et revus périodiquement (2 à 3 ans).</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre des critères relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> leurs politique de gestion et de prévention de la pollution générée par leurs activités. leurs procédures de suivi et de réduction des émissions toxiques et des substances cancérigènes. la gestion des déchets liés aux biens qu'elles produisent. Sont notamment évaluées les politiques de recyclage des déchets électroniques.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT				
DÉCHETS	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,1 tonnes par M€ investi <i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i> <i>Couverture sur l'actif éligible : 12%</i> <i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs</i>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Financement en dette privée : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour réduire la production de déchets. Financement en infrastructures : la note attribuée au projet sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités de la classe d'actifs considérée, intègre un critère relatif aux procédures mises en place pour réduire la production de déchets. La grille d'analyse a évolué en 2022 pour intégrer un indicateur de controverse appliqué à la contrepartie.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissements dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multi-nationales	Valeurs mobilières : 3%	<p>Actif éligible : 63% de l'AuM global</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 92%</p> <p>Les actifs éligibles non couverts sont considérés comme « neutres » (i.e. pas de violation observée)</p>	<p>→ Exclusion : exclusion des entreprises coupables de violations grave et/ou répétées et sans mesures correctives des principes du pacte mondial de l'ONU, lorsque LBP AM et TFSA jugent que l'exclusion s'agit du meilleurs levier pour réduire le risque de violations continues et futures des normes, en application des UNGPs.</p> <p>→ Engagement actionnarial : politique d'engagement visant en priorité les entreprises ayant un impact grave ou un risque d'impact grave sur les droits humains, en tenant compte des détentions en capital du Groupe LBP AM et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe. Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des droits humains. Les attentes du Groupe LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales ; • l'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise ; • la remédiation des impacts négatifs ; • et la consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs représentants légitimes. <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre des critères relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la liberté d'association et au droit à la négociation collective. • la lutte contre le travail des enfants.
		Valeurs mobilières : 0%	<p>Actif éligible : 100% de l'AuM</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 19%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p>	<p>→ Exclusion : exclusion des entreprises coupables de violations grave et/ou répétées et sans mesures correctives des principes du pacte mondial de l'ONU, selon l'analyse de LBP AM.</p> <p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre des critères relatifs au respect du droit syndical, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de ces critères sociaux dans la chaîne de valeur.</p>	

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION				
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	<p>Valeurs mobilières : 2,60%</p> <p><i>Actif éligible : 63% de l'AuM global</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 78%</i></p> <p><i>Les actifs éligibles non couverts sont considérés comme « neutres » (i.e. pas d'absence de processus et mécanismes)</i></p>	<p>→ Engagement actionnarial : politique d'engagement visant en priorité les entreprises ayant un impact grave ou un risque d'impact grave sur les droits humains, en tenant compte des détentions en capital du Groupe LBP AM et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe. Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des droits humains.</p> <p>Les attentes du Groupe LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales ; • l'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise ; • la remédiation des impacts négatifs ; et • la consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs re-présentants légitimes. <p>→ Indicateur de performance appliqué à certains fonds : certains fonds ayant obtenu le label ISR français sont dotés d'un indicateur de performance mesurant la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son indice de référence ou son univers d'analyse ESG défini pour appliquer les critères de sélectivité du label ISR français. L'utilisation de cet indicateur est indiquée dans l'annexe SFDR au prospectus des fonds concernés.</p>
			<p>Actifs réels et privés (dette) : 31%</p> <p><i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 17%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : La note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre des critères relatifs à la mise en place de procédures visant à assurer le respect du droit syndical ainsi que pour lutter contre les discriminations.</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION				
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	<p>Valeurs mobilières : 4,17%</p> <p><i>Actif éligible : 63%</i></p> <p><i>Couverture : 4% du périmètre éligible</i></p> <p><i>Compte-tenu de la très faible couverture des données, LBP AM n'a pas fait d'estimations sur les actifs éligibles non couverts, la moyenne exprimée est celle observée sur l'actif couvert.</i></p>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leur politique de prévention des discriminations sur le lieu de travail. Sont notamment considérées les politiques de promotion de l'égalité des genres, de protection et de support des femmes enceintes, d'intégration des personnes vulnérables.</p>
		Actifs réels et privés (dette) : 7%	<p><i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 12%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	<p>→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : La note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre des critères relatifs à la mise en place de procédures visant à assurer le respect du droit syndical ainsi que pour lutter contre les discriminations.</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION				
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ration femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Valeurs mobilières : 40,2%	<p>Actif éligible : 63%</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 89%.</p> <p>Les actifs éligibles non couverts ne sont pas considérés dans le calcul : la valeur reportée est celle calculée sur l'actif éligible couvert.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Engagement actionnarial : Le Groupe LBP AM participe à l'initiative d'engagement collaborative du 30 % Club France Investor Group, créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le Groupe LBP AM est membre fondateur de l'initiative française. L'objectif de la coalition est d'encourager l'entreprise à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Il est attendu des entreprises qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les procédures utilisées pour trouver et nommer de nouveaux membres au niveau de l'équipe de direction, et qu'elles expliquent comment ce processus garantit la diversité au sein des équipes de direction. Il est également demandé aux entreprises de fournir des informations sur la manière dont la diversité se matérialise à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise. Nous attendons aussi des preuves d'une culture d'engagement en faveur de la diversité de genre → Politique de vote : Le Groupe LBP AM conditionne son soutien à l'élection de candidats masculins aux conseils d'administration des entreprises à une représentativité des femmes au moins supérieure à 40%. → Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs politiques de rémunération, d'intéressement, de formation et d'incitation de leurs salariés.
		Actifs réels et privés (dette) : 67%	Actif éligible : 100% de l'AuM	<p>Couverture sur l'actif éligible : 19%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, a été mise à jour en 2022 pour intégrer un critère mesurant le ratio des femmes dans les conseils d'administration des sociétés bénéficiaires des investissements ou des contreparties. → Engagement actionnarial : la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM négocie l'intégration d'indicateurs portant la parité et l'égalité homme-femme.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Valeurs mobilières : 0%	<p>Actif éligible : 63%</p> <p>Couverture de l'actif éligible : 100%</p>	<p>→ Exclusion : exclusion des entreprises qui produisent, développent, utilisent, stockent, commercialisent, distribuent, des armes controversées ou des composants essentiels et dédiés de ces armes, quelle que soit la part représentée par ces armes controversées dans le chiffre d'affaires des entreprises. L'identification des armes controversées est basée sur la Convention d'Oslo (ou convention sur les armes à sous-munition), le traité d'Ottawa (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que les protocoles II et IV de la Convention sur certaines armes classiques visant les armes à laser aveuglants et les armes incendiaires. Cette politique vise à assurer une exposition nulle à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).</p>
			Actifs réels et privés (dette) : 0%	<p>Actif éligible : 100% de l'AuM</p> <p>Couverture sur l'actif éligible : 20%</p> <p>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</p>	<p>→ Exclusion : application de la politique d'exclusion précisée pour les actifs listés.</p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX					
ENVIRONNEMENT	15. Intensité de GES	<p>Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO₂ par millions d'euros de produit intérieur brut</p> <p>Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO₂ par millions d'euros de produit intérieur brut</p>	<p>Ramené à l'encours global : 39,7 tCO₂eq/M€ PIB</p> <p>Ramené à l'encours éligible : 214,2 tCO₂eq/M€ PIB</p>	<p>Encours éligible : 18,5% de l'encours global</p> <p>Couverture encours éligible : 100%</p>	<p>Pour les produits financiers dont la gestion est assurée par Le Groupe LBP AM, la note ESG attribuée à chaque Etat en portefeuille intègre des critères évaluant les politiques et pratiques de l'Etat, adoptées et mises en œuvre afin d'atténuer le réchauffement climatique. Les pratiques de l'Etat en matière d'atténuation prennent en compte la capacité à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, en conformité avec l'objectif à long-terme fixé par l'Accord de Paris en matière de limitation de la hausse des températures. Ces critères intègrent notamment un indicateur d'intensité du CO₂ du PIB.</p> <p>Pour les produits financiers dont la gestion est déléguée à Ostrum Asset Management, le délégataire mesure l'intensité des GES de ses investissements en émetteurs souverains.</p>
SOCIAL	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	<p>Nombre de pas d'investissement connaissance des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationales, des Principes des Nations unies ou, le cas échéance, du droit national (valeur numérique)</p>	0	<p>Encours éligible : 18,5% de l'encours global</p> <p>Couverture encours éligible : 100%</p>	<p>Pour les produits financiers dont la gestion est assurée par Le Groupe LBP AM, la note ESG attribuée à chaque Etat en portefeuille intègre des critères évaluant la mesure dans laquelle les lois et pratiques d'un Etat permettent d'assurer le respect et la protection des droits humains fondamentaux. Plus précisément, ces critères évaluent si les lois et pratiques des Etats permettent d'assurer le respect du droit à la vie, à la vie privée et à l'intégrité physique des individus, les libertés civiles, les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que les principes de non-discrimination et de lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes des communautés LGBTQI+.</p> <p>Pour les produits financiers dont la gestion est déléguée à Ostrum Asset Management, le délégataire exclu les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux Droits de l'Homme, • Aux Droits du Travail, • À la préservation de l'environnement • Et à l'éthique des affaires. <p>Via un comité dédié, les émetteurs identifiés peuvent être placés sur la liste d'exclusion « Worst Offenders » (émetteurs exclus) ou sur la « Watch List » (émetteurs non exclus mais sous surveillance).</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX SUITE				
SOCIAL SUITE	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales SUITE	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationales, des Principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimé en %)	0 %	<p>Encours éligible : 18,5% de l'encours global</p> <p>Couverture encours éligible : 100%</p> <p>Pour les produits financiers dont la gestion est assurée par Le Groupe LBP AM, la note ESG attribuée à chaque Etat en portefeuille intègre des critères évaluant la mesure dans laquelle les lois et pratiques d'un Etat permettent d'assurer le respect et la protection des droits humains fondamentaux. Plus précisément, ces critères évaluent si les lois et pratiques des Etats permettent d'assurer le respect du droit à la vie, à la vie privée et à l'intégrité physique des individus, les libertés civiles, les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que les principes de non-discrimination et de lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes des communautés LGBTQI+.</p> <p>Pour les produits financiers dont la gestion est déléguée à Ostrum Asset Management, le délégataire exclu les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux Droits de l'Homme, • Aux Droits du Travail, • À la préservation de l'environnement • Et à l'éthique des affaires. <p>Via un comité dédié, les émetteurs identifiés peuvent être placés sur la liste d'exclusion « Worst Offenders » (émetteurs exclus) ou sur la « Watch List » (émetteurs non exclus mais sous surveillance).</p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS					
COMBUS-TIBLES FOSSILES	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0%	<p><i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 100%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	LBP AM n'est pas exposé au fossile sur ses actifs immobiliers existants, et la politique pétrole et gaz appliquée empêchera tout nouvel investissement.
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissements dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	59%	<p><i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i></p> <p><i>Couverture sur l'actif éligible : 26%</i></p> <p><i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i></p>	<p>Un Diagnostic de Performance Énergétique (« DPE ») est systématiquement établi pour les investissements en France. S'agissant des autres pays d'investissement (Europe), LBP AM encourage la réalisation de tels diagnostics.</p> <p>Par ailleurs, LBP AM prévoit de faire évoluer sa grille de notation ESG pour améliorer la collecte d'informations relatives à la performance énergétique des bâtiments.</p>

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ				
ÉMISSIONS	<p>4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)</p>	<p>Valeurs mobilières : 34%</p>	<p>Actif éligible : 63%</p> <p>→ Stratégie net 0 : déployée dans le cadre de l'engagement de LBPAM-TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur un trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.</p> <p>→ Engagement actionnarial : en accord avec son ambition de transition, le Groupe LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires.</p> <p>Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. • Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. • Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon.</p> <p>En application de cette politique, LBP AM et TFSA ont participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM et TFSA encouragent activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote say on climate).</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ				
ÉMISSIONS SUITE	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone SUITE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	Valeurs mobilières : 34%	<p>Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « say-on-climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées sur toute leur chaîne de valeur. → Indicateur de performance appliqué à certains fonds : certains fonds ayant obtenu le label ISR français sont dotés d'un indicateur de performance mesurant la part des entreprises investies dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi). Le fonds doit obtenir un meilleur score que son indice de référence ou son univers d'analyse ESG défini pour appliquer les critères de sélectivité du label ISR français. L'utilisation de cet indicateur est indiquée dans l'annexe SFDR au prospectus des fonds concernés.
		Actifs réels et privés (dette) : 64 %	Actifs réels et privés (dette) : 64 %	<ul style="list-style-type: none"> → Stratégie net 0 : les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus. → Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : La note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées.

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ					
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	Valeurs mobilières : 0.2 jours par M€ investi	<i>Actif éligible : 63%</i>	→ Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif au risque d'accidents de santé et sécurité susceptibles d'entraîner des perturbations de la production des litiges et des responsabilités.
	4. absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %	Actifs réels et privés (dette) : 29%	<i>Actif éligible : 100% de l'AuM</i> <i>Couverture sur l'actif éligible : 13%</i> <i>La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)</i>	→ Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement : la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif à la mise en place d'une politique visant la promotion des bonnes pratiques environnementales et sociales auprès de leurs fournisseurs.

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

L'identification, la hiérarchisation et la gestion des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité repose sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

Elle est notamment réalisée au sein de politiques transversales destinées à traiter chaque thématique de durabilité de manière holistique, en définissant le traitement à apporter en matière de règles d'exclusion, de sélection, d'engagement et de vote. Ces politiques sont coconstruites par les experts ISR et les équipes de gestion et de recherche. Chaque politique fait l'objet d'une validation formelle par le Comité Finance Durable composé entre autres du Directoire de LBP AM, des responsables des équipes de gestion et d'analyse, de Solutions ISR et de la direction des risques. Le comité GREaT, composé des responsables des équipes de gestion et d'analyse, de Solutions ISR et de la direction des risques, en supervise la bonne application par les différentes équipes concernées.

Le Groupe est ainsi doté de politiques sur les thématiques suivantes :

- Charbon thermique, mise à jour en avril 2021,
- Pétrole et gaz, validée en juin 2022,
- Biodiversité, couvrant également les impacts négatifs liés à la pollution et aux déchets, validée en décembre 2022,
- Concernant les droits humains, le Groupe LBP AM applique une politique normative actualisée en mai 2023 et vise la publication d'une politique globale durant l'exercice 2023. Ces politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion du Groupe LBP AM*.

Ces politiques se déclinent au sein de politiques d'exclusions, de vote et d'engagement actionnarial appliquées de manière transversale à l'ensemble du Groupe LBP AM et impactent les stratégies de sélection des titres. Une description plus précise de l'application de ces politiques pour la gestion des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité est disponible dans le tableau des indicateurs ci-dessus, au sein de la colonne « Me-sures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante ». Les politiques ainsi que les rapports de vote et d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion du Groupe LBP AM*.

Pour certaines thématiques comme les armes controversées, le tabac et les jeux d'argent, le Groupe LBP AM estime que seules des politiques d'exclusion permettent de limiter les impacts négatifs liés à d'éventuels investissements dans ces secteurs. Ces politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion du Groupe*.

Par ailleurs, l'application des exigences du label ISR français relatives à la sélection des titres à l'ensemble des fonds ouverts éligibles, sur la base des notes ESG établies par la méthodologie propriétaire GREaT**, permet une prise en compte holistique des impacts négatifs des investissements sur les facteurs de durabilité.

Cette approche permet de couvrir un large spectre d'impacts négatifs relatifs :

- Aux émissions de gaz à effet de serre ;
- Aux pressions sur la biodiversité, l'eau et les ressources marines ;
- À la pollution et la gestion des déchets ;
- Au respect de la diversité et de l'égalité des genres ;
- Aux droits humains et conditions de travail.

Il convient de noter que cette approche n'est pas destinée à dresser des critères spécifiques pour lesquels des objectifs quantitatifs sur chaque thématique de durabilité seraient établis ex ante. Elle vise plutôt à donner aux gérants une information sur la performance ESG générale des entreprises, synthétisée dans une note définie selon l'algorithme quantitatif systématique AGIR qui peut être complétée de manière qualitative, dans l'optique de respecter les critères d'exclusion ou d'amélioration de note du portefeuille fixés par le label ISR français. Ainsi, les entreprises causant des impacts négatifs significatifs auront tendance à être exclues ou sous pondérées dans les portefeuilles labélisés.

Le cadre d'analyse quantitatif systématique AGIR n'est pas appliqué aux actifs réels et de dette privée Infrastructure, Immobilière et Corporate. Il est en effet impossible d'appliquer à ces actifs les règles de sélectivité fixées dans le label ISR, l'investissement étant réalisé de manière ciblée sur certains projets et non à partir d'un large univers d'émetteurs. Pour autant, la philosophie de la méthodologie GREaT a été transposée à ces catégories d'actifs, et l'analyse ESG est considérée au même titre que les analyses de risque et de conformité par le Comité d'investissement. Aussi, les PAI mentionnés ci-dessus sont également pris en compte dans les décisions d'investissement

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Enfin, les fonds ayant obtenu le label ISR français sont progressivement dotés de deux indicateurs de performance ESG renforçant la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement. Ces indicateurs sont définis au cas par cas par les gérants et les experts ISR. Pour chaque indicateur, le fonds doit afficher une performance meilleure que son indice de référence. À ce jour, une centaine de fonds est dotée de tels indicateurs, ceux-ci sont précisés dans les annexes précontractuelles au prospectus prévues par le Règlement SFDR^{***}. Les indicateurs sont sélectionnés parmi la liste suivante, régulièrement mise à jour pour intégrer des nouvelles données pertinentes :

Empreinte carbone	Mesure les émissions de CO ₂ attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO ₂ par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.
Rémunération Responsable des dirigeants	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.
Droits Humains	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
Intensité carbone scope 1+2	L'intensité scope 1 est additionnée à l'intensité scope 2 afin de former l'intensité scope 1 & 2 de l'émetteur. A l'échelle du portefeuille, l'intensité est la somme pondérée des intensités des émetteurs couverts.
Trajectoire Net Zero	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi), partenariat créé en 2015 entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature et visant à s'assurer de l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que se fixent les entreprises avec les données de la science climatique.

Pour appliquer ces différentes politiques et stratégies, le Groupe LBP AM s'appuie sur plusieurs fournisseurs de données : Bloomberg, CDC Biodiversité, Carbon Disclosure Project, Climate Action 100+, Encore développé par les Nations Unies, Ethifinance, ISS ESG, London Stock Exchange, Moody's ESG, MSCI, SBTi, Transition Pathway Initiative, Trucost, Urgewald. Pour les actifs réels et privés, LBP AM utilise des données obtenues directement auprès des sociétés ou projets bénéficiaires des investissements.

**Accès aux différentes politiques mentionnées ci-dessus :*

LBP AM dans la catégorie « Actualité » — « Publications & Rapports » - <https://www.LBP-AM.com/fr/publications/publications-rapports>

Tocqueville Finance dans la catégorie « toutes nos actualités » — « publications » - <https://www.tocquevillefinance.fr/liste-des-news/?cat=publications>

***Méthodologie de notation GREaT : Le Groupe LBP AM a développé une méthodologie de notation propriétaire visant à évaluer les entreprises et projets sous deux dimensions : la responsabilité de leurs pratiques, et la durabilité de leur modèle d'affaires. L'objectif : identifier les entreprises qui ont une gestion responsable et qui proposent une offre de produits ou services contribuant à répondre aux enjeux sociétaux clés, en particulier une transition juste, et celles qui ont des pratiques moins robustes sur ces deux dimensions. Pour ce faire, elle se base sur les quatre piliers de notre méthodologie d'analyse ISR propriétaire GREaT :*

- G-Gouvernance responsable,*
- R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines,*
- E-transition Énergétique,*
- T-développement des Territoires.*

L'approche GREaT a été déclinée à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de près de 10 000 entreprises.

**** RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.*

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Politiques d'engagement

Le Groupe LBP AM a fait le choix stratégique d'une implication active auprès des entreprises qu'il accompagne financièrement à travers leurs décisions d'investissement, afin de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux du développement durable.

La politique d'engagement du Groupe LBP AM couvre un spectre large des enjeux de durabilité, permettant ainsi de contribuer à l'effort de réduction des impacts négatifs sur le climat et l'environnement (incluant notamment les enjeux relatifs à la biodiversité, la pollution et les déchets), sur les droits humains fondamentaux ainsi que s'agissant de la bonne gouvernance des entreprises.

Les principaux objectifs, le périmètre, et les modalités usuelles de conduite des procédures des engagements sont formalisés dans la politique globale d'engagement actionnarial, complétée de nos politiques thématiques ISR, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur des enjeux et secteurs spécifiques. Ces différentes politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés du Groupe LBP AM*.

La politique d'engagement du Groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et TFSA. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. Toutes les actions d'engagement actionnarial sont menées au nom du Groupe LBP AM pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.

L'identification des sociétés à engager tient compte de plusieurs facteurs :

- Notre poids au capital de la société, qui détermine en partie notre pouvoir d'influence ;
- Le poids que notre investissement dans la société représente pour le Groupe LBP AM, qui détermine notre niveau d'exposition aux impacts négatifs des sociétés ;
- Le degré d'importance et de matérialité d'une controverse ESG ;
- L'importance de la thématique d'engagement vis-à-vis du secteur d'activité de l'entreprise (notion de secteur à enjeux/risque au regard d'un enjeu) ;
- Les opportunités d'engagement qui peuvent se présenter via les initiatives de place.

Concernant les valeurs mobilières, les engagements sont menés à la fois au titre des détentions en actions et en obligations des entreprises, pour l'ensemble des détentions. La politique d'engagement peut également porter sur les actifs réels et privés, déclinée pour

tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels.

Afin de déployer les pratiques d'engagement et de dialogue, les différentes équipes impliquées (analystes, gérants et experts ISR) échangent régulièrement avec le management et/ou les équipes spécialisées des sociétés dans lesquelles le Groupe LBP AM investit. Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées qui sont le dialogue et l'engagement en bilatéral ou l'engagement collaboratif.

Lorsque le dialogue ne porte pas de fruits, le Groupe LBP AM peut utiliser des outils supplémentaires dits « d'escalade ». Nos leviers d'escalade se regroupent en trois catégories :

- Le dialogue renforcé : envoi de courrier à l'entreprise, collaboration avec d'autres investisseurs ou des initiatives de place, opposition motivée à des résolutions soumises par le conseil en assemblée générale ;
- Les actions publiques en AG : Pré-déclaration d'une intention de vote à une résolution en assemblée générale, soumission de questions écrites ou orales lors de l'assemblée générale, dépôt de résolution en assemblée générale ;
- Leviers de gestion interne : dégradation de la note ESG du titre, allègement de la position en portefeuille, mise sous surveillance correspondant à l'interdiction de procéder à de nouveaux investissements et désinvestissement lorsque l'engagement aboutit à un constat d'échec (absence d'actions correctives satisfaisantes, faible ouverture au dialogue etc.)

Une description plus circonstanciée de l'application de ces politiques d'engagement pour la gestion des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité est disponible dans le tableau des indicateurs ci-dessus, au sein de la colonne « Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante ».

*Accès aux différentes politiques mentionnées ci-dessus :

LBP AM dans la catégorie « Actualité » — « Publications & Rapports » -

<https://www.LBPAM.com/fr/publications/publications-rapports>

Tocqueville Finance dans la catégorie « toutes nos actualités » — « publications » -

<https://www.tocquevillefinance.fr/liste-des-news/?cat=publications>

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Références aux normes internationales

Le Groupe LBP AM accorde une place essentielle aux normes internationales pour la définition de ses politiques thématiques permettant la prise en compte des impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

S'agissant des impacts sur le changement climatique, le Groupe LBP AM vise un alignement sur une trajectoire 1,5°C avec comme référence le scénario P2 du GIEC établi en 2018. Il s'est ainsi engagé à atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles en 2050, avec pour objectif intermédiaire d'atteindre 80% d'encours alignés « net 0 », selon la définition de la Science Based Target initiative (« SBTi »), d'ici 2030, dans le cadre de l'Alliance Net Zero Asset Managers. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des émissions anthropiques de CO₂ au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO₂ doivent ainsi baisser d'environ 45% en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone. Afin d'atteindre ses ambitions, le Groupe LBP AM s'est doté de politiques plus spécifiques sur le charbon, pétrole et gaz, adossées au scénario NetZeroBy2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie. Ces différents éléments, présentés dans les sections précédentes, permettent de contribuer de manière directe à la gestion de la quasi-totalité des impacts négatifs mesurés par les indicateurs relatifs aux émissions de GES mentionnés dans le tableau disponible ci-dessus, et de manière plus indirecte à l'indicateur 5. relatif à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable. Les actions d'engagement menées auprès des entreprises visent notamment la publication d'un plan de transition tel que recommandé par la GFANZ sur la base d'une analyse de l'ensemble des méthodes de place, le déploiement d'un reporting selon le cadre de la Taskforce on Climate Financial Disclosures (« TCFD ») et la mise en conformité de ces éléments avec les futures normes CSRD et la nouvelle version des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

S'agissant de la biodiversité, la politique biodiversité mentionnée dans les sections précédentes est articulée avec le projet de Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020 établi en juillet 2021 par la Convention des Nations unies pour la Diversité Biologique (UN CBD), qui a abouti sur le Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montreal en décembre

2022. La politique du Groupe LBP AM s'inscrit également dans le cadre de la Finance For Biodiversity Pledge dont LBP AM est membre et les actions d'engagement menées auprès des entreprises visent notamment le déploiement d'un reporting selon le cadre de la Taskforce on Nature related Financial Disclosures (« TNFD ») et la mise en conformité avec les futures normes CSRD. Les différentes actions qui en découlent, précisées dans les sections précédentes, permettent de contribuer à la gestion des impacts négatifs mesurés par l'indicateur 7 relatif aux activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité dans le tableau ci-dessus.

S'agissant des Droits humains, le Groupe LBP AM a défini sa politique en articulation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« les Principes directeurs »), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (« les UNGP») et les dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies («UNGC»). L'intégration de ces différentes normes au sein des politiques de gestion, de vote et d'engagement est précisée dans les sections précédentes et permet de contribuer à la gestion des impacts négatifs mesurés par les indicateurs 10 et 11 relatifs aux violations des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et à l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Enfin s'agissant du secteur de l'armement, LBP AM a défini sa politique d'exclusion en articulation avec la Convention d'Oslo (ou convention sur les armes à sous-munition), le traité d'Ottawa (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que les protocoles II et IV de la Convention sur certaines armes classiques visant les armes à laser aveuglants et les armes incendiaires. Cette politique vise à assurer une exposition nulle à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), mesurée par l'indicateur 14 du tableau ci-dessus.

4.4 Taxonomie

Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852

→ Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (ratio réglementaire)	5,0 %
→ Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (ratio réglementaire)	95,6 %
→ Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	14,70 %
→ Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	39 %
→ Part dans l'actif total des produits dérivés	-0,5 %

4.5 Lexique

AIE

Agence Internationale de l'Energie

AFNOR

Association française de normalisation

AIM/CGE

Asia-Pacific Integrated Model/ Computable General Equilibrium

ARTICLE 29 LEC

Article de la loi Energie Climat définissant les informations à publier par les acteurs de marché sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

BIA-GBS

Base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score créée par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance pour modéliser l'empreinte d'une entreprise sur la biodiversité.

COFRAC

Organisme parapublic qui s'assure de la qualité des labellisateurs.

DCCI

Direction de la Conformité et du Contrôle Interne.

DNSH

Do No Significant Harm, principe au cœur de la réglementation financière européenne consistant à ne causer aucun préjudice aux 6 objectifs environnementaux européens.

EFRAG

European Financial Reporting Advisory Group, mandate par la Commission Européenne pour proposer des standards de reporting de durabilité.

ESG

Environnement, social et de gouvernance.

GIIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

GREAT

G-Gouvernance responsable, R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines, E-transition Énergétique et économique, T- développement des Territoires.

ISR

Investissement socialement responsable.

LBP AM

La Banque Postale Asset Management.

OPC

Organismes de placements collectifs.

PORTFOLIO COVERGAE

Méthode de pilotage de l'alignement des portefeuilles financiers sur l'objectif de l'Accord de Paris, normalisée par l'initiative SBTi, par laquelle les acteurs financiers définissent des cibles d'engagement avec leurs émetteurs et contreparties afin que 100 % des entreprises de leurs portefeuilles disposent d'objectifs SBT validés d'ici à 2040, selon une progression linéaire.

SBTI

Initiative Science Based Targets, partenariat international d'acteurs spécialisés qui permet aux entreprises de s'engager à définir des objectifs clairs et transparents pour réduire leur empreinte carbone, selon un cadre « reposant sur la science climatique », et faire valider leur conformité à ce cadre.

SFRD

Sustainable Finance Disclosure Regulation, règlement européen définissant des normes de publication d'informations en matière de durabilité des fonds et des sociétés de gestion et établissements de crédit.

Taxonomie

Règlement européen mettant en place une classification et un reporting des activités économiques en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables, c'est-à-dire contribuant à l'un des 6 objectifs environnementaux de l'UE (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, prévention et réduction de la pollution, transition vers une économie circulaire, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) sans nuire à aucune autre.

TFSA

Tocqueville Finance SA

TNFD

Task Force on Nature Financial Disclosure, initiative volontaire développant des standards de reporting financier associés à la biodiversité

4.6 Pour en savoir plus

→ LBP AM/TFSA rend public l'ensemble de sa démarche d'investissement responsable et d'engagement. L'objectif est, d'une part, d'assurer une transparence vis-à-vis des investisseurs et parties prenantes ; d'autre part, de participer à la transformation de la gestion d'actifs vers une finance durable. Les sociétés de gestion d'actifs ont un rôle à jouer dans le changement des comportements. La pédagogie nous semble un élément clé afin que chacun s'approprie les évolutions positives et les réflexions pour une finance plus responsable.

→ Pour communiquer, LBP AM utilise de manière privilégiée son site internet : <https://www.lbpam.com/fr>

→ Les informations principales sont regroupées dans la rubrique « Engagements ISR » : démarche, convictions, documentations réglementaires et autres, accessibles ici : <https://www.lbpam.com/fr/notre-identite/notre-expertise-en-gestion-isr>

→ Nous sommes attentifs à détailler également nos processus de gestion ISR, et comment l'analyse financière et extra-financière est intégrée à la démarche globale des gérants. Ces informations sont accessibles également dans la rubrique « Engagements ISR » du site internet <https://www.lbpam.com/fr/notre-expertise/nos-expertises>

→ La transparence de notre démarche est aussi assurée par la diffusion de communiqués de presse réguliers, de la lettre trimestrielle AGIR et d'articles sur de nombreux sujets ISR publiés sur notre site internet et également sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/LBP AM/>

Le tableau ci-dessous regroupe l'essentiel des publications sur LBP AM et Tocqueville Finance, les démarches et les fonds ISR

TYPE DE DOCUMENT	SOURCE	FORMAT	INDICATEUR CHIFFRÉ
→ Code de transparence	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications	Annuelle	Public
→ Code de transparence de Tocqueville ISR Euro MidCap	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications	Annuelle	Public
→ Code de transparence de Tocqueville Value Amérique ISR	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications	Annuelle	Public
→ Rapport Loi Transition Énergétique	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
→ Politique de vote	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications		
→ Rapport de vote	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications		
→ Politique d'engagement ISR	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
→ Rapport d'engagement ISR	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications		
→ Politique d'exclusion	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
→ Politique Climat	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
→ Politique Charbon	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
→ Politique de gestion des conflits d'intérêts	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications	Annuelle	Public
→ Brochure AGIR pour la transition énergétique	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
→ Lettre ISR AGIR	→ Site internet LBP AM, rubrique Actualités	Trimestrielle	Public
→ Guide des 9 thématiques durables	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
→ Reporting ISR par fonds	→ Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Mensuelle	Public
→ Code de transparence par process de gestion/fonds	→ Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Annuelle	Public
→ Inventaire ISR par fonds	→ Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Trimestrielle	Public
→ Glossaire ISR	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public



LBPAM 


TOCQUEVILLE
Finance